

Rapport de la  
**SIXIÈME CONFÉRENCE  
RÉGIONALE DE LA FAO  
pour le  
PROCHE-ORIENT**

---

Tel Amara, Liban, 30 juillet - 8 août 1962



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

*Les rapports ci-après des précédentes conférences ont été publiés :*

Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, Le Caire, 2-14 février 1948.

Rapport de la deuxième réunion régionale du Proche-Orient sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles, Bloudane, Syrie, 28 août - 6 septembre 1951.

Rapport de la troisième Conférence régionale du Proche-Orient sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles, Le Caire, Egypte, 1-9 septembre 1953.

Rapport de la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Damas, République arabe unie, 10-20 décembre 1958.

Rapport de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Téhéran, Iran, 21 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1960.

R A P P O R T

DE LA

SIXIÈME CONFÉRENCE REGIONALE DE LA FAO  
POUR LE PROCHE-ORIENT

TEL AMARA, LIBAN  
30 juillet - 3 août 1962

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
Rome, Italie

62/I/24294.p



TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Organisation de la Conférence	1
Ordre du jour de la Conférence	2
Séance de clôture de la Conférence	4
<b>II. RÉSUMÉ DES DÉBATS</b>	<b>6</b>
LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE	6
1. Exposé du Directeur général	6
2. La situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région	10
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE QUI POSE LE DÉVELOP- PEMENT DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION	15
1. Planification du développement agricole	15
a) Examen des progrès accomplis depuis la dernière Conférence régionale dans l'établissement et la mise en œuvre des plans	15
b) Projet de développement méditerranéen - Etat d'avancement des travaux	20
c) Amélioration des bases statistiques de la planification agricole	21
i) Recensement mondial de l'agriculture	21
ii) Normalisation et coordination des statistiques agricoles	24
d) Problèmes de produits	27
i) Rapports et analyses sur les produits: leur utilité pour la planification du développement	27
ii) Perspectives du commerce international des produits agricoles présentant de l'intérêt pour la région	28
e) Utilisation efficace de l'assistance extérieure	30
i) Programmes de coopération technique	30
ii) Programme Alimentaire mondial	33

2. Mise en valeur et utilisation intégrées des ressources en terres	36
3. Production végétale	40
a) Le rôle particulier des cultures horticoles	40
b) Situation actuelle de certaines cultures (blé, orge, légumineuses à grain, etc.)	42
4. Certains problèmes relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en matière de pêches dans la région	43
5. Mouvement des produits agricoles du producteur au consommateur	46
a) Traitement et conservation	46
b) Commercialisation	48
6. Le rôle de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, de la recherche et de la vulgarisation dans leurs rapports avec le développement agricole	51
7. Information agricole	57
ACTIVITÉS DÉTERMINÉES DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT QUI NE SONT PAS TRAITÉES SOUS D'AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET QUI APPELLENT DES INSTRUCTIONS DE LA CONFÉRENCE OU UNE ACTION DES GOUVERNEMENTS	60
1. Rapport sur les suites données aux recommandations de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient	60
2. Accroissement de l'utilisation des engrains	61
a) Besoins et problèmes que pose l'approvisionnement	61
b) Rapport d'activité sur le programme relatif aux engrais	63
3. Production et santé animales	64
a) Situation actuelle de la santé animale dans la région	64
b) Production animale, y compris la recherche et la possibilité de créer un Institut régional	66
4. Problèmes de politique découlant des rapports de diverses réunions	68
a) Commission des forêts pour le Proche-Orient	68

b)	Réunion sur les enquêtes de consommation alimentaire	71
c)	Réunion sur la protection des plantes au Proche-Orient	74
AUTRES QUESTIONS		
	Orientation future des activités de la FAO dans la région	74
III.	RÉSUMÉ DES RESOLUTIONS APPROUVEES PAR LA CONFÉRENCE	76
a)	Résolutions recommandant intervention de la part des gouvernements	76
b)	Résolutions recommandant intervention de la part du Directeur général	78
ANNEXE I - LISTE DES PARTICIPANTS		82
ANNEXE II - BUREAU DE LA CONFÉRENCE		88



## I. INTRODUCTION

### Organisation de la Conférence

1. La sixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue à l'Institut de Recherche Agronomique de Tel-Amara (Liban), du 30 juillet au 8 août 1962.

2. Etaient représentés les Etats Membres suivants:

AFGHANISTAN	PAKISTAN
IRAN	ARABIE SAOUDITE
JORDANIE	SOUDAN
KOWEIT	REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
LIBAN	REMPUBLIQUE ARABE UNIE
LIBYE	YEMEN
FRANCE (représentant la Côte française des Somalis)	ROYAUME-UNI (représentant Aden, Bahrein, Mascate et Oman, Qatar et Oman sous régime de traité)

3. Les pays suivants étaient représentés par des observateurs:

DANEMARK
PAYS-BAS
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

4. L'observateur permanent du Saint-Siège était présent, ainsi que des représentants des organisations suivantes:

LEIGUE DES ETATS ARABES	UNESCO
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	FISE
BAT ET FONDS SPECIAL	UNRWA
OMS	

5. On trouvera à l'annexe A la liste des participants. La composition du Bureau est indiquée à l'annexe B.

6. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Directeur général s'est félicité que la FAO ait pu tenir cette sixième Conférence régionale au Liban, pays qui joue depuis longtemps un rôle important dans le travail de la FAO et où ont déjà eu lieu non seulement une Conférence régionale précédente, mais encore de nombreuses réunions techniques, notamment de groupes de travail.

7. M. Joseph Scaff, Ministre de l'Agriculture du Liban, a ensuite, parlant au nom de S.E. M. Fouad Chéhab, Président de la République, déclaré qu'il était très heureux d'accueillir les délégués. Il a évoqué brièvement le développement rapide de la FAO au cours des années récentes sous la direction de M. Sen, et a signalé que les activités de la FAO, tout en restant fondées sur le Programme ordinaire, revêtaient un caractère de plus en plus opérationnel à mesure que progressaient l'assistance technique, le Fonds spécial, la Campagne contre la faim, etc. Cette évolution permet à la FAO de stimuler de plus en plus le développement agricole des Etats-Membres. Le Ministre

a remercié tout particulièrement la FAO pour l'aide fournie récemment sous diverses formes à l'occasion de plans et projets entrepris au Liban en vue du développement agricole. Comme la Décennie du développement des Nations Unies (1960-1970) coïncide avec le point culminant de la Campagne contre la faim, l'influence de la Conférence régionale se fera fortement sentir sur la préparation du prochain Programme de travail et Budget de la FAO. Le Ministre s'est déclaré convaincu que toutes les délégations œuvreraient ensemble à cette fin dans un esprit de solidarité et de bonne volonté.

8. M. A.R. Sidky, Représentant régional de la FAO pour le Proche-Orient, a exprimé au Ministre de l'Agriculture la gratitude de la FAO pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé à la Conférence et l'appui qu'il lui a apporté. La Conférence régionale offre la possibilité d'appliquer à l'échelon régional les principes de coopération internationale dont on reconnaît aujourd'hui qu'ils contribuent à accroître le bien-être des hommes. De nombreux projets régionaux ont déjà été entrepris au Proche-Orient: Projet de développement méditerranéen, Projet sur l'amélioration du blé et de l'orge, Projet antiacridien et Institut de la santé animale. Ces projets montrent ce que l'on peut réaliser sur le plan régional, et l'importance que les gouvernements attachent à la Conférence et dont témoigne la composition de leurs délégations laisse bien augurer de l'action future sur ce plan.

9. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. M. Joseph Scaff, Ministre de l'Agriculture du Liban, a été élu Président de la Conférence. Les Chefs des délégations ont été élus Vice-Présidents comme il est indiqué ci-dessous:

Afghanistan	Nour Ali
Arabie Saoudite	S.E. Sheikh Abdulrahman Ben Al-Shoikh
France	Michel Cépède
Iran	Mohdi Khazeni Moghadam
Jordanie	H.E. Qasim Rimawi
Koweit	Khalil Eid
Libye	Munir A. Baaba
Pakistan	Mohammed Khurshid
République arabe syrienne	H.E. Abdell-Wahab Akkad
République arabe unie	Abdell-Aziz Hussein
Royaume-Uni	John C. Kyre
Soudan	Hussein Sharfi
Yémen	Farouk Mikaty

10. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après:

A. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

B. LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

4. Exposé d'introduction du Directeur général
5. Examen de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région - Déclarations des délégués

C. QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE QUE POSE LE DEVELOPPEMENT DE  
L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION

6. Planification du développement agricole dans la région
  - a) Examen des progrès accomplis depuis la dernière Conférence régionale dans l'établissement et la mise en oeuvre des plans
  - b) Projet de développement méditerranéen - Rapport sur l'état d'avancement des travaux
  - c) Amélioration des bases statistiques de la planification agricole
    - i) Recensement mondial de l'agriculture
    - ii) Normalisation et coordination des statistiques agricoles
  - c) Problèmes de produits
    - i) Rapports et analyses sur les produits: leur utilité pour la planification du développement
    - ii) Perspectives à long terme du commerce international des produits agricoles présentant de l'intérêt pour la région
  - c) Utilisation efficace de l'assistance extérieure
    - i) Programmes de coopération technique
    - ii) Programme alimentaire mondial
7. Mise en valeur et utilisation intégrées des ressources en terres et en eaux
8. Production végétale
  - a) Rôle particulier des cultures horticoles
  - b) Situation actuelle de certaines cultures (blé, orge, légumineuses à grain, etc.)
9. Certains problèmes relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en matière de pêches dans la région
10. Mouvement des produits agricoles du producteur au consommateur
  - a) Traitement et conservation
  - b) Commercialisation, y compris l'entreposage et le transport
11. Le rôle de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, de la recherche et de la vulgarisation dans leurs rapports avec le développement agricole
12. Information agricole

D. ACTIVITES DETERMINEES DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT QUI NE SONT PAS TRAITEES SOUS D'AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET QUI APPELLENT DES INSTRUCTIONS DE LA CONFERENCE OU UNE ACTION DES GOUVERNEMENTS

13. Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la cinquième Conférence régionale pour le Proche-Orient
14. Accroissement de l'utilisation des engrains
  - a) Besoins et problèmes que pose l'approvisionnement
  - b) Rapport d'activité sur le Programme relatif aux engrains
15. Production et santé animales
  - a) Situation actuelle de la santé animale dans la région
  - b) Production animale, y compris la recherche et la possibilité de créer un institut régional
16. Problèmes de politique découlant des rapports de diverses réunions
  - a) Commission des forêts pour le Proche-Orient
  - b) Réunion sur les enquêtes de consommation alimentaire pour le Proche-Orient
  - c) Réunion sur la protection des plantes au Proche-Orient

E. AUTRES QUESTIONS

17. Orientation des activités de la FAO dans la région
  18. Adoption du rapport
11. Pour la préparation du rapport final, la Conférence a constitué un Comité de rédaction composé des délégations suivantes: Liban, Jordanie, Libye, Pakistan, Soudan, République arabe Syrienne et République arabe unie. On trouvera à l'annexe C du présent rapport la liste des documents de travail de la Conférence.

Séance de clôture

12. À sa séance de clôture, la Conférence a adopté son rapport sous sa forme actuelle.

13. Au nom de l'Organisation, M. A.R. Sidky, Représentant régional du Directeur général pour le Proche-Orient, a remercié les délégués de la part active qu'ils ont prise aux travaux de la Conférence; il a remercié le Président, qui a dirigé les débats avec une compétence remarquable, et le Gouvernement libanais, qui a si généreusement offert son hospitalité aux participants et a mis à la disposition de la Conférence des installations de premier ordre.

14. Le Président a exprimé sa gratitude aux délégués et observateurs pour la contribution précieuse qu'ils ont apportée aux débats, ainsi qu'au Directeur général et au personnel de la FAO, dont le travail de préparation a permis le succès de la Conférence.

15. Au nom de toutes les délégations, le Chef de la délégation de la République arabe syrienne a félicité du travail qu'ils ont accompli le Président, le Directeur général, le Secrétariat de la FAO et le Comité de rédaction; il a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement du Liban, qui a pris toutes dispositions voulues et a mis d'excellentes installations à la disposition de la Conférence. Les chefs de nombreuses autres délégations se sont associés à cette déclaration.

## II. RESUME DES DEBATS

### LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

#### 1. Exposé de M. B.R. Sen, Directeur général

16. Le Directeur général a rappelé aux délégués qu'ils étaient réunis pour discuter et émettre des avis concernant des problèmes qui intéressent l'ensemble du développement agricole et par conséquent le progrès économique de la région du Proche-Orient. Les pays pourront mettre à profit l'expérience des autres pays qui se heurtent à des problèmes du même ordre; de son côté, la FAO pourra recevoir d'utiles directives quant aux moyens qui lui permettraient le mieux de fournir des services répondant aux besoins de toute la région.

17. Le fait que, dans la plupart des pays de la région, le secteur agricole vient de traverser une période difficile, malgré les efforts acharnés déployés par les gouvernements pour réaliser des améliorations, constitue l'un des plus grands obstacles qui s'opposent au développement économique et au relèvement du bien-être général. Non seulement la production agricole totale est demeurée stagnante, mais encore la production alimentaire, en particulier, a pris du retard, tandis que l'accroissement démographique s'accélérat. En outre, les recettes provenant des exportations agricoles dont dépend le développement économique du Proche-Orient, sauf dans les pays producteurs de pétrole, sont tout à fait décevantes. Les symptômes d'amélioration enregistrés récemment grâce à l'abondance et à la bonne répartition des pluies dans presque toute la région ne font que souligner combien l'agriculture de la région est tributaire de la bonne répartition des pluies dans le temps et combien, par conséquent, il importe d'assurer la conservation de l'humidité ainsi que la mise en valeur et l'utilisation intégrées des ressources en terres et en eaux.

18. Le Directeur général a ajouté qu'à son avis les problèmes sont si vastes et si complexes que seule l'adoption de mesures radicales pourrait permettre d'espérer une solution. Il faudra peut-être, entre autres mesures, s'efforcer de modifier la structure économique et sociale, transformer le système foncier, réformer profondément la structure des échanges avec l'étranger et celle de la production intérieure, corriger les inégalités flagrantes qui existent dans la répartition des revenus, donner une formation technique aux masses, développer la sécurité sociale et apporter des encouragements particuliers à l'initiative individuelle. Bref, chaque pays de la région devra formuler un programme de développement clair et précis, qui tienne compte des besoins immédiats comme des besoins à long terme et qui fasse à l'agriculture une place de premier plan pour lui permettre de contribuer efficacement à la croissance économique. Les précédentes conférences régionales se sont préoccupées de cette importante question, et de nombreux pays ont maintenant acquis une expérience suffisante pour permettre un échange d'idées fructueux sur certains aspects du développement planifié de l'agriculture et de l'économie dans la région.

19. Le Directeur général a annoncé que l'on a pu organiser au Caire, en mars et avril 1962, le Centre régional de perfectionnement sur la planification du développement agricole qui avait été demandé par les deux précédentes

Conférences régionales. C'est de ce Centre de perfectionnement que la proposition tendant à ce que la FAO crée une Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, tire directement son origine.

20. Une planification complète exige dans toutes ses phases des statistiques non moins complètes. A cette fin et pour faciliter la coordination internationale, des efforts particuliers s'imposent pour améliorer les statistiques existantes sous les rapports suivants: champ d'application, exactitude, actualité et comparabilité. Certains pays ont déjà fait du développement de leurs statistiques alimentaires et agricoles une partie intégrante de leur plan de développement agricole, et le Directeur général a exprimé l'espoir que d'autres pays s'efforceront aussi d'établir leur système statistique sur une base rationnelle et permanente.

21. Outre des plans bien conçus fondés sur des renseignements sûrs, les pays ont besoin de ressources pour mettre ces plans en oeuvre. Il ne s'agit pas seulement de ressources financières mais aussi de ressources en main-d'œuvre qualifiée, en connaissances scientifiques et en techniques nouvelles. Sur le plan financier, l'assistance fournie aux pays du Proche-Orient pendant les dix dernières années, par l'intermédiaire de la FAO, au titre du PEAT, du Fonds spécial, des Fonds de la CMCF, des fonds de dépôt, des projets FAO/FISE etc., a représenté plus de 40 millions de dollars. Le volume de l'aide continue d'augmenter chaque année, mais reste bien inférieur aux besoins.

22. Le Programme alimentaire mondial, disposant pour commencer de 100 millions de dollars, va être mis en oeuvre prochainement à titre expérimental, sous le patronage de la FAO et de l'ONU; c'est une ère nouvelle qui s'ouvrira ainsi dans le domaine de l'utilisation des excédents. Le Directeur général a exprimé l'espoir que les projets expérimentaux démontrentraient les possibilités plus vastes qu'offre un tel programme afin que celui-ci puisse bénéficier dans l'avenir d'un appui massif correspondant au volume total des stocks et aux besoins des pays en voie de développement.

23. Le Directeur général a fait observer que le système foncier traditionnel continuerait d'entraver le développement économique de la région et que cet obstacle s'est même trouvé renforcé par l'existence des petites exploitations. Un pays n'a guère de chances de connaître un développement très considérable ou très rapide tant qu'il conserve un régime foncier n'offrant aucun stimulant à l'exploitant. Pour aider les gouvernements dans leurs efforts en vue de surmonter ces obstacles, le Directeur général a signalé qu'il serait peut-être possible avant longtemps de créer au Bureau régional pour le Proche-Orient un poste de spécialiste des régimes fonciers et de la colonisation des terres.

24. La planification et la mise en oeuvre des projets de développement dépendent de l'existence d'un efficace appareil gouvernemental et administratif. Il reste beaucoup à faire pour constituer des services administratifs dotés d'un personnel capable et pleinement qualifié qui soit en mesure d'élaborer des politiques et des projets et d'en assurer la mise en oeuvre à toutes les phases. Si ces conditions ne sont pas remplies, un simple apport de fonds supplémentaires, d'origine intérieure ou extérieure, ne donnera guère de résultats.

25. Le Directeur général a ensuite évoqué la Campagne mondiale contre la faim, lancée par la FAO en 1960, La CMCF, a-t-il affirmé, est avant tout une campagne éducative visant à stimuler le bon vouloir et la compréhension des masses en faveur des programmes de développement. M. Sen a signalé que les Etats Membres du Proche-Orient ont joué un rôle de premier plan, non seulement en faisant connaître à leurs populations le message central de la Campagne, mais aussi en donnant une forme pratique aux mesures concrètes que la Campagne envisageait comme une entreprise coopérative menée à l'échelon mondial. Plusieurs pays ont créé des Comités nationaux de la Campagne qui ont commencé d'agir dans les divers domaines relevant de la CMCF. Pour l'avenir, il est extrêmement important d'assurer l'harmonie entre la fauvre que la Campagne a rencontrée dans le public et les mesures gouvernementales en vue d'un développement économique et social équilibré qui, seules, apporteront une solution à long terme au problème de la faim. 1/

26. Puis, le Directeur général a parlé du Congrès mondial de l'alimentation qui se tiendra à Washington en juin 1963, c'est-à-dire au point médian de la Campagne, et qui a pour but d'aider à assurer l'identité des objectifs et des méthodes entre le public et les groupements privés dans un même pays. Il est conçu de manière à mettre en pleine lumière les objectifs mondiaux de la Campagne, à déterminer les lacunes qui subsistent dans les connaissances et à tracer les directions dans lesquelles des efforts accrus s'imposent. Ce sera le premier congrès mondial de cette nature, car il réunira autour d'une même tribune d'éminentes personnalités représentatives de l'opinion éclairée du monde entier, des hommes de science et des chercheurs spécialisés dans les diverses disciplines intéressant la production alimentaire et la nutrition, des économistes spécialisés dans les problèmes du développement économique ainsi que des représentants des organisations d'agriculteurs et des groupements civiques qui se sont associés au mouvement mondial de lutte contre la faim et le dénuement.

27. Le Directeur général a déclaré que les Etats Membres de la FAO attachent la plus grande importance à ce Congrès qui, ils en sont convaincus, donnera un élan et un sens nouveaux au travail de l'Organisation dans sa lutte contre la faim et la misère. Il reste à l'humanité de nombreux problèmes à résoudre, mais un monde où personne, homme, femme, enfant, ne manquera d'aucun des biens essentiels à la vie - nourriture, vêtement et logement - ne relève plus de l'utopie. Les pays avancés en sont venus à accepter comme un lieu commun l'idée que la prospérité économique nationale dépend, non pas des avantages dont jouissent quelques privilégiés, mais du bien-être de tous les membres de la collectivité. Ce qui est vrai d'une communauté nationale ne l'est pas moins de la collectivité mondiale. Aucun pays ou groupe de pays ne pourrait préserver longtemps sa prospérité en s'isolant du reste du monde.

28. Le Directeur général a ensuite évoqué la Déclaration du développement proclamée par l'Organisation des Nations Unies; il s'agit d'un programme de coopération économique internationale qui, pour les années 1960, demande aux Etats Membres, tant développés qu'en voie de développement, d'intensifier leurs efforts pour accélérer le progrès vers une croissance économique auto-entretenue, recommande un fort relèvement du taux de croissance des pays en voie de développement, et invite les Etats Membres ainsi que l'Organisation des Nations Unies

---

1/ La CMCF a fait l'objet d'une réunion distincte qui s'est tenue concurremment avec la Conférence et dont les résultats sont consignés dans un document distinct.

et les institutions spécialisées à entreprendre les politiques et mesures appropriées à cette fin, notamment pour augmenter le flux des ressources publiques et privées destinées à servir au progrès des pays en voie de développement. La Campagne contre la faim, qui constitue une intensification des activités de la FAO visant à accroître la production alimentaire, à améliorer la nutrition et à éléver les niveaux de vie de la population mondiale, représentera la participation de la FAO à la Décennie du développement.

29. S'appuyant sur ce programme, la FAO sera à même de jouer un rôle plus actif dans l'élimination de la faim et dans l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, ainsi que dans le renforcement de la base agricole des pays en voie de développement, non seulement en mettant son expérience et ses conseils à la disposition de ces pays au stade de l'élaboration de leurs politiques et de leurs plans, mais aussi en les aidant à fixer leurs objectifs en matière de nutrition et de production. Pour y parvenir, il faudrait atteindre certains objectifs concernant la fourniture des biens indispensables à la production agricole et prendre des mesures institutionnelles et organisationnelles appropriées; dans ces deux domaines, la FAO pourrait fournir une aide précieuse, notamment pendant la prochaine décennie.

30. Le Directeur général a fait état d'une question dont l'importance est à son avis capitale, à savoir la diffusion des renseignements scientifiques. Il faut se demander si les moyens utilisés pour mettre les résultats de la recherche à la disposition des cultivateurs permettent de répondre aux immenses possibilités de progrès qui s'offrent. Le cultivateur doit avoir accès à ces renseignements afin de pouvoir augmenter sa production et, partant, relever son niveau de vie. Les renseignements devraient lui être communiqués dans un langage qu'il puisse comprendre et par des moyens de communication qui séduiront son imagination.

31. Enfin, le Directeur général a déclaré que les facteurs qui autrefois limitaient le développement - argent, hommes et connaissances scientifiques - ne s'appliquaient plus. Le développement accéléré est désormais possible si l'on voit nettement où l'on veut aller. L'aide extérieure est indispensable, mais elle ne peut porter tous ses fruits que lorsqu'elle forme un complément bien intégré à l'effort national. Chaque pays doit avoir un plan de développement économique qui porte sur tous les secteurs. La situation de premier plan que l'agriculture occupe dans la structure et le fonctionnement de l'économie des pays de la région doit être reconnue. Dans ces pays, le développement économique, du moins dans ses premières phases, dépendra pour une très large part de l'accroissement de la production du secteur agricole et de la transformation de son organisation structurelle et fonctionnelle. Cependant, les meilleurs plans de développement agricole ne suffiront pas s'ils ne bénéficient pas de l'élan moteur que leur imprimeront le peuple et la paysannerie. La CMCF permet de développer cette motivation. La route est tracée pour la réalisation de grands progrès dans la mobilisation de l'opinion publique à l'appui des efforts entrepris en vue de régler définitivement le problème de la faim et de la misère.

## 2. La situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région

32. La Conférence a noté que, ces dernières années, les principales caractéristiques de la situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient étaient restées à de nombreux égards décavantes. Par contraste, avec les progrès rapides réalisés antérieurement, la production agricole de la région n'a pas pu maintenir le même rythme d'accroissement que la population. Plusieurs pays ont souffert presque continuellement de sécheresse pendant quatre campagnes. La production de denrées alimentaires en particulier a fléchi, et malgré une forte augmentation des importations, l'approvisionnement en céréales par habitant doit avoir diminué. Les tendances de l'exportation de produits agricoles de la région ont également été décourageantes et, bien qu'en 1960 les recettes provenant de l'exportation de produits agricoles aient connu une certaine reprise, on a enregistré en 1961 une nouvelle baisse qui, jusqu'à présent, n'a pas semblé vouloir s'arrêter en 1962.

### a. production agricole en 1960/61 et 1961/62

33. Selon les estimations préliminaires de la FAO, après n'avoir augmenté que très légèrement en 1960/61, la production agricole de la région a baissé de 2 à 3 pour cent en 1961/62. La production céréalière a subi un nouveau recul de 2 millions de tonnes en 1961/62 par rapport à l'année précédente qui avait déjà été mauvaise par suite de la sécheresse, et ce chiffre aurait été encore plus bas si l'on n'avait enregistré une légère amélioration en Irak, en Jordanie, et en Syrie. En Turquie, la production céréalière a fortement baissé en 1961/62. Dans la République arabe unie, la production de blé, d'orge et de maïs a été légèrement inférieure à celle de 1961/62, tandis que, par suite de la réduction du volume des eaux provenant du Nil, la superficie consacrée au riz a fortement diminué et la production a baissé de 23 pour cent, ce qui a obligé le Gouvernement à contrôler la distribution de la récolte.

34. Bien que, dans la République arabe unie, la superficie consacrée au coton ait été la plus importante que l'on ait enregistrée depuis de nombreuses années, la récolte de coton a diminué de 30 pour cent en 1961/62, ce qui est en grande partie imputable aux ravages particulièrement graves du ver de la feuille. L'Arabie Saoudite a perdu de grandes quantités de bétail à cause de la forte et persistante sécheresse. Toutefois, dans la plupart des pays où la production céréalière avait été faible en 1961/62, on a noté de fortes augmentations pour certains autres produits. La Jordanie a fait état d'une rapide expansion de la production de tomates, d'agrumes et d'huile d'olive. Au Liban, la faible quantité d'eau disponible pour l'irrigation a été utilisée plus rationnellement afin de porter au maximum les recettes des cultures de rapport (fruits et certains légumes). La sécheresse n'a que très peu affecté la production cotonnière de la République arabe syrienne.

1/ Les déclarations figurant dans les paragraphes ci-après au sujet de l'évolution de l'ensemble de la situation alimentaire et agricole dans la région se fondent sur les indices FAO de la production et du commerce au Proche-Orient, qui portent sur les pays suivants: Aden, Afghanistan, Bahreïn, Chypre, Iran, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mascate et Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Soudan, République arabe syrienne, Oman sous régime de traité, Turquie, République Arabe Unie et Yémen.

35. Plusieurs pays ont été relativement épargnés par les conditions défavorables qui ont régné dans une très grande partie de la région. En Afghanistan, la production de céréales, de coton, de graines oléagineuses et de fruits a augmenté très rapidement ces dernières années. Au Pakistan, certaines récoltes ont atteint de nouveaux records en 1961/62, laissant prévoir que, pour presque toutes les cultures, les objectifs du deuxième Plan quinquennal seraient non seulement atteints, mais très probablement dépassés. Au Soudan, la production de coton a très fortement augmenté en 1961/62.

36. D'après les renseignements limités dont on dispose actuellement, il semble que la situation de la production régionale soit plus encourageante pour la campagne 1962/63. La Conférence a noté avec satisfaction que les pluies ont été abondantes et bien réparties sur presque toute la région, y compris les zones qui avaient souffert d'une sécheresse presque continue au cours des dernières années. En Afghanistan, une succession de trois récoltes abondantes de céréales a obligé le Gouvernement à procéder à des achats massifs afin de maintenir les prix à la production. Dans la République arabe syrienne, on prévoit d'abondantes récoltes de blé, d'orge et de coton. Au Liban, les perspectives concernant la récolte de blé sont excellentes. Dans la République arabe unie, le débit du Nil a permis d'augmenter sensiblement la superficie consacrée au riz en 1962/63. En revanche, la production d'olives de la Jordanie ne représentera sans doute que 20 pour cent de la récolte de l'an dernier.

#### Commerce international des produits agricoles

37. Certains pays n'ont pas souffert de la récession de la production agricole qui a touché la plus grande partie de la région en 1961/62 et dans les années précédentes, mais aucun d'entre eux n'a pu échapper aux effets de la détérioration continue de la situation des exportations agricoles sur les marchés mondiaux, ni aux fortes fluctuations des prix mondiaux de produits agricoles.

38. En 1960, les recettes des exportations agricoles de la région ont poursuivi leur progression progressive par rapport au bas niveau de 1958, tout en restant inférieures de 60 pour cent à celui de 1957. En 1961, cependant, les tendances ont été beaucoup moins favorables. Le volume des exportations et les prix moyens ont diminué, et les recettes des exportations agricoles du Proche-Orient ont accusé un recul de près de 10 pour cent, leur niveau ne dépassant que légèrement celui de 1958.

39. Les médiocres récoltes de nombreux pays ont gravement affecté les exportations agricoles en 1961. Les exportations de céréales ont encore diminué jusqu'à moins de la moitié de leur volume de 1958; de plus, les prix des céréales ont baissé. Le recul a été particulièrement marqué en ce qui concerne les exportations de riz, et la République arabe unie s'est vue forcée d'interdire l'exportation des maigres quantités récoltées en 1961. Les expéditions de coton ont également été fortement réduites, principalement à cause du faible niveau de la production dans la République arabe unie. Les prix du coton ont été en moyenne inférieurs en 1961 à ceux de l'année précédente et ont diminué sensiblement pendant la première moitié de 1962 en ce qui concerne les variétés à fibre longue et extra-longue.

40. La Conférence s'est particulièrement préoccupée de la tendance à long terme des exportations agricoles de la région. A l'exception des pays producteurs de pétrole, le développement économique du Proche-Orient est largement tributaire des recettes annuelles provenant des exportations de produits agricoles. Pendant une dizaine d'années environ, un accroissement de plus d'un tiers du volume des exportations de la région n'a fait augmenter les recettes d'exportation que de quelque 4 pour cent. Cette augmentation pourtant faible est elle-même exprimée en prix courants, et il apparaît que les recettes "réelles" des exportations agricoles (c'est-à-dire leur pouvoir d'achat de biens manufacturés) ont en fait diminué pendant cette période, malgré l'augmentation notable du volume des expéditions.

41. En même temps, on a enregistré ces dernières années un accroissement rapide des importations agricoles. Malgré un léger recul en 1961, ces importations sont demeurées très considérables par comparaison avec d'autres années. De nouveau, les importations de céréales proviennent principalement des Etats-Unis à des conditions de faveur, en vertu de la Public Law 480, ont été fortes en 1961, tout en accusant une diminution de près de 10 pour cent par rapport au niveau élevé de 1960.

42. D'une manière générale, la région du Proche-Orient est demeurée une grosse exportatrice nette de produits agricoles, mais, pendant presque toutes les années d'après-guerre, elle a été importatrice nette de produits alimentaires. En 1961, l'augmentation rapide des importations nettes de denrées alimentaires a cessé pour la première fois depuis un certain nombre d'années, et les importations nettes de céréales, bien que toujours fortes, ont accusé une diminution d'environ 10 pour cent.

#### Les disponibilités alimentaires par rapport à la population

43. On estime que, dans la région, la production alimentaire par habitant a diminué d'environ 3 pour cent en 1960/61 et a subi un nouveau recul de 4 pour cent en 1961/62. Le niveau maximum de la production alimentaire par habitant, atteint en 1958/59, était probablement d'environ 15 pour cent supérieur à celui d'avant-guerre. Toutefois, en 1961/62, le progrès réalisé par rapport à la faible moyenne d'avant-guerre semblait avoir été réduit de moitié environ.

44. Les plus fortes réductions de la production par habitant ont été enregistrées pour les céréales qui, dans toute la région, constituent l'aliment de base et fournissent l'essentiel de la ration calorique. Toutefois, les disponibilités alimentaires par habitant ont été maintenues dans une certaine mesure grâce à de fortes augmentations des importations et à une réduction des exportations de céréales. D'autre part, il semble qu'en 1961/62, année où la production céréalière a encore diminué — comme les importations nettes, d'ailleurs — la consommation de céréales par habitant doit avoir diminué. Dans les pays qui ont été les plus sérieusement touchés par la sécheresse, il est probable que la consommation a diminué plus tôt et dans des proportions plus importantes.

45. La Conférence a estimé que la situation de la consommation des produits de l'élevage est assez inquiétante. Les statistiques dans ce domaine sont particulièrement peu sûres et incomplètes, mais tous les indices disponibles donnent à penser que les rations de protéines animales sont extrêmement faibles et qu'elles ont peut-être même diminué dans certaines zones au cours des années récentes.

35. Plusieurs pays ont été relativement épargnés par les conditions défavorables qui ont régné dans une très grande partie de la région. En Afghanistan, la production de céréales, de coton, de graines oléagineuses et de fruits a augmenté très rapidement ces dernières années. Au Pakistan, certaines récoltes ont atteint de nouveaux records en 1961/62, laissant prévoir que, pour presque toutes les cultures, les objectifs du douzième Plan quinquennal seraient non seulement atteints, mais très probablement dépassés. Au Soudan, la production de coton a très fortement augmenté en 1961/62.

36. D'après les renseignements limités dont on dispose actuellement, il semble que la situation de la production régionale soit plus encourageante pour la campagne 1962/63. La Conférence a noté avec satisfaction que les pluies ont été abondantes et bien réparties sur presque toute la région, y compris les zones qui avaient souffert d'une sécheresse presque continue au cours des dernières années. En Afghanistan, une succession de trois récoltes abondantes de céréales a obligé le Gouvernement à procéder à des achats massifs afin de maintenir les prix à la production. Dans la République arabe syrienne, on prévoit d'abondantes récoltes de blé, d'orge et de coton. Au Liban, les perspectives concernant la récolte de blé sont excellentes. Dans la République arabe unie, le débit du Nil a permis d'augmenter sensiblement la superficie consacrée au riz en 1962/63. En revanche, la production d'olives de la Jordanie ne représentera sans doute que 20 pour cent de la récolte de l'an dernier.

#### Commerce international des produits agricoles

37. Certains pays n'ont pas souffert de la récession de la production agricole qui a touché la plus grande partie de la région en 1961/62 et dans les années précédentes, mais aucun d'entre eux n'a pu échapper aux effets de la détérioration continue de la situation des exportations agricoles sur les marchés mondiaux, ni aux fortes fluctuations des prix mondiaux de produits agricoles.

38. En 1960, les recettes des exportations agricoles de la région ont poursuivi leur reprise progressive par rapport au bas niveau de 1958, tout en restant inférieures de 60 pour cent à celui de 1957. En 1961, cependant, les tendances ont été beaucoup moins favorables. Le volume des exportations et les prix moyens ont diminué, et les recettes des exportations agricoles du Proche-Orient ont accusé un recul de près de 10 pour cent, leur niveau ne dépassant que légèrement celui de 1958.

39. Les médiocres récoltes de nombreux pays ont gravement affecté les exportations agricoles en 1961. Les exportations de céréales ont encore diminué jusqu'à moins de la moitié de leur volume de 1958; de plus, les prix des céréales ont baissé. Le recul a été particulièrement marqué en ce qui concerne les exportations de riz, et la République arabe unie s'est vue forcée d'interdire l'exportation des maigres quantités récoltées en 1961. Les expéditions de coton ont également été fortement réduites, principalement à cause du faible niveau de la production dans la République arabe unie. Les prix du coton ont été en moyenne inférieurs en 1961 à ceux de l'année précédente et ont diminué sensiblement pendant la première moitié de 1962 en ce qui concerne les variétés à fibre longue et extra-longue.

40. La Conférence s'est particulièrement préoccupée de la tendance à long terme des exportations agricoles de la région. A l'exception des pays producteurs de pétrole, le développement économique du Proche-Orient est largement tributaire des recettes annuelles provoquées par les exportations de produits agricoles. Pendant une dizaine d'années environ, un accroissement de plus d'un tiers du volume des exportations de la région n'a fait augmenter les recettes d'exportation que de quelque 4 pour cent. Cette augmentation pourtant faible est elle-même exprimée en prix courants, et il apparaît que les recettes "réelles" des exportations agricoles (c'est-à-dire leur pouvoir d'achat de biens manufacturés) ont en fait diminué pendant cette période, malgré l'augmentation notable du volume des expéditions.

41. En même temps, on a enregistré ces dernières années un accroissement rapide des importations agricoles. Malgré un léger recul en 1961, ces importations sont demeurées très considérables par comparaison avec d'autres années. De nouveau, les importations de céréales provoquent principalement des Etats-Unis à des conditions de faveur, en vertu de la Public Law 480, ont été fortes en 1961, tout en accusant une diminution de près de 10 pour cent par rapport au niveau élevé de 1960.

42. D'une manière générale, la région du Proche-Orient est demeurée une grosse exportatrice nette de produits agricoles, mais, pendant presque toutes les années d'après-guerre, elle a été importatrice nette de produits alimentaires. En 1961, l'augmentation rapide des importations nettes de denrées alimentaires a cessé pour la première fois depuis un certain nombre d'années, et les importations nettes de céréales, bien que toujours fortes, ont accusé une diminution d'environ 10 pour cent.

#### Les disponibilités alimentaires par rapport à la population

43. On estime que, dans la région, la production alimentaire par habitant a diminué d'environ 3 pour cent en 1960/61 et a subi un nouveau recul de 4 pour cent en 1961/62. Le niveau maximum de la production alimentaire par habitant, atteint en 1958/59, était probablement d'environ 15 pour cent supérieur à celui d'avant-guerre. Toutefois, en 1961/62, le progrès réalisé par rapport à la faible moyenne d'avant-guerre semblait avoir été réduit de moitié environ.

44. Les plus fortes réductions de la production par habitant ont été enregistrées pour les céréales qui, dans toute la région, constituent l'aliment de base et fournissent l'essentiel de la ration calorique. Toutefois, les disponibilités alimentaires par habitant ont été maintenues dans une certaine mesure grâce à de fortes augmentations des importations et à une réduction des exportations de céréales. D'autre part, il semble qu'en 1961/62, année où la production céréalière a encore diminué - comme les importations nettes, d'ailleurs - la consommation de céréales par habitant doit avoir diminué. Dans les pays qui ont été les plus sérieusement touchés par la sécheresse, il est probable que la consommation a diminué plus tôt et dans des proportions plus importantes.

45. La Conférence a estimé que la situation de la consommation des produits de l'élevage est assez inquiétante. Les statistiques dans ce domaine sont particulièrement peu sûres et incomplètes, mais tous les indices disponibles donnent à penser que les rations de protéines animales sont extrêmement faibles et qu'elles ont peut-être même diminué dans certaines zones au cours des années récentes.

#### Mesures gouvernementales

46. Les délégations ont exposé à la Conférence les différents projets et mesures en cours dans leurs pays respectifs pour le développement de l'agriculture. Dans la plupart des cas, ils figurent dans un programme intégré intéressant le secteur agricole dans son ensemble et faisant lui-même partie d'un plan d'ensemble pour le développement social et économique. Le chapitre suivant du présent rapport passe en revue l'évolution récente de la planification agricole.

47. La situation récente a fait ressortir une fois de plus combien la production agricole de la région dépend des précipitations, qui sont peu abondantes et extrêmement variables; en conséquence, dans la plupart des pays, les programmes destinés à améliorer l'utilisation des ressources en eau jouent un rôle fort important. En Afghanistan, en sus des nouveaux projets d'irrigation, on s'est efforcé d'améliorer les systèmes d'irrigation existants. En Jordanie, le projet du canal du Ghor oriental, qui est entré dans la deuxième phase de son exécution, sera probablement achevé avant la date prévue, et le projet du Yarmouk doit être mis en route prochainement. Koweït procède à une prospection intensive de l'eau de puits. Il a été signalé qu'au Pakistan les terres arables sont amputées chaque année d'environ 40 000 ha par suite de la saturation par l'eau et de la salinité; malgré toutes les mesures prises par le Gouvernement, les travaux de remise en valeur ne pourront avancer que lentement. Un projet de loi relatif à l'utilisation et à la conservation de l'eau est à l'étude en Arabie Saoudite. En Syrie, les barrages de Rastan et de Muhandeh ont été construits dans le cadre du Projet du Ghâb; beaucoup d'autres projets moins importants sont en cours et des études sont entreprises sur le barrage de l'Euphrate. Le Liban a adopté en 1961 un Plan quinquennal affectant 54 millions de livres libanaises au développement de l'irrigation.

48. On reconnaît de plus en plus la nécessité de poursuivre la recherche fondamentale et les enquêtes, statistiques comprises. La Conférence a pris note avec satisfaction de l'aide fournie par le Fonds spécial des Nations Unies à cet égard et dans d'autres domaines connexes. Nombre de pays procèdent à des enquêtes sur leurs ressources en eau. Au Liban, l'Institut de recherche agronomique a été élevé au rang d'une Direction générale afin d'augmenter ses moyens d'action et ses ressources et, au Pakistan, le Conseil de l'alimentation et de l'agriculture a été réorganisé pour pouvoir entreprendre des recherches fondamentales à long terme présentant une importance sur le plan national.

49. Un certain nombre de pays ont fait état de modifications importantes dans l'organisation de leurs services agricoles. Le Liban a procédé à une réorganisation de son Ministère de l'agriculture; la Jordanie fait de même. Le Pakistan se propose d'étendre à d'autres régions son Projet modèle, au titre duquel une action intensive en vue de pousser la production dans des régions pilotes soigneusement choisies a été entreprise en 1960; des coopératives pour le développement agricole ont été créées dans chaque province et seront prêtes à fonctionner à plein l'hiver prochain. Dans la République arabe unie, des organismes généraux ont été créés en vue de s'occuper des activités privées et publiques dans divers secteurs de l'économie, et notamment, dans les domaines alimentaire et agricole, du coton, des industries alimentaires, de la minoterie et de la boulangerie, de l'emmagasinage et des élévateurs à grains, des ressources aquatiques, de la mise en valeur des terres, de la colonisation des terres, de la mise en valeur du désert et des coopératives agricoles.

50. De nombreux pays renforcent leurs services de vulgarisation. En Jordanie et au Liban, les services agricoles à l'échelon du district ont été intensifiés. Au Pakistan, les services de vulgarisation des départements agricoles provinciaux ont été développés, afin qu'il y ait un expert agricole dans chacune des Unions, soit pour environ 10 000 personnes. Le Soudan a créé des services et des comités provinciaux de vulgarisation. En Syrie, on a mis sur pied des unités mobiles de vulgarisation dotées des moyens nécessaires pour la vulgarisation sur le plan pratique. Dans la République arabe unie, on insiste sur le rôle des coopératives et des centres agricoles dans le travail de vulgarisation.

51. Dans un certain nombre de pays du Proche-Orient, on poursuit la mise en vigueur de mesures de réforme agraire. La Conférence a été informée que, bien qu'en Jordanie la distribution des terres ne pose pas de problème, ce pays a élaboré une loi prévoyant la distribution de terres domaniales. Au Pakistan occidental, la redistribution des terres est terminée; en outre, près de 2 millions d'hectares ont été remembrés; au Pakistan oriental, environ 150 000 ha de terres ont été achetés et attribués à des formiers.

52. En Syrie, la distribution des terres au titre de la loi sur la réforme agraire a été faite à condition que les agriculteurs deviennent membres des coopératives, qui sont actuellement au nombre de 235. Des crédits sont accordés aux agriculteurs et aux coopératives par la Banque agricole coopérative. Dans la République arabe unie, les coopératives de villages, dont le nombre est actuellement de 4 050, jouent un rôle important dans toutes les activités agricoles; des banques de villages ont été créées pour octroyer du crédit aux agriculteurs; depuis le milieu de 1961, la Banque agricole coopérative accorde des prêts sans intérêt. La Conférence a noté les progrès réalisés par les programmes expérimentaux de culture coopérative mécanisée qui sont appliqués au Pakistan oriental et occidental.

53. Dans la République arabe unie, parmi les faits nouveaux survenus en matière de commercialisation des produits agricoles, figure la prise en charge, par la Commission égyptienne du coton et par l'Organisation nationale publique pour le commerce du coton, de toutes les transactions commerciales relatives au coton, dans le pays aussi bien qu'à l'étranger. Dorénavant, le Ministère de l'économie fixe les prix avant chaque campagne, ainsi que les conditions et les dates de livraison à la Commission. Pour permettre d'augmenter les stocks de report de blé, il a été décidé de construire dans la R.A.U. 49 nouveaux élévateurs, dont la capacité totale sera de 840 000 tonnes. En Jordanie, un Bureau de la commercialisation a été créé; la question de la construction de routes vicinales est également examinée avec attention. Au Liban, l'Office des fruits a été réorganisé. En Libye, le Gouvernement achète, au moment de la récolte, les céréales et l'huile d'olive à des prix fixés. Au Pakistan, tous les excédents exportables de riz de qualité supérieure sont achetés par le Gouvernement. En Arabie Saoudite, on s'efforce de trouver le meilleur moyen d'utiliser les grandes quantités de viande provenant des animaux sacrifiés pendant la saison des pèlerinages.

54. En outre, l'Arabie Saoudite est en train de préparer une loi sur la quarantaine. Au Pakistan, un Comité national de lutte contre les maladies animales a été nommé; pour 27 maladies animales importantes, il a été préparé un programme modèle de prévention, de lutte et d'éradication. Deux usines pour la fabrication d'aliments du bétail, qui utilisent surtout des sous-produits industriels, ont été créées au Pakistan occidental et une usine

semblable va être implantée au Pakistan oriental. Dans de nombreux pays, des campagnes de vaccination en masse contre les principales maladies épidéziologiques ont permis d'augmenter sensiblement la population animale. Au Liban, un Centre de quarantaine pour animaux est en cours d'installation; il doit permettre de contrôler les importations d'animaux vivants.

55. Un certain nombre de pays se préoccupent davantage du développement de leurs pêcheries, qui peuvent contribuer puissamment à accroître les disponibilités en protéines animales. Au Pakistan, les exportations de produits de la pêche ont rapidement augmenté et des progrès considérables ont été réalisés dans la mécanisation progressive de la flotte de pêche, la construction de ports et de jettées pour les bateaux de pêche, la construction d'usines de traitement et la mise sur pied de services de recherche. Au Soudan, le repeuplement des étangs fait l'objet d'un travail intensif; les ressources en poisson du Nil et de la Mer Rouge sont étudiées en vue de la construction d'une conserverie; enfin, on envisage de créer un Institut de recherches hydro-biologiques.

56. De nombreux pays ont exposé leurs programmes relatifs aux forêts. La Conférence a noté que la Jordanie appliquait un programme intensif de boisement. Au Pakistan, on a enregistré un accroissement substantiel de la superficie forestière; on procède à un vaste inventaire qui servira de point de départ à la création d'industries forestières. En Arabie Saoudite, le Ministère de l'agriculture va être doté d'une Division des forêts. Le boisement, la reconnaissance, les levés, l'établissement de cartes ainsi que la délimitation des réserves sont en rapide progrès au Soudan.

#### QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE QUE POSE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION

##### 1. Planification du développement agricole dans la région

###### a) Examen des progrès accomplis depuis la dernière Conférence régionale dans l'établissement et la mise en œuvre des plans

57. La Conférence a passé en revue les progrès récemment accomplis dans l'établissement et la mise en œuvre des plans agricoles dans les pays du Proche-Orient, ainsi que le développement de l'aide apportée par la FAO aux Etats Membres pour leur planification agricole.

58. Depuis la dernière Conférence régionale, il y a moins de deux ans, d'importants progrès ont été accomplis dans la planification de l'agriculture au Proche-Orient. Alors que les plans antérieurs se limitaient pour la plupart à des projets d'investissements publics, des plans complets, couvrant l'ensemble de l'économie, y compris le secteur privé, ont été maintenant élaborés dans de nombreux pays. Ces nouveaux plans tiennent tous compte du secteur agricole.

59. La Conférence a pris note des rapports concernant les progrès accomplis depuis 1960 dans l'exécution des plans d'ensemble au Pakistan, dans la République arabe syrienne et dans la République arabe unie. Au cours de 1962, on a commencé à appliquer des plans analogues en Afghanistan, en Jordanie et au Soudan, et les délégations de ces pays ont exposé à la Conférence les

principales dispositions relatives à l'agriculture. Parmi les autres pays du Proche-Orient ou les pays qui se rattachent étroitement à cette région, des plans complets ont également été établis en Ethiopie, en Iran, en Irak, en Libye et en Turquie. Au Liban, la préparation du nouveau plan sera probablement achevée vers la fin de l'année.

60. Le mécanisme de planification a été encore développé dans un certain nombre de pays. Au Liban, le Ministère du Plan a été réorganisé et comprend maintenant, outre le Conseil supérieur du Plan, un département central des statistiques et un département de la recherche et des études à long terme; il est également envisagé de créer une section de la planification au Ministère de l'agriculture. Au Soudan, de nouveaux organismes de planification viennent d'être créés; ils comprennent notamment un Secrétariat à la planification économique au Ministère des finances et de l'économie.

61. Il semble donc que des progrès considérables aient été accomplis en ce qui concerne les méthodes d'élaboration des plans et l'organisation de la planification; toutefois, la Conférence a noté qu'il est encore trop tôt pour dire si la nouvelle série de plans entraînera une amélioration analogue dans le domaine de l'exécution. Cependant, certains pays portent une attention accrue aux organisations sur le terrain qui sont indispensables pour aider à l'exécution des plans agricoles; c'est là un symptôme encourageant. Ainsi, en Afghanistan, on met sur pied des comités de développement agricole à l'échelon des districts; ils sont composés de représentants de l'administration locale, du service de vulgarisation et de la Banque agricole, ainsi que d'un certain nombre d'agriculteurs. Au Liban, un Institut du développement a été créé pour former des équipes polyvalentes qui travailleront à l'échelon du village.

62. Parallèlement à l'importance accrue que revêt la planification agricole au Proche-Orient, la FAO s'est efforcé d'étendre et d'intensifier l'aide qu'elle est en mesure d'apporter dans ce domaine. La Conférence s'est tout spécialement félicitée de l'organisation du Centre régional de perfectionnement sur la planification du développement agricole qui a eu lieu au Caire en mars et avril 1962 sur l'invitation du Gouvernement de la République arabe unie. La FAO espère organiser ultérieurement d'autres centres de ce genre.

63. La Conférence a accueilli avec satisfaction la décision du Directeur général de créer, dans le cadre de l'assistance technique au titre du Programme ordinaire, un corps d'économistes spécialistes de la planification agricole, qui comprendrait un économiste pour la planification régionale au Proche-Orient. Cet expert serait principalement chargé de missions consultatives de courte durée dans les pays de la région, ce qui renforcerait grandement les projets consultatifs à long terme établis au titre du Programme élargi d'assistance technique, ainsi que le travail du spécialiste régional de l'économie agricole.

64. La Conférence a noté que les participants au Centre de perfectionnement du Caire avaient exprimé le désir que l'on crée un dispositif permanent permettant d'examiner périodiquement les problèmes qui se posent dans la région en matière de planification agricole. La Conférence a appuyé ce point de vue et a recommandé la création, si possible par la prochaine session du Conseil de la FAO, d'une Commission de la planification agricole au Proche-Orient. Cette Commission serait composée de représentants des gouvernements qui se réuniraient

périodiquement, par exemple une fois par an. Un fonctionnaire de la FAO serait nommé Secrétaire de la Commission et chargé d'assurer le service de ses réunions, tandis que d'autres fonctionnaires du Siège et des bureaux régionaux participeraient à ses travaux le cas échéant. La Commission élaborerait son propre programme de travail détaillé, compte tenu de l'évolution de la situation. La Conférence estime que, outre l'aide qu'elle apporterait à la solution des problèmes techniques relatifs à la planification agricole, une telle Commission pourrait contribuer à la coopération, ainsi qu'à la coordination des activités, dans le domaine de la planification agricole dans la région.

65. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 1

LA CONFÉRENCE

Notant

- i. l'importance croissante de la planification du développement économique dans la région du Proche-Orient en tant qu'élément de l'accroissement de la production et du revenu et de l'élévation du niveau de vie des populations,
- ii. la nécessité d'assurer l'établissement bien compris de programmes et de projets agricoles dans le cadre de programmes généraux de développement économique, ainsi qu'un dispositif organisationnel adéquat qui permettra d'atteindre ces objectifs,

Exprimant sa satisfaction des propositions faites par le Directeur général concernant la fourniture de services consultatifs et de moyens de formation, et notant que le programme expérimental spécial d'assistance technique au titre du Programme ordinaire sera principalement orienté vers l'aide dans le domaine de la planification du développement agricole,

Conscient

- i. de la nécessité de former un personnel suffisant dans le domaine de la planification agricole et de la grande importance que revêt l'organisation de centres de perfectionnement sur cette question, dont l'utilité a été démontrée lors du Centre tenu au Caire en mars et avril 1962,
- ii. de la nécessité d'un dispositif permanent qui permettrait de passer périodiquement en revue les problèmes relatifs à la planification agricole de la région,

Accueillant avec satisfaction les offres faites par plusieurs délégations de mettre à la disposition des autres pays de la région les moyens existants dans leurs pays, y compris ceux de l'Institut de planification nationale de la République arabe unie, ainsi que des nombreuses institutions du Pakistan, et des Instituts nationaux du développement et de l'administration publique au Liban, qui octroient des bourses aux étudiants provenant d'Etats arabes,

Recommande aux Etats Membres qui appliquent des plans pour le développement de l'agriculture et de l'économie en général de créer des organismes chargés d'étudier et d'évaluer les projets, d'assurer que les projets soient bien exécutés et que les objectifs soient atteints ou temps voulu, et de faire en sorte que les projets puissent être modifiés dans le plus bref délai possible et au coût le plus bas;

Invite le Directeur général

- i. à prendre les mesures nécessaires pour que la FAO aide les Etats Membres à renforcer leurs organismes de planification agricole ou à en créer le cas échéant;
- ii. à créer sans tarder un cadre d'économistes hautement qualifiés en matière de planification agricole, dont les frais seront couverts par l'assistance technique au titre du Programme ordinaire, et notamment à nommer un économiste spécialiste de la planification agricole qui sera affecté à la région pour aider les pays du Proche-Orient à résoudre leurs problèmes;
- iii. à allouer les sommes nécessaires à l'organisation de nouveaux centres de perfectionnement sur la planification agricole et à l'octroi de bourses FAO pour l'étude de la planification agricole au titre des programmes d'assistance technique, afin d'aider les pays de la région à former leur personnel;
- iv. à créer, en vertu de l'Article VI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif de la FAO, une Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, qui desservirait la région telle qu'elle est définie par la FAO;

Propose

- i. que le mandat de cette Commission consiste à passer en revue et à échanger (tant au moyen de réunions périodiques que par correspondance) des renseignements et des expériences sur les plans et la planification agricoles et sur les problèmes rencontrés dans l'établissement, l'exécution et l'évaluation de tels plans dans les pays de la région, et à faire des recommandations aux Etats Membres quant aux moyens propres à améliorer leurs plans agricoles, ainsi qu'à la FAO quant à l'assistance qu'elle pourrait fournir à cet effet, compte tenu des différents stades de développement auxquels sont arrivés les pays de la région;
- ii. que le mandat de la Commission prévoie notamment:
  - a) qu'elle conseille ses membres et la FAO au sujet des programmes de formation et des moyens nécessaires pour améliorer la planification agricole, et qu'elle aide ses membres à organiser des centres nationaux de perfectionnement;

- b) qu'elle étudie des problèmes déterminés concernant la planification agricole, soit en créant des groupes de travail ou autres organes subsidiaires, soit en chargeant la FAO ou des institutions gouvernementales ou non gouvernementales d'entreprendre des études et des recherches particulières;
- c) qu'elle aide ses membres à obtenir les services d'experts qualifiés en matière de planification agricole;

Demande que la Commission soit créée dès que possible et que le Directeur général soumette en conséquence à la prochaine session du Conseil de la FAO une proposition à cet effet.

66. La Conférence a en outre émis l'opinion que, pour que le travail de la Commission envisagée soit pleinement efficace, il conviendrait de s'assurer les services d'une équipe d'experts hautement qualifiés en matière de planification agricole. Elle recommande par conséquent la création d'un Institut de la planification agricole pour le Proche-Orient, et adopte la recommandation suivante:

#### Recommandation No. 2

##### LA CONFERENCE

Notant la nécessité de créer des moyens de formation en matière de planification agricole et d'entreprendre des recherches et des études sur les divers aspects de l'établissement, de l'exécution et de l'évaluation des plans agricoles dans les pays du Proche-Orient;

Convaincu qu'il sera nécessaire de s'assurer les services d'une équipe d'experts hautement qualifiés en matière de planification agricole pour que la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, dont la création est envisagée, puisse fonctionner d'une manière rationnelle et efficace;

##### Demande

- i. que soit créé un Institut de la planification agricole pour le Proche-Orient, doté d'un secrétariat permanent;
- ii. que l'Institut forme du personnel en matière de techniques de planification agricole et de mise en vigueur des plans, qu'il soutienne les activités de la Commission en lui fournissant les études et les enquêtes nécessaires et en procédant aux recherches indispensables pour élaborer des recommandations judicieuses en matière de planification agricole, et qu'il analyse sur demande la possibilité technique et économique de réaliser les plans agricoles nationaux qui pourraient lui être soumis;
- iii. que, en réponse à l'offre faite par le Gouvernement de la République arabe syrienne de mettre des installations à disposition, l'Institut ait son siège à Damas;
- iv. que le Directeur général étudie la possibilité de financer cet Institut, notamment au moyen du Fonds spécial des Nations Unies.

b) Projet de développement méditerranéen - Etat d'avancement des travaux

67. La Conférence a examiné les activités entreprises par la FAO dans le cadre des mesures à prendre pour donner suite au Projet de développement méditerranéen de la FAO. Ces activités peuvent se classer sous trois rubriques principales: a) assistance aux gouvernements en vue de la création de zones de développement régional; b) organisation de consultations intergouvernementales sur certains problèmes du développement méditerranéen; c) exécution de projets conjoints régionaux, par exemple études et enquêtes en vue de la création d'une "chaîne du froid" pour la commercialisation des produits agricoles périssables provenant de la région méditerranéenne.

68. La Conférence a été mise au courant des principales caractéristiques des projets de pré-investissement Fonds spécial/FAO concernant la création de zones de développement régional qui sont en cours d'exécution dans plusieurs pays méditerranéens. Ces enquêtes de pré-investissement ont pour but essentiel d'indiquer aux gouvernements des mesures et propositions concrètes en vue du développement qui seraient conçues et reliées entre elles de façon à déclencher un processus de croissance économique accélérée dans des zones ou régions déterminées d'un pays donné. Ces propositions tiennent dûment compte du caractère complémentaire des aspects sociaux, économiques et techniques du développement et du fait que les divers secteurs de l'agriculture ainsi que l'agriculture et les autres secteurs se complètent. La Conférence a reconnu que les principes d'intégration dont procèdent les enquêtes de pré-investissement leur donnent une unité de but qui correspond bien aux conclusions du Projet de développement méditerranéen. Toutefois, on a fait valoir que, dans la création de zones de développement régional, il fallait accorder une attention particulière aux différences de situations et de caractéristiques des pays du Bassin méditerranéen.

69. La Conférence s'est félicitée de l'extension progressive au Proche-Orient du réseau que forment les zones de développement, et a pris note avec intérêt des renseignements donnés par les délégations concernant les projets de développement intégré de l'agriculture qui sont en cours dans leurs pays respectifs. Elle a également pris note d'une proposition tendant à l'exécution d'une enquête dans la zone de la Mer Rouge. La Conférence a été informée que le Gouvernement de la Jordanie s'intéressait au Projet de développement méditerranéen et envisageait d'y participer.

70. La Conférence a souligné l'importance de la coopération régionale pour l'accélération des progrès dans les pays méditerranéens; elle a confirmé qu'elle approuvait les mesures prises par le Directeur général pour renforcer l'action coopérative dans les pays méditerranéens. A cet égard, les délégués se sont particulièrement félicités de la création d'un projet relatif à la "chaîne du froid", de la constitution d'un Groupe d'experts FAO sur le développement méditerranéen et de l'organisation de consultations intergouvernementales.

71. La Conférence a pris note avec intérêt de la proposition tendant à réunir à Nîmes (France) la prochaine consultation intergouvernementale sur les problèmes du développement méditerranéen. Elle a également pris note avec satisfaction de l'offre, faite par le Centre international des hautes études agronomiques que viennent de créer à Bari et à Montpellier l'Organisation pour le développement économique et le Conseil de l'Europe, de mettre les moyens d'action du Centre à la disposition des pays du Proche-Orient.

72. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 3

LA CONFÉRENCE

Exprimant sa satisfaction des mesures prises par le Directeur général dans le cadre des activités entreprises pour donner suite au Projet de développement méditerranéen de la FAO;

Exprimant avec force l'appui qu'elle accorde à la création d'un Groupe FAO d'experts du développement méditerranéen chargé de donner des avis sur les problèmes économiques, techniques, administratifs et financiers que pose la planification régionale de l'agriculture; et

Considérant l'ampleur de la portée et des incidences des activités entreprises, notamment en ce qui concerne l'exécution d'enquêtes de pré-investissement en vue de la création de zones de développement régional dans le cadre des plans de développement général, ainsi qu'en ce qui concerne le Projet relatif à la "chaîne du froid";

Invite le Directeur général à poursuivre ces activités et à fournir les moyens nécessaires pour continuer la mise en œuvre des recommandations du Rapport sur le développement méditerranéen.

c) Amélioration des bases statistiques de la planification agricole

i. Recensement mondial de l'agriculture

73. La Conférence a examiné la situation des recensements agricoles nationaux ainsi que des plans et travaux préparatoires des pays qui n'ont pas encore procédé au Recensement de 1960. Elle a constaté que, parmi les pays de la région, six seulement (Irak, Iran, Liban, Libye, Pakistan et R.A.U.) avaient exécuté un recensement de l'agriculture dans le cadre du Programme du Recensement mondial de 1960. Trois de ces pays ont procédé par sondage.

74. Le traitement des données du recensement de la Libye est terminé et les résultats sont déjà imprimés. Au Pakistan, plus de la moitié du travail a déjà été accomplie. Dans la R.A.U., le travail d'exploitation a commencé, tandis qu'au Liban la collecte des données n'a pas encore pris fin.

75. La Conférence a noté avec satisfaction que des experts FAO de l'assistance technique avaient aidé ces pays à préparer et à organiser leurs recensements. On a évoqué en particulier l'aide précieuse que le Pakistan a reçue des conseillers régionaux en matière de recensement, l'assistance fournie au Gouvernement libyen pour exploiter les données du recensement au moyen d'ordinateurs électroniques, ainsi que l'organisation, au Caire, du Centre de perfectionnement sur l'exploitation des données des recensements.

76. En Jordanie, les opérations de dénombrement doivent commencer en novembre 1963; elles porteront sur la campagne agricole 1962/63; la République arabe syrienne projette d'effectuer son recensement en 1965/66, et les travaux sur

les estimations de récoltes ont déjà commencé pour les cultures importantes. Le Soudan se propose d'étaler son recensement sur quatre ans, le financement de l'opération étant inclus dans le Plan septennal qui est à l'étude. Quant à l'Arabie Saoudite, le dénombrement des exploitations a commencé dans certaines zones. Les délégués ont particulièrement insisté sur la nécessité de dispenser à ces pays des conseils et une aide technique.

77. Par comparaison avec d'autres régions, la participation des pays du Proche-Orient au Recensement de 1960 ne paraît pas satisfaisante, tant s'en faut; des efforts particuliers seront donc nécessaires pour aider les pays à effectuer leurs recensements, en particulier celui de 1970. A ce propos, la Conférence a souligné que la FAO et les Etats Membres devaient entreprendre sans tarder les travaux préparatoires du Recensement de 1970, afin que la participation au recensement soit plus large et que la qualité et l'actualité des résultats soient meilleures. Parmi les éléments qui ont contribué au succès du Recensement de 1960 dans les différentes parties du monde figurent l'adaptation du Programme mondial à l'échelon régional, l'utilisation des méthodes de sondage pour différentes phases du recensement et le recours aux recensements expérimentaux. La Conférence a noté que la nomination de conseillers régionaux en matière de recensements et l'organisation de séminaires sur l'évaluation, l'analyse et l'utilisation des résultats des recensements entrent pour une part dans le fait que la quasi-totalité des pays d'Extrême-Orient et plus de trente pays d'Afrique ont participé au Programme du Recensement de 1960. Il est indispensable de tenir compte de tous ces facteurs et de certains autres qui aideront à assurer une participation plus complète au Recensement de 1970 et à améliorer la qualité et l'actualité des résultats du recensement.

78. Il a été souligné à ce propos que, dans certains cas, le calendrier des centres de formation organisés par la FAO n'a pas permis à tous les pays d'en profiter également. Il est indispensable d'organiser de tels centres de formation ou séminaires longtemps à l'avance afin de pouvoir fournir l'aide en temps voulu. L'accent a également été mis sur la nécessité de préparer à l'avance l'exploitation des données du recensement, afin que cette opération puisse être effectuée rapidement. L'expérience acquise lors du traitement des données du recensement libyen au moyen d'ordinateurs électroniques sera utile lorsqu'il s'agira de fournir une aide analogue à d'autres pays. A cet égard, la Conférence s'est félicitée de la création par la FAO, en coopération avec les Nations Unies et au titre du PEAT, d'un centre de calcul électronique installé au Caire et qui, le moment venu, sera destiné à répondre aux besoins des pays de la région, en particulier lorsqu'il s'agira d'exploiter les données des recensements de 1970. Il a été noté que, bien que les opérations du Centre ne doivent prendre toute leur ampleur que dans trois ans, il pourra être utilisé dès le début par les pays de la région comme moyen de formation en matière d'utilisation du matériel moderne d'exploitation des données ainsi que, sur demande, pour l'exploitation rapide de données importantes. La Conférence a noté avec satisfaction que le Pakistan a offert de mettre son Centre d'exploitation des données statistiques à disposition pour former des boursiers provenant des pays de la région.

79. La Conférence adopte la recommandation suivante :

Recommandation No 4

LA CONFERENCE

Considérant l'importance que revêt l'utilisation des résultats des recensements agricoles pour divers travaux de planification du développement économique ainsi que pour la mise sur pied de systèmes adéquats de statistiques agricoles d'actualité;

Notant qu'un certain nombre de pays de la région n'ont encore jamais procédé à un recensement de l'agriculture et que, dans d'autres régions, on est parvenu à encourager une participation plus complète au recensement par des mesures qui se sont révélées très efficaces, comme par exemple la nomination, en Extrême-Orient, de conseillers régionaux en matière de recensement et l'organisation, en Extrême-Orient et en Afrique, de séminaires sur l'évaluation, l'analyse et l'utilisation des résultats des recensements, et

Se félicitant de la création, au titre du Programme élargi d'assistance technique, d'un Centre de calcul électronique au Caire;

Recommande aux Etats Membres

- i. que les pays qui n'ont pas encore pris part au Recensement mondial de l'agriculture de 1960 le fassent dès que possible dans le cadre du Programme mondial de la FAO;
- ii. que les pays qui ont procédé au recensement tirent parti de l'expérience et des renseignements ainsi obtenus en vue de développer ou d'améliorer leurs systèmes de statistiques agricoles d'actualité;
- iii. que ces pays ouvrent les crédits nécessaires à cette fin et mettent à profit les possibilités offertes par le Programme d'assistance technique de la FAO;
- iv. que ces pays établissent sans tarder des plans en vue d'assurer la formation de leur personnel à tous les échelons, en faisant appel au Programme d'assistance technique de la FAO et compte tenu des moyens et possibilités offerts par le Centre de calcul électronique et l'Institut régional de formation et de recherche en matière de statistiques agricoles pour le Proche-Orient, dont la création est envisagée;

Invite le Directeur général

- i. à nommer dès que possible, en utilisant à cette fin les fonds de l'assistance technique au titre du Programme ordinaire ou du Programme élargi d'assistance technique, un conseiller régional en matière de recensements pour aider les pays à organiser leur recensement dans le cadre du Programme du Recensement mondial de 1960, à préparer les résultats du recensement en fonction de leurs diverses utilisations, notamment en vue de l'élaboration de systèmes de sondage pour les renseignements courants, et à étudier les divers problèmes - entre autres les problèmes techniques - auxquels se heurtent les pays, afin d'élaborer des recommandations appropriées visant à encourager une participation accrue au Programme du Recensement de 1970;

- ii. à organiser un séminaire régional sur l'évaluation, l'analyse et les utilisations des résultats des recensements et enquêtes, comme on l'a fait en Afrique et en Extrême-Orient;
- iii. à faciliter, le moment venu, l'utilisation du Centre de calcul électronique du Caire par les pays de la région pour la formation de spécialistes et l'exploitation des données importantes; et
- iv. à terminer dès que possible les travaux préparatoires en vue du Recensement de l'agriculture de 1970, compte tenu des facteurs qui ont contribué à augmenter la participation au Recensement de 1960 ainsi que d'autres éléments qui permettraient d'obtenir une participation plus large encore au Recensement de 1970 et d'améliorer la qualité et l'actualité des résultats.

ii. Normalisation et coordination des statistiques agricoles

80. La Conférence a estimé que, parmi les mesures indispensables pour faire progresser la planification nationale et faciliter les efforts internationaux en vue du développement économique, l'une des plus importantes consistait à améliorer les statistiques de base sous les rapports suivants: champ d'application, exactitude, actualité et comparabilité. De toute évidence, il faut, dans les pays de la région, établir des systèmes statistiques sur une base rationnelle et permanente dans le cadre des programmes de développement général. Il existe des plans à cet effet dans la R.A.U., où les fonds nécessaires au développement des statistiques sont fournis par le budget du Plan de développement agricole. En outre, dans l'aide à fournir aux pays, la Conférence a jugé qu'il fallait accorder une priorité élevée aux statistiques pour que l'aide octroyée à d'autres programmes porte plus de fruits.

81. La Conférence a exprimé sa satisfaction des efforts déployés par la FAO pour aider les pays à développer leurs statistiques alimentaires et agricoles dans un cadre coordonné et normalisé. Depuis la dernière Conférence régionale, des experts de l'assistance technique fournissent directement des avis à 7 pays de la région. Une réunion technique sur les enquêtes de consommation alimentaire s'est tenue à Beyrouth en 1962. On organise en Yougoslavie un centre de perfectionnement sur la méthodologie des enquêtes de consommation alimentaire, auquel la plupart des pays du Proche-Orient ont été invités; de même, en Turquie, un séminaire sur les statistiques de l'économie agricole est en cours d'organisation. De l'avis de la Conférence, il serait opportun de répéter les centres de perfectionnement et les séminaires.

82. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la préparation de publications méthodologiques sur les statistiques des superficies, la qualité des données des recensements et les enquêtes de consommation alimentaire.

83. La Conférence a noté l'expansion prise par les activités régionales dans le domaine statistique en vue d'aider les pays à mettre au point des systèmes efficaces de sondage pour l'exécution des enquêtes permanentes qui fourniront les données d'actualité indispensables à la planification et à la

mis en oeuvre des programmes ainsi qu'à l'évaluation des progrès accomplis. On a particulièrement insisté sur la nécessité d'intensifier l'utilisation des dispositifs statistiques pour les expériences agricoles, et de les appliquer en grand dans les champs des cultivateurs, afin de fonder sur une base réaliste la détermination des objectifs et d'exercer auprès des agriculteurs une action directe de vulgarisation en matière de méthodes de production améliorées. Il y a également lieu d'intensifier les activités concernant la normalisation des statistiques de la production et d'encourager les travaux statistiques sur les prix, les nombres-indices et le revenu agricole. Si l'on veut améliorer l'actualité des renseignements statistiques, il importe de mettre au point des méthodes appropriées pour établir bien à l'avance des prévisions exactes sur la production agricole.

84. La Conférence a exprimé sa satisfaction de la création, par le Directeur général, d'une Commission régionale de la statistique agricole chargée de donner aux Etats Membres des avis sur le développement et la normalisation de leurs services statistiques et de réunir les groupes d'étude ou autres organes subsidiaires composés d'experts nationaux qui seront nécessaires à cette fin. On pense que la première réunion de la Commission se tiendra avant la fin de 1962; il faut espérer que les pays de la région demanderont bientôt officiellement à en faire partie et participeront activement à ses réunions et à celles de ses groupes de travail. Les travaux et les recommandations de la Commission devront toujours tenir compte de la situation locale, ainsi que des limites des moyens et ressources disponibles.

85. La Conférence se félicite des contacts établis par la FAO avec les organes directeurs du FSNU concernant la création - demandée par les Etats Membres de la région - de l'Institut régional de recherche et de formation en matière de statistique agricole pour le Proche-Orient, qui sera chargé d'assurer des programmes à long terme de recherche et de formation statistiques dans les conditions locales. La plupart des pays de la région ont déjà donné leur approbation à ce projet, et cinq d'entre eux ont accepté de contribuer au coût de l'entreprise. Il conviendrait que les Etats Membres soumettent le projet au FSNU par l'intermédiaire du Représentant résident du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies et indiquent qu'ils sont disposés à contribuer au budget du projet.

86. La Conférence a noté avec satisfaction que le travail statistique de la FAO dans la région prenait un développement sans précédent pour pouvoir répondre à la demande croissante de statistiques sûres. Toutefois, la Conférence a estimé qu'un certain nombre d'activités ne peuvent être assurées convenablement si l'on ne dispose que d'un seul statisticien régional. Il s'agit notamment des travaux suivants: fournir les services voulus à la Commission régionale de la statistique et à ses groupes de travail techniques, et assurer sur le terrain la mise en oeuvre de leur programme de travail et de leurs recommandations; exécuter et coordonner les travaux du Centre de calcul électronique; exécuter le projet du Fonds spécial sur la recherche et la formation; développer les services consultatifs techniques concernant les recensements, les statistiques agricoles d'actualité, les enquêtes de consommation alimentaire, les enquêtes sur les pratiques culturelles et les expériences agricoles. On devra par conséquent prévoir du personnel supplémentaire et nommer des conseillers régionaux en matière de statistique, comme on l'a fait avec succès dans d'autres régions. Il a également été noté que la Conférence de la FAO, à sa onzième session, a exprimé avec force l'avis qu'il fallait renforcer le personnel

statistique dans les régions, de manière à accélérer l'amélioration des statistiques agricoles et la formation de personnel; elle a estimé également qu'il conviendrait lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail pour 1964/65, de réexaminer la mesure dans laquelle l'organisation statistique régionale donne satisfaction.

87. En conséquence, la Conférence régionale adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 5

LA CONFÉRENCE

Constatant qu'il est indispensable de développer et d'améliorer les statistiques alimentaires et agricoles dans la région, afin de perfectionner la planification nationale et de faciliter les efforts déployés sur le plan international en vue du développement économique;

Notant avec satisfaction les efforts et les plans du Directeur général en vue d'aider les pays à développer leurs statistiques alimentaires et agricoles dans un cadre coordonné et normalisé, ainsi que les travaux accomplis depuis la dernière Conférence régionale;

Se félicitant de la création de la Commission régionale de la statistique agricole chargée de donner aux Etats Membres des avis concernant le développement et la normalisation de leurs services statistiques dans le cadre des activités statistiques de la FAO et de réunir les groupes d'étude ou autres organes subsidiaires composés d'experts nationaux qui seront nécessaires à cette fin;

Notant avec satisfaction que le Directeur général a établi des contacts avec les organes directeurs du Fonds spécial des Nations Unies au sujet de l'Institut de recherche et de formation en matière de statistique agricole;

Notant que dans la région les activités statistiques ont été élargies de manière à inclure les questions suivantes: normalisation des statistiques de la production, encouragement des travaux statistiques sur les prix, les nombres-indices et le revenu agricole, ainsi que l'aide à apporter aux pays concernant l'utilisation des dispositifs statistiques pour l'expérimentation agricole, en particulier dans les champs des cultivateurs;

Consciente du développement des activités statistiques opérationnelles dans la région, et de la nécessité de renforcer les systèmes statistiques, ainsi que l'a recommandé la Conférence de la FAO à sa onzième session;

Notant en outre que la dernière Conférence régionale et la onzième session de la Conférence de la FAO ont recommandé la nomination immédiate d'un biométricien régional;

Recommande aux Etats Membres

- i. d'allouer les fonds et les ressources nécessaires pour développer leurs systèmes de statistiques alimentaires et agricoles sur une base rationnelle et permanente dans le cadre des programmes de développement général, en tirant parti des ressources mises à leur disposition par la FAO au titre des programmes d'assistance technique;

- ii. s'ils n'ont pas encore demandé à faire partie de la Commission régionale de la statistique agricole, d'en faire officiellement la demande dès que possible;
- iii. de participer activement aux travaux de ladite Commission et de ses groupes de travail et d'utiliser ce mécanisme pour développer leurs systèmes de statistiques alimentaires et agricoles dans un cadre normalisé et coordonné;
- iv. s'ils n'ont pas encore soumis au Fonds spécial des Nations Unies le projet concernant l'Institut de recherche et de formation en matière de statistique agricole pour le Proche-Orient, de le faire dès que possible;

Invite le Directeur général

- i. à organiser un séminaire sur l'analyse et l'utilisation des données fournies par les enquêtes de consommation alimentaire;
- ii. à faire figurer dans le Programme de travail et Budget ordinaire de 1964/65 au moins un poste supplémentaire de statisticien régional;
- iii. à nommer dès que possible un conseiller statisticien régional au titre du Programme ordinaire d'assistance technique afin d'aider les pays à encourager et à développer les enquêtes de consommation alimentaire et à organiser des enquêtes permanentes en vue d'obtenir les renseignements d'actualité qui sont indispensables à la planification et à la mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'évaluation des progrès accomplis;
- iv. à prévoir, dans toute la mesure du possible, la répétition des centres de perfectionnement et des séminaires sur les statistiques alimentaires et agricoles;
- v. à poursuivre ses efforts concernant le projet du Fonds spécial des Nations Unies relatif à un Institut de recherche et de formation, de manière à hâter l'examen de cette proposition par les organes directeurs du Fonds spécial;
- vi. à faire figurer dans le programme de travail le développement des études et la compilation des données relatives à la mesure de la productivité agricole.

d) Problèmes de produits

- i. Rapports et analyses sur les produits: leur utilité pour la planification du développement

88. En étudiant cette question, la Conférence a reconnu que les perspectives, politiques et dispositifs commerciaux intéressant les produits constituaient des éléments importants dont il convient de tenir compte dans les plans économiques des pays en voie de développement. On peut trouver une grande partie des renseignements pertinents dans les études régulièrement effectuées par la FAO et d'autres organisations sur la situation des produits, mais il

somble que ces travaux seraient utilement complétés si l'on entreprenait des études analogues sur le plan national. Le pays intéressé serait alors à même d'examiner la situation du point de vue qui lui est propre et de tirer pleinement parti des renseignements que la FAO peut lui fournir. Rares sont les produits agricoles qui présentent une homogénéité parfaite, et la situation peut être toute différente de la situation mondiale pour les diverses catégories et variétés produits dans les différents pays de la région. Il a également été reconnu que les pays pour qui le produit en question présente un intérêt capital sont mieux placés, en ce qui concerne le rassemblement des données nécessaires et la mise en œuvre des ressources indispensables, que des organisations centrales qui doivent couvrir un domaine beaucoup plus large.

89. Dans ces conditions, la Conférence a estimé souhaitable que des moyens spéciaux soient fournis pour améliorer les renseignements sur la situation des produits dans les pays et pour donner des avis sur des questions comme les perspectives à court et à long termes des marchés mondiaux, les politiques commerciales et les possibilités d'une action internationale en vue d'assurer des débouchés commerciaux améliorés et stables. La Conférence a noté que, dans certains pays de la région, le manque de personnel qualifié entravait la création de services d'analyse sur les produits. Elle invite en conséquence le Directeur général à fournir toute l'aide possible, au titre du PEAT ou d'autres programmes, en vue de la création de tels services dans les pays intéressés.

90. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 6

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant la grande utilité des rapports et analyses sur les produits pour la planification du développement et l'élaboration des politiques;

Se félicitant de l'aide précieuse déjà fournie par la FAO en vue de la création de services nationaux d'analyse sur les produits;

Invite le Directeur général à octroyer dès que possible une plus ample assistance aux pays qui désirent créer de tels services dans le cadre de leur administration nationale.

ii. Perspectives du commerce international des produits agricoles présentant de l'intérêt pour la région

Perspectives à court terme

91. La Conférence a noté que les perspectives à court terme n'étaient guère encourageantes en ce qui concerne l'expansion du commerce des principaux produits d'exportation de la région. En 1962, la Turquie importera probablement de grandes quantités de blé acquis à des conditions de faveur, et les expéditions de céréales effectuées à des conditions de faveur vers la République arabe unie augmenteront sans doute également. On éprouve des difficultés de commercialisation pour les agrumes et les fruits séchés. D'une manière générale,

les perspectives ne sont pas brillantes en ce qui concerne une augmentation notable des échanges mondiaux de coton en 1962/63, car il ne semble guère possible que la consommation industrielle augmente en Europe occidentale, au Japon et en Inde. En revanche, une certaine expansion du commerce avec les pays d'Europe orientale paraît probable, car ces pays effectuent depuis quelque temps des achats plus considérables en dehors de l'U.R.S.S. Réduites pendant le premier semestre de 1962, les exportations de riz du Proche-Orient s'amélioreront probablement pendant le second semestre, les perspectives pour la récolte de 1962 étant plus favorables.

Perspectives à long terme

92. A propos des perspectives à long terme, la Conférence a noté que la FAO avait récemment entrepris une série de projections portant sur l'année 1970 1/. Ces projections sont fondées sur certaines hypothèses concernant l'accroissement de la population et du revenu dans les divers pays et régions; des coefficients mesurant l'élasticité-revenu de la demande de différents produits suivant le niveau du revenu national par habitant dans les divers pays ont été appliqués à ces hypothèses. Les projections ainsi obtenues au sujet de la demande totale d'un produit donné ont été comparées avec une estimation du niveau possible de la production de ce produit aux environs de 1970, établie en se fondant sur les tendances récentes enregistrées dans les superficies, le nombre des arbres, les rendements, etc., et le cas échéant sur l'accroissement global supposé du produit national brut ainsi que sur les politiques et objectifs des gouvernements.

93. Il a été noté que, sur la base des hypothèses adoptées, les projections prévoient qu'au Proche-Orient la demande de céréales pour la consommation humaine augmentera de 40 à 45 pour cent par rapport à 1957-59. En regard de cet accroissement potentiel, les estimations de l'augmentation possible de la production céréalière dans la région donnent à penser que, si le taux de croissance enregistré pour les revenus nationaux et la production céréalière au cours de la décennie écoulée se maintient durant les années soixante, la région parviendra à peu près à couvrir ses besoins en blé, à l'exception du Pakistan et de la R.A.U. où les besoins d'importation resteraient élevés. Si l'on obtient les taux de croissance du produit national brut que prévoient les plans nationaux actuels (et qui supposent de forts taux d'accroissement de la production céréalière), on peut s'attendre que la région disposera d'un excédent relativement considérable de céréales secondaires. On prévoit également que les excédents exportables de riz de la région augmenteront fortement, d'ici 1970, dans une large mesure en raison de l'accroissement des disponibilités de la R.A.U. Il faudra donc peut-être affronter en fin de compte une concurrence plus vive pour l'écoulement de ces excédents. Les perspectives relativement à de nouveaux accroissements de la production cotonnière de la région subiront fortement l'influence des tendances de la production de coton et des politiques aux Etats-Unis, ainsi que du développement des industries textiles au Proche-Orient et dans d'autres régions en voie de développement. À supposer que la production des Etats-Unis reste réglémentée et qu'une grande partie de la production croissante du Proche-Orient et des autres régions à faible revenu puisse être absorbée par la consommation intérieure, l'équilibre du marché mondial pourrait être maintenu durant les années soixante.

---

1/ Produits agricoles - Projections pour 1970

94. La Conférence a noté que, conformément à une recommandation de la session commune du Comité des produits de la FAO et de la Commission du commerce international des produits de base des Nations Unies (Rome, mai 1962), les gouvernements sont invités à étudier en détail le rapport sur les projections et à faire part de leurs observations au Directeur général. Sur la base des observations reçues des gouvernements et d'autres organismes intéressés, comme par exemple les commissions économiques régionales, la FAO publiera un examen critique du rapport vers la fin de 1962. La Conférence reconnaît l'importance de travaux de ce genre, et elle recommande aux gouvernements de la région d'apporter à cette étude une coopération sans réserve.

e) Utilisation efficace de l'assistance extérieure

i. Programmes de coopération technique

95. La Conférence a pris note avec satisfaction du nombre croissant de programmes d'assistance technique patroinés par la FAO ou par son intermédiaire, y compris l'assistance technique fournie au titre de son propre Programme ordinaire, les projets FISE/FAO, le Programme élargi d'assistance technique, les projets du Fonds spécial, la Campagne contre la faim, le Plan d'utilisation des volontaires et experts associés, les fonds de dépôt et plus récemment le Programme alimentaire mondial. Elle a noté que ces programmes et d'autres programmes analogues de différentes origines étaient actuellement à la disposition des Etats Membres du Proche-Orient pour les aider dans leurs efforts en vue de parvenir à une croissance économique auto-soutenue. Chacun de ces programmes a ses caractéristiques propres et un rôle bien déterminé à jouer dans le développement économique des pays en question. Ils sont tous destinés à compléter les ressources nationales et à aider les gouvernements dans l'ensemble de leurs activités en matière de planification, de formation, de pré-investissement et de développement. La Conférence a constaté cependant que leurs effets dépendaient dans une large mesure du processus de coordination et d'intégration dans chaque pays, qui est extrêmement important.

96. Comme de nombreux pays du Proche-Orient mettent actuellement en oeuvre ou élaborent des plans complets de développement national, les problèmes auxquels ils doivent faire face par suite du manque de ressources, sous la forme tant de matériel et de capitaux étrangers que de personnel qualifié et expérimenté, deviennent de plus en plus aigus. Par conséquent, ils devraient pouvoir utiliser les divers fonds d'assistance technique fournis par la FAO ou par son intermédiaire pour des projets bien déterminés, les coordonner avec d'autres programmes d'assistance technique comme par exemple ceux qui sont assurés par d'autres organismes multilatéraux ou bilatéraux, et les intégrer aussi efficacement que possible à leurs propres plans de développement économique. La Conférence a exprimé sa crainte que, si une bonne coordination n'était pas assurée, ces programmes ne perdent de leur efficacité, notamment s'ils devaient être répartis sur une trop vaste région ou appliqués pour répondre uniquement à un besoin particulier. Il pourrait également en résulter de la confusion, des doubles emplois et des chevauchements dans les pays bénéficiaires.

97. Plusieurs gouvernements ont souligné qu'il était nécessaire d'entreprendre une étude technique sur les ressources en main-d'œuvre. De telles études détermineraient quelles sont les compétences techniques disponibles dans le pays et, lorsqu'elles seraient accompagnées de l'aide étrangère qu'exige la mise en oeuvre des projets de développement, permettraient de choisir judicieusement les domaines intéressants pour lesquels les programmes d'aide étrangère pourraient jouer un rôle décisif. La Conférence a demandé aux Etats Membres du Proche-Orient d'entreprendre de telles enquêtes, et a prié la FAO de fournir toute l'aide possible dans ce domaine. En même temps, les Etats Membres ont été invités à assurer, dans leurs programmes d'aide étrangère, l'équilibre voulu entre le nombre de conseillers techniques et le nombre de bourses à l'étranger.

98. Le nombre de projets et de programmes d'assistance augmentant, la Conférence a reconnu qu'il était nécessaire que les noyaux FAO dans les ministères de l'agriculture soient renforcés et réorganisés en vue de coordonner les différents types de programmes avec l'aide reçue de la FAO. Plusieurs pays du Proche-Orient, par exemple le Pakistan, le Soudan et la République arabe unie, ont déjà créé de semblables organes au sein de leurs ministères respectifs, et la Conférence a invité les autres pays à suivre cet exemple aussi rapidement que possible. Il a également été recommandé que ces unités de planification au niveau du gouvernement central comprennent des fonctionnaires des départements provinciaux et représentent des intérêts différents. Étant donné que le rôle de l'agriculture ne relève pas exclusivement des ministères de l'agriculture, la Conférence a jugé souhaitable - pour ne pas dire nécessaire - de maintenir une liaison appropriée entre les ministères de l'agriculture et les autres organismes publics et privés qui, dans le pays, obtiennent une aide de sources autres que la FAO et qui sont également chargés de coordonner cette aide. La Conférence a souligné, par ailleurs, qu'il était également nécessaire d'assurer cette coordination au Siège de la FAO et dans les institutions analogues d'où émanent généralement les programmes d'aide étrangère. Dans le cas particulier de la FAO, la Conférence approuve la méthode consistant à évaluer les programmes futurs, qui avait été présentée à la dixième session de la Conférence de la FAO et qui a également pu servir de directive dans l'élaboration des recommandations relatives à l'assistance technique et à d'autres programmes d'aide aux Etats Membres.

99. Afin que ces organes nationaux de coordination puissent fonctionner, la Conférence a invité la FAO à examiner, dans le cadre de ses limites financières et autres, la possibilité d'organiser des séminaires régionaux destinés aux administrateurs chargés des questions d'assistance technique dans leurs gouvernements respectifs. Ces séminaires pourraient fournir des moyens de formation et permettre des échanges de connaissances, d'opinions et d'expériences sur des questions telles que a) méthodes de préparation et de présentation aux autorités de l'assistance technique, des renseignements concernant un projet donné, b) procédures administratives à suivre pour soumettre des demandes, c) préparation des rapports et états financiers, d) détermination des types d'assistance requis, et e) principes et techniques applicables à l'exécution et à l'évaluation des différents projets.

100. La Conférence a en outre reconnu qu'il importe de prévoir des mécanismes administratifs nationaux capables de fournir rapidement renseignements et conseils sur les divers types et sources de programmes d'assistance technique.

La Conférence a souligné le rôle important joué à cet égard par les représentants de la FAO dans les pays, comme il est indiqué dans le rapport de la onzième session de la Conférence de la FAO. En conséquence, la Conférence recommande que les Etats Membres utilisent les services de ces représentants de la FAO pour toutes les questions relevant de la planification ou des opérations. La Conférence a également évoqué les précieux services que le Bureau régional pour le Proche-Orient a rendus dans ce domaine aux Etats Membres et a invité la FAO à examiner la possibilité de renforcer la structure régionale ou d'augmenter les fonds mis à la disposition des conseillers régionaux pour qu'ils puissent parcourir plus souvent et plus longuement les pays de la région.

101. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 7

LA CONFÉRENCE

Compte tenu de la résolution No 17/61 de la onzième session de la Conférence de la FAO;

Constatant

- i. que le nombre d'institutions offrant de l'aide et une assistance technique est en augmentation;
- ii. qu'il est nécessaire de coordonner des programmes d'assistance technique et;
- iii. que les représentants de la FAO dans les pays et les conseillers régionaux pourraient jouer un rôle dans ce domaine;

Recommande aux Etats Membres

- i. de créer et de renforcer leurs organismes pour la coordination et l'utilisation de l'aide et de l'assistance fournies par la FAO ou par son intermédiaire et par d'autres organismes;
- ii. d'inviter le représentant de la FAO dans le pays à participer aux délibérations de leurs organisations nationales en qualité de conseiller;
- iii. d'inscrire dans leurs programmes nationaux au titre du PEAT des postes de représentants de la FAO dans les pays; ces représentants pourraient desservir un ou plusieurs pays selon les besoins;

Invite le Directeur général

- i. à renforcer la structure organisationnelle du Bureau régional pour le Proche-Orient de façon à fournir des conseils et une aide plus importants aux Etats Membres de la région;
- ii. à organiser au Proche-Orient un séminaire destiné aux administrateurs nationaux qui s'occupent de l'élaboration des programmes d'assistance technique, suivant les grandes lignes indiquées au paragraphe 99.

ii. Programme alimentaire mondial

102. La Conférence a examiné avec intérêt les faits survenus récemment en ce qui concerne le Programme alimentaire mondial (PAM), institué à la suite des décisions prises à la onzième session de la Conférence de la FAO et à la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le PAM représente le résultat de la somme des efforts accomplis depuis de nombreuses années par la FAO en vue de déterminer comment l'aide alimentaire fondée sur la capacité productive de l'agriculture des pays développés pourrait être utilisée de manière constructive pour aider les pays en voie de développement dans leurs programmes de développement économique, jusqu'à ce qu'ils parviennent à tirer tout le parti possible de leurs ressources agricoles et à éléver la productivité et le revenu de leurs producteurs agricoles. La Conférence a noté avec satisfaction les efforts accomplis par le Conseil de la FAO (avril 1962) et par le Comité intergouvernemental composé de 20 Etats désignés par la FAO et l'ONU en vue d'établir une série de règles générales concernant les dispositions et procédures relatives à l'établissement et au fonctionnement du PAM sur une base expérimentale, pendant une période de trois ans, le budget d'objectif initial étant de 100 millions de dollars.

103. Comme il est dit dans le document NERC 62/9, la Conférence a noté que l'aide alimentaire peut être fournie par le PAM, sur la demande des pays bénéficiaires intéressés, pour trois grandes catégories de projets. Il s'agit: a) de projets visant à répondre aux besoins alimentaires d'urgence et à faire face aux situations de crise inhérentes à la malnutrition chronique, y compris la création de réserves alimentaires; b) de projets d'aide aux programmes d'alimentation pré-scolaire et scolaire et c) de l'exécution de projets pilotes utilisant les denrées alimentaires pour aider le développement économique et social, notamment à l'occasion de projets faisant intensivement appel à la main-d'œuvre ou intéressant le bien-être rural.

104. Dans la première catégorie, la Conférence a pris note de la décision du Directeur général suivant laquelle on réservait 25 pour cent des produits pendant la première année afin de constituer un "pool" spécial de denrées alimentaires permettant d'apporter immédiatement une aide en cas d'urgence, ce qui permettrait à la FAO de fournir des secours au moment où ils sont le plus nécessaires. De même, la Conférence a accueilli avec satisfaction l'adoption d'un point de vue plus large concernant l'alimentation pré-scolaire et scolaire; en effet, le PAM envisage une aide par l'intermédiaire de projets de développement communautaire, de projets portant sur l'économie ménagère, et de programmes d'alimentation pour les élèves des enseignements primaire, secondaire et supérieur. Ces programmes pourraient même permettre d'accroître le nombre des étudiants bénéficiant d'une aide de l'Etat, et réduire le coût de l'éducation qui souvent représente un très lourd fardeau pour les familles rurales. En ce qui concerne la troisième catégorie de projets, la Conférence a noté que leur objet principal est de démontrer comment et dans quelle mesure on peut utiliser des apports de denrées alimentaires venant de l'extérieur pour stimuler la production, en particulier (mais non pas exclusivement) la production agricole. A simple titre d'exemples, la Conférence a évoqué divers types de projets que l'on pourrait envisager au titre du PAM.

105. Il s'agit notamment:

- i. de projets de migration et de colonisation des terres permettant à la population nouvelle de se consacrer entièrement au travail qu'exige la mise en culture des nouvelles terres;
- ii. de projets de réforme agraire utilisant l'aide alimentaire pour faire la soudure au moment où les disponibilités alimentaires risquent de devenir insuffisantes pendant les premières phases de l'opération;
- iii. de projets relatifs à l'introduction de cultures nouvelles et plus productives, comme par exemple le remplacement des plantes féculentes par des légumineuses à grain, l'aménagement de prairies sur des terres qui se prêtent mieux au pâturage qu'à la production végétale, etc.;
- iv. de projets de développement communautaire aidant la population à exécuter divers types de travaux pour le bien de toute la collectivité (par exemple construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes etc.);
- v. d'une aide aux projets d'irrigation et de drainage ainsi qu'à d'autres projets faisant une utilisation intensive de main-d'œuvre, en versant une partie des salaires sous la forme de denrées alimentaires;
- vi. d'un encouragement à apporter à l'amélioration de l'alimentation animale par l'introduction d'aliments composés du bétail pour compléter les disponibilités locales;
- vii. de projets en vue de la création temporaire de réserves de fourrage qui pourraient aider à réduire la pression sur les pâturages dans certaines zones et par conséquent à en reconstituer le couvert végétal de façon qu'ils puissent à l'avenir porter un cheptel plus nombreux et élevé suivant de meilleures pratiques. Il a été noté que les projets de cette nature se prêtent à l'action par groupes de pays ou par région;
- viii. d'industries rurales qui pourraient faire augmenter le revenu et permettre aux paysans d'utiliser leur temps actuellement inoccupé en raison du caractère saisonnier de leur travail;
- ix. de la production et du traitement de la viande, y compris la construction d'abattoirs et d'usines pour la fabrication de la viande séchée;
- x. de la création de systèmes de quarantaine, etc.;
- xi. de projets visant à améliorer la conservation, l'utilisation et la reconstitution de denrées alimentaires en excédent, y compris les produits qui ne sont pas normalement distribués sous une forme permettant la consommation immédiate, comme par exemple le lait en poudre.

106. La Conférence a souligné que, pour ces projets comme pour d'autres du même ordre, il faudrait veiller soigneusement à éviter toute répercussion que l'apport d'une aide alimentaire venue de l'extérieur pourrait entraîner sur le flux normal du commerce international ou sur la production locale; elle a également rappelé que le calendrier des opérations devrait être établi avec soin pour éviter tout déséquilibre entre l'offre intérieure et les disponibilités. La Conférence a reconnu qu'un objectif de 100 millions de dollars était relativement modeste si l'on veut répondre à tous les besoins des pays en voie de développement, et que, par conséquent, les efforts actuels devraient se concentrer sur des projets bien préparés ayant des objectifs déterminés et exerçant aussi un effet de démonstration. Il a été également reconnu que le succès de ce programme dépendra exclusivement du type des projets qui seront proposés pendant les trois prochaines années. La Conférence a exprimé l'espoir que, sur la base de l'expérience acquise, on pourrait lancer ultérieurement des programmes multilatéraux d'aide alimentaire de plus grande envergure.

107. En ce qui concerne les engagements de contributions, la Conférence a souligné l'importance de certains critères. Tout d'abord, afin de mettre en lumière le caractère véritablement international et multilatéral du PAM et pour montrer que les Etats Membres de la FAO au Proche-Orient lui apportent un appui unanime, la Conférence exprime le vœu que tous les pays du Proche-Orient n'épargnent aucun effort pour verser une contribution, même symbolique. Il est entendu que les contributions peuvent prendre la forme d'espèces, de produits ou de services (par exemple fret ou assurance maritimes). Quelques délégations, notamment celles du Pakistan et de la R.A.U., ont indiqué avec précision que leurs pays envisageaient de fournir une contribution. Pour les autres, il a été proposé qu'à leur retour dans leurs pays respectifs, elles consultent leurs gouvernements et indiquent ensuite au Directeur exécutif du PAM si leurs pays sont disposés à contribuer au Programme - et dans l'affirmative sous quelle forme - avant la Conférence des contributions, qui se réunira à New York le 5 septembre 1962. En outre, la Conférence a exprimé l'espoir que tous les Etats Membres des Nations Unies ou Membres et Membres associés de la FAO envisageront également d'adopter à cet égard une attitude positive. A ce sujet, la Conférence a noté avec satisfaction que le Directeur exécutif du PAM venait de terminer une tournée dans une vingtaine de pays durant laquelle les objectifs du Programme ont été discutés et qu'il y avait de bonnes chances pour que l'objectif de 100 millions de dollars soit atteint.

108. L'attention de la Conférence a été appelée sur les procédures à étudier pour l'élaboration et l'exécution des projets au titre du PAM. Comme il s'agit d'une entreprise conjointe FAO/ONU, une coopération étroite et de tous les instants est indispensable entre le Représentant résident du BAT, Directeur des opérations du Fonds spécial et le Représentant de la FAO dans le pays pour tous les aspects du Programme. De même plusieurs institutions spécialisées (notamment l'OMS, l'OIT, l'UNESCO et le FISE) ont accepté de collaborer étroitement avec le PAM, et il conviendra par conséquent de consulter leurs représentants chaque fois que l'on envisagera un projet relevant de leur compétence. On prévoit aussi une collaboration analogue avec les représentants d'autres institutions et des pays qui assureront des programmes d'aide du même ordre. La Conférence a noté les diverses possibilités qui s'offrent de combiner des projets de la CMCF avec des projets du PAM. Cette coordination a également

été mentionnée dans les résolutions de l'ONU et de la FAO qui ont approuvé la mise en chantier du PAM. La Conférence a noté avec satisfaction que l'on avait l'intention d'envoyer dans certains pays, notamment la République de Somalie (qui se trouve dans la région), une mission pour aider les autorités locales à préparer un projet à soumettre au PAM; elle a exprimé le voeu que des missions analogues puissent être organisées pour d'autres pays du Proche-Orient.

109. En outre, la Conférence a été informée que le PAM prépare actuellement son premier Programme de travail et Budget, qui sera soumis à l'examen du Comité intergouvernemental lors de sa douzième session (Rome, 29 octobre), et que, espère-t-on, le Programme entrera peut-être dans sa phase opérationnelle en novembre 1962.

2. Mise en valeur et utilisation intégrées des ressources en terres et en eaux

110. La Conférence a reconnu l'importance qui s'attache à accroître les rendements par unité de superficie en vue à la fois d'augmenter la production totale et de permettre la diversification et la souplesse dans l'utilisation des terres. Elle a également reconnu que, dans de nombreuses zones, l'utilisation actuelle des terres a un caractère abusif, et que se poursuivent l'érosion et la destruction de la végétation, qui à leur tour exercent une influence sur l'équilibre hydrologique. Cette perte n'est pas nouvelle, mais elle s'est accélérée ces dernières années, à mesure que la pression de la population sur les terres augmentait.

111. La Conférence a admis la nécessité de commencer par comprendre, pour améliorer la production, une action d'ensemble comportant l'utilisation simultanée d'un certain nombre de moyens, par exemple l'emploi des engrangés, l'utilisation de meilleures semences, la protection des plantes et de meilleures méthodes culturales. Dans les zones arrosées par les pluies, le développement qui pourrait intervenir à la suite de l'accroissement des rendements porte sur les domaines suivants: abandon de la concentration actuelle des efforts sur la production céréalière, accroissement de la production pastorale et fourragère, abandon de l'agriculture sur les terres marginales et, grâce aux améliorations corrélatives qui se produiraient dans la situation de l'élevage, allègement de la pression que subissent les pâturages et les forêts. En régime d'irrigation, le programme d'ensemble aurait des répercussions plus grandes encore, mais on a souligné le fait que l'intensification de la production doit être rattachée à des améliorations dans l'aménagement des eaux et leur utilisation pour l'irrigation. Ainsi, le Pakistan se heurte à de très difficiles problèmes dans les efforts qu'il déploie pour empêcher la perte de bonnes terres agricoles - estimée à 40 000 ha par an - qui entraînent la saturation des sols par l'eau et la salinité. La Conférence a reconnu qu'il convenait de souligner l'importance du problème et a demandé qu'un séminaire international soit organisé pour discuter la question plus à fond. Elle a également reconnu que l'adoption de méthodes améliorées d'utilisation des eaux pourrait entraîner une expansion de la superficie irriguée, ce qui permettrait d'assouplir et de diversifier l'utilisation des terres en général.

112. Il a été reconnu que les changements envisagés exigeaient des conceptions hardies et pleines d'imagination, et qu'il faudrait mettre au point de nouveaux systèmes d'utilisation des terres et des eaux. On devra étudier les ressources fondamentales d'ordre agricole et humain. Il faudra également tenir compte des facteurs sociologiques et économiques, afin que les propositions qui seront en fin de compte présentées indiquent de manière réaliste aux planificateurs nationaux diverses formes possibles d'utilisation des terres. Décrivant des projets en cours dans leurs pays respectifs, les délégués des pays suivants: Soudan, Arabie Saoudite, République arabe syrienne, Jordanie et Pakistan ont indiqué la place des projets pilotes dans l'élaboration de formes appropriées d'utilisation des terres.

113. Ainsi donc, deux aspects principaux du développement ont été reconnus: d'une part, l'expansion de la production aboutissant à la mise au point de systèmes améliorés d'utilisation des terres; d'autre part, l'indication d'autres systèmes possibles d'utilisation des terres en fonction du milieu, quo l'on pourrait étudier par rapport aux autres aspects de la planification du développement économique.

114. Les délégués ont présenté des propositions concrètes en vue de résoudre ces deux problèmes. La Conférence a étudié la possibilité de renforcer les activités régionales de la FAO; à son avis, il serait indisponible de nommer des experts régionaux en matière de dry-farming, d'utilisation et d'aménagement des eaux, de production animale et de production pastorale et fourragère. Ces experts, venant s'ajouter à ceux qui sont déjà disponibles et qui s'occupent de foresterie et de gestion des exploitations, pourraient former des équipes qui donneraient des avis aux gouvernements sur les incidences plus larges et les exigences de systèmes rationnels d'utilisation des terres. Parmi les activités pour lesquelles leur aide pourrait être utile figurent la coordination de projets régionaux tels que le programme d'amélioration du blé et de l'orge, le programme relatif aux engrains, et des propositions concernant l'amélioration du dry-farming. Ces équipes pourraient aider à la préparation des projets du Fonds spécial, donner des avis sur l'organisation des services en vue des enquêtes sur les ressources de base, sur la création de projets-pilotes et de projets de démonstration, et fournir leur assistance pour les centres nationaux de perfectionnement. Connaissant à fond les problèmes qui se posent en matière d'utilisation et de mise en valeur des terres et des eaux dans la région, les experts pourraient beaucoup faciliter les échanges de renseignements.

115. Plusieurs délégués ont émis l'avis que l'on ne se préoccupait pas assez de l'étude et de l'adoption d'un outillage agricole amélioré. Après un débat prolongé, la Conférence a recommandé la création d'un institut régional à cet effet. La délégation de l'Afghanistan s'est opposée à cette recommandation en faisant valoir que l'outillage qui convient à un pays de la région ne convient peut-être pas à tous; elle a proposé que l'aide fournie dans ce domaine vise à renforcer les institutions nationales plutôt qu'à créer un institut régional.

116. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 8

LA CONFERENCE

Reconnaissant que, dans l'ensemble, l'outillage agricole dont dispose le petit cultivateur au Proche-Orient n'a pas suivi une évolution permettant d'accroître son efficacité et d'éliminer les efforts physiques pénibles;

Invite le Directeur général

- i. à établir un plan en vue de la création d'un Institut de recherche sur l'étude et l'adoption d'un outillage agricole amélioré pour le Proche-Orient;
- ii. à tenir compte de la proposition du Gouvernement du Pakistan tendant à ce que cet établissement soit installé au Pakistan, compte tenu du fait que ce pays s'y prêterait particulièrement bien du fait de son étendue, de sa population agricole et des moyens dont il dispose;

117. La Conférence a reconnu que l'on pouvait envisager, en liaison avec cette manière d'aborder l'amélioration technique de l'utilisation des terres, la possibilité d'instituer des comités ou conseils nationaux de l'utilisation des terres. Ces conseils, composés de spécialistes de diverses disciplines, pourraient se réunir pour discuter des problèmes relatifs à l'utilisation des terres et proposer des solutions. Ils constituerait les groupes techniques de coordination qui pourraient indiquer les ressources potentielles aux organismes chargés de la planification.

118. Ces organes auraient pour principale fonction d'explorer et de définir diverses structures possibles de l'utilisation des terres, qui pourraient être soumises au Conseil national de la planification pour examen et décision. En préparant leurs recommandations, ces organes devraient évaluer les possibilités techniques des divers types de terres, déterminer les structures et les tendances actuelles de l'utilisation des terres et estimer les conséquences des abus existants. Ces organes devraient disposer de renseignements sur les sols, le climat, l'hydrologie, la topographie et l'écologie, ainsi que sur les rapports entre l'agriculture, les forêts et les pâturages.

119. En présentant ces recommandations, on tiendra également compte de la structure de la consommation dans le secteur rural ainsi que des possibilités de commercialisation des produits agricoles, et aussi de l'organisation des institutions sociales, des transports et des communications.

120. L'organisation administrative de ces conseils de l'utilisation des terres varierait d'un pays à l'autre. Pour qu'ils fonctionnent avec efficacité, il serait important d'assurer une liaison étroite avec les organismes chargés de recueillir les renseignements techniques et d'exécuter les projets, d'une part, et l'organisme chargé d'élaborer les plans de développement, d'autre part. Dans de nombreux pays, la meilleure formule consisterait à rattacher ce Conseil au Ministère de l'agriculture.

121. Le succès des travaux de ces Conseils dépendra de l'existence d'un personnel qualifié. Celui-ci devrait posséder de bonnes connaissances techniques de base et une compréhension réelle des interrelations économiques et sociales qui interviennent dans divers types d'utilisation des terres. Il pourrait acquérir ces connaissances supplémentaires dans un Institut régional organisé à cette fin. Cet Institut pourrait également déterminer les problèmes qui appellent une étude régionale, stimuler la recherche en matière d'utilisation des terres dans les divers pays et même entreprendre la planification de projets déterminés visant le développement intégré de l'agriculture. Le Liban et le Pakistan ont offert d'accueillir cet établissement sur leur territoire. Toutefois, il a été convenu de laisser le soin de prendre une décision concernant le pays hôte au Secrétariat, qui tiendra compte de tous les facteurs pertinents (besoins de la région et avantages que présenterait tel ou tel pays).

122. La Conférence a noté la création d'un centre méditerranéen des hautes études agronomiques à Bari et à Montpellier sous les auspices de l'OCDE et du Conseil de l'Europe. La Conférence a reconnu que l'on pourrait établir une liaison appropriée avec ce centre et avec l'Institut de l'utilisation des terres dont on envisage actuellement la création.

123. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 9

THE CONFERENCE

Reconnaissant la nécessité d'aborder d'une manière coordonnée les divers aspects techniques de l'utilisation des terres, et notamment:

- i. l'aide spécialisée dans un certain nombre de domaines essentiels dans la région afin de fournir des avis concernant les services nécessaires aux enquêtes sur les ressources fondamentales; la préparation de propositions en vue des enquêtes de pré-investissement; la création de projets pilotes et la formation de personnel;
- ii. l'évaluation des possibilités de production des ressources en terres et en eaux dans le cadre des critères économiques et sociaux, afin de permettre aux organismes nationaux de la planification d'élaborer leurs plans;

Recommande aux Gouvernements d'instituer des comités ou des conseils de l'utilisation des terres pour analyser les problèmes relatifs à l'utilisation des terres, stimuler la recherche dans ce domaine et déterminer les formes possibles d'utilisation des terres en vue d'une production soutenue;

Invite le Directeur général

- i. à recruter des experts qui, au niveau régional, travailleront sur demande dans des équipes en s'attachant particulièrement aux besoins dans les domaines suivants: aménagement et utilisation des eaux, sols, aménagement des terrains de parcours et production pastorale et fourragère, élevage et mécanisation des exploitations;

- ii. à étudier la possibilité de créer un Institut régional de formation et de recherche sur l'utilisation des terres, qui formerait des spécialistes en leur donnant une compréhension générale des données requises et des méthodes utiles pour la planification et l'utilisation des terres, stimulerait dans la région la recherche fondamentale et appliquée et, au besoin, entraînerait la planification de projets déterminés en vue du développement intégré de l'agriculture.
124. La Conférence a noté l'importance de l'irrigation dans tous les pays de la région; elle a étudié en particulier la nécessité du drainage des terres irriguées. Le délégué du Pakistan a rappelé que son pays perdait chaque année, du fait de la saturation par l'eau et de la salinité, quelque 40 000 ha de terres.
125. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 10

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant

- i. le danger de la saturation par l'eau et de la salinisation des sols dans la région si l'on ne prend pas de mesures spéciales pour parer à ce danger;
- ii. le problème particulièrement difficile qui se pose à cet égard au Pakistan et les efforts considérables déployés dans ce pays pour combattre le danger;

Invite le Directeur général à prendre des dispositions pour organiser dès que possible au Pakistan un Séminaire sur les méthodes d'utilisation des eaux et d'aménagement de l'irrigation, en ce qui concerne plus particulièrement la prévention de la saturation par l'eau et de la salinité.

3'  
3. Production végétale

a) Le rôle particulier des cultures horticoles

126. La Conférence a souligné l'importance croissante de la production de fruits et légumes au Proche-Orient, qui se traduit par une augmentation des superficies consacrées à ces cultures.

127. La Conférence a entendu des exposés sur l'état actuel de l'horticulture dans divers pays du Proche-Orient et a constaté que la situation variait considérablement d'un pays à l'autre. Bien que la production ait augmenté ces dernières années, certains pays sont encore loin de pouvoir subvenir à leurs propres besoins; d'autres exportent en petites quantités certaines variétés de fruits et de légumes, tandis qu'un petit nombre de pays de la région sont des exportateurs traditionnels de produits horticoles.

128. La Conférence a noté que, étant donné l'augmentation de la consommation due à l'amélioration du niveau de vie et à l'expansion démographique, et compte tenu des perspectives d'exportation, la plupart des gouvernements du Proche-Orient ont établi des plans en vue de développer l'horticulture; certains pays font aussi bénéficier de mesures spéciales d'encouragement les agriculteurs disposés à se lancer dans la production fruitière. Les vastes programmes de mise en valeur des terres et d'irrigation entrepris dans toute la région permettront de consacrer d'importantes superficies à la production intensive des fruits et légumes.

129. On a mentionné la nécessité de développer l'horticulture familiale pour améliorer le régime alimentaire des populations, et plusieurs délégués ont mis en relief les avantages que ces cultures très rémunératrices pouvaient présenter pour les économies nationales.

130. On a souligné la nécessité d'améliorer le rendement des cultures de fruits et légumes afin de faciliter la diversification de l'agriculture et d'offrir les produits horticoles à des prix plus concurrentiels sur les marchés étrangers en abaissant le coût de la production.

131. Parmi les différentes mesures que l'on pourrait prendre à cet effet, les deux points suivants ont été tout particulièrement soulignés et ont reçu une large approbation.

i. La production et l'emploi de semences de légumes de qualité supérieure et l'amélioration du matériel de propagation des arbres fruitiers, en particulier en ce qui concerne son état sanitaire. On a relevé que l'élaboration d'un projet FAO ayant pour but d'améliorer les semences de légumes et qui serait organisé sur le modèle du projet concernant le blé et l'orge, revêtirait un grand intérêt pour les pays du Proche-Orient.

ii. L'organisation de cours de formation technique, en particulier dans le domaine de la production fruitière, pour le personnel chargé d'orienter et d'aider les agriculteurs.

132. On a exprimé l'idée que certaines zones de la région pourraient s'adapter plus particulièrement à la production de certaines espèces de fruits ou de légumes et qu'il serait très intéressant de déterminer les possibilités spécifiques de ces zones, afin d'y introduire une production plus spécialisée. Une enquête a été proposée à cet effet.

133. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 11

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant l'importance de la production de fruits et légumes pour l'économie de certains pays de la région, et

Reconnaissant la nécessité d'étudier les possibilités d'exportation;

Invite le Directeur général à examiner la possibilité d'aider, sur leur demande, les pays de la région à mener une enquête afin de déterminer

- i. les ressources potentielles en vue d'une culture optimum des fruits et légumes dans les Etats Membres;
- ii. les possibilités de traitement, et
- iii. les possibilités commerciales s'offrant aux fruits et légumes frais et traités, à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

134. On a attiré l'attention sur la menace croissante des infestations de nématodes qui, résultant de l'expansion des superficies irriguées, font diminuer les rendements. Le problème de la résistance des insectes aux pesticides a également été évoqué, et on a émis l'opinion qu'il faudrait attacher toujours plus d'importance aux méthodes de lutte biologique.

135. Il serait nécessaire d'améliorer la commercialisation des fruits et légumes, et plusieurs délégués ont insisté sur le fait qu'il était indispensable de développer l'industrie du traitement des fruits et légumes, et plusieurs délégués ont insisté sur le fait qu'il était indispensable de développer l'industrie du traitement des fruits et légumes, afin d'accroître la valeur marchande des produits de qualité inférieure et d'utiliser de manière plus judicieuse les excédents que l'on enregistre parfois à certaines époques de l'année.

136. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 12

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant l'importance croissante de la production horticole dans les pays du Proche-Orient;

Consciente de la nécessité d'améliorer les rendements des cultures horticoles et la qualité des produits,

Invite le Directeur général de la FAO à étudier la possibilité d'établir un programme régional portant sur l'amélioration des cultures horticoles, semblable au programme existant dans le domaine du blé et de l'orge, et de prévoir dans ce programme l'organisation au niveau régional et au niveau national de cours de perfectionnement sur les techniques de la culture horticole.

b) Situation actuelle de certaines cultures (blé, orge, légumineuses à grain, etc.)

137. La Conférence a pris connaissance des programmes d'amélioration du blé et de l'orge dans les pays de la région; elle a été informée du fait que, dans de nombreux cas, on avait produit ces dernières années de nouvelles variétés susceptibles d'améliorer les rendements et résistant aux maladies graves et à d'autres aléas de la production. Dans certains pays, des efforts ont été déployés pour mettre sur pied des programmes visant à produire des semences de bonne qualité.

138. On a souligné l'importance des activités du Comité pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient. La Conférence a également été informée que la coopération internationale avait permis d'introduire de nombreuses variétés et du matériel de sélection utiles pour les programmes nationaux, et de fournir les renseignements techniques indispensables pour augmenter la production.

139. On a souligné l'importance des projets ayant trait à la multiplication et à la production de semences de bonne qualité, qui sont considérés comme le corollaire normal des programmes de sélection. On a conclu que ces projets étaient indispensables si l'on voulait faire bénéficier directement les agriculteurs des avantages que présentent les variétés améliorées.

140. La Conférence a appuyé la recommandation du Comité pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient, demandant qu'une liste des spécialistes de la céréaliculture soit établie et tenue à jour dans chaque pays et que le personnel figurant sur ces listes reçoive les publications de la FAO sur la question.

141. Les délégués ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'utilisation efficace et de la participation continue d'un personnel national hautement qualifié aux projets de recherche; la Conférence invite instamment les Etats Membres à n'épargner aucun effort pour tirer le meilleur parti possible de leurs techniciens.

142. La Conférence a noté que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, après avoir donné un aperçu de ses activités techniques actuelles en ce qui concerne l'amélioration du blé et de l'orge et passé en revue ses efforts de coopération avec d'autres pays, a demandé à devenir membre du Comité pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient.

143. La question de la production et de l'amélioration des légumineuses à grain a été débattue, et l'on a souligné leur situation et leur importance dans l'économie de la région. De nombreux pays ont annoncé qu'ils avaient l'intention d'augmenter la production de cette importance source de protéines. Il a été spécialement recommandé à la FAO d'examiner la possibilité d'établir un catalogue mondial des souches génétiques de légumineuses à grain, comme on l'a fait pour le blé, l'orge et le riz.

4. Certains problèmes relatifs à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques en matière de pêches dans la région

144. La Conférence a passé en revue la situation des pêches dans la région et a réaffirmé sa certitude que les mers et les eaux intérieures pouvaient être exploitées plus rationnellement et plus intensivement dans de nombreuses régions; il en résultait des avantages tels que l'augmentation de l'apport de protéines animales précieuses et, dans certains cas, d'importantes économies de devises.

145. Les plans actuels de développement des pêches et les programmes envisagés dans un certain nombre de pays ont été examinés, ce qui a permis de constater, dans certains cas, un intérêt accru pour les possibilités offertes par le développement des pêches et, dans d'autres, de nouveaux progrès encourageants.

quant à la mise en œuvre des programmes. On a mentionné les plans pour le développement futur des pêcheries en Jordanie, à Koweït, au Liban, en Arabie Saoudite et dans la République arabe syrienne. Au Pakistan, un vaste programme de développement est en bonne voie de réalisation; il est appuyé par une législation appropriée et divers services chargés des pêches. Dans la République arabe unie, le programme de recherche et de développement a donné des résultats encourageants dans certains domaines. Une nouvelle législation sur les pêches a été adoptée et une section des pêches mise sur pied en Libye, tandis qu'au Soudan un certain nombre de personnes ont reçu une formation et une enquête a été entreprise préalablement à la création d'une industrie de la conserverie.

146. On a reconnu la nécessité de formuler des politiques de pêches bien définies et clairement comprises, mais il a été souligné que l'un des obstacles les plus importants à l'élaboration de politiques de développement réalistes était le manque de renseignements de base, en particulier en ce qui concerne les ressources potentielles; l'opportunité d'enquêtes de pré-investissement dans de nombreuses régions a été soulignée. On a reconnu que, dans certains cas, notamment en ce qui concerne les pêches en haute mer, de telles enquêtes étaient onéreuses et dépassaient les moyens des pays intéressés. Une aide extérieure considérable sera nécessaire, et la FAO a été instamment priée de prêter son assistance à cet égard. Il faudrait également que les pays qui ont un intérêt commun dans une mer ou un bassin fluvial coopèrent entre eux.

147. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 13

LA CONFERENCE

Reconnaissant qu'il existe au Proche-Orient de vastes étendues de mer et d'eaux intérieures sur lesquelles on ne possède actuellement que très peu de renseignements permettant d'estimer avec précision le rendement possible et que ce manque de connaissances constitue un élément de risque important dans l'établissement des programmes de développement dans ces régions;

Notant que certaines de ces zones intéressent plus d'un pays;

Recommande aux Etats Membres :

- i. de tenir dûment compte de la nécessité de procéder à des enquêtes de pré-investissement partout où l'on envisage d'exploiter de telles zones;
- ii. de tenir compte, en ce qui concerne de telles enquêtes, des besoins en équipement, fournitures et personnel hautement qualifié qui ne sont pas disponibles dans la plupart des pays de la région;
- iii. de coopérer, le cas échéant, à l'organisation d'enquêtes sur les zones maritimes et les eaux intérieures d'intérêt commun;

Invito le Directeur général à conseiller les Etats Membres quant à la nécessité de telles enquêtes et à leur organisation.

148. En ce qui concerne la mise en œuvre de programmes de développement des pêches, on a reconnu la faiblesse générale des services gouvernementaux des pêches et notamment de la grande pénurie de personnel qualifié. L'idée d'organiser un centre régional de formation sur l'aménagement des pêches intérieures et la pisciculture a rencontré un large appui; à cet égard, le représentant de la République arabe syrienne a proposé que le Directeur général examine la possibilité de créer, en temps voulu, un institut régional de formation, afin de répondre aux besoins permanents de la région; il a en outre proposé les services de la station de pisciculture de Kalaat El Moudik. En même temps, on a noté que, dans certains pays, le nombre de diplômés qui seraient qualifiés pour recevoir une formation spécialisée supérieure en matière de pêche était extrêmement limité; par lui-même, ce fait restreint le développement des industries de la pêche.

149. En ce qui concerne la planification et la programmation du développement des pêches, on a émis l'opinion que ces dernières devraient, dans la mesure du possible, être associées aux mesures actuellement en vigueur et projetées pour améliorer la planification générale dans les pays de la région en vue de garantir une intégration plus poussée des plans relatifs aux pêches dans les plans généraux de développement économique. Il existe un lien étroit entre les activités relatives aux pêches et de nombreuses autres activités, comme par exemple les transports, le commerce, l'enseignement, etc., qui ne relèvent pas des services gouvernementaux chargés des pêches; il faudrait par conséquent maintenir une certaine coordination entre ces services et les autres départements gouvernementaux intéressés.

150. La Conférence s'est félicitée de l'aide déjà apportée par la FAO dans un certain nombre de pays, mais elle a instamment prié l'Organisation d'intensifier son aide à la région du Proche-Orient dans ce domaine, sous forme de conseils donnés par des experts et de centres de perfectionnement, et en renforçant le personnel du Bureau régional.

151. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 14

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant

- i. que dans de nombreux pays de la région l'élaboration de politiques et de programmes réalisistes en matière de pêches est rendue difficile par le manque de données de base essentielles sur les industries des pêches;
- ii. que la planification et la mise en œuvre de programmes de développement des pêches restent gravement entravées par la faiblesse générale des services gouvernementaux des pêches;
- iii. qu'il existe une pénurie critique de personnel qualifié pour les services des pêches;

Recommande aux Etats Membres:

- i. de prendre les mesures nécessaires pour faire l'inventaire des industries des pêches et analyser les données disponibles sur la production et le commerce du poisson, et, sur cette base, d'élaborer ou de réviser leurs politiques et leurs réglementations en matière de pêche, de manière à pouvoir se fixer des objectifs de développement réalistes;
- ii. de prendre d'urgence des mesures en vue de créer ou de renforcer des services des pêches qui correspondent à l'ampleur et à l'importance des programmes de développement des pêches;
- iii. de faire le point de leurs besoins en personnel qualifié dans les différents secteurs des pêches, d'organiser ou de rechercher les moyens de former du personnel qualifié dans ce domaine et de fournir des possibilités d'emploi aux personnes ainsi formées;

Invite le Directeur général:

- i. à donner des avis aux Etats Membres concernant les renseignements nécessaires, ainsi que sur la manière d'analyser ces données à des fins de planification;
- ii. à donner aux Etats Membres des conseils et une aide pour déterminer leurs besoins en personnel qualifié, à leur fournir tous les moyens possibles pour former ce personnel au titre des divers programmes FAO, et à examiner en particulier la possibilité d'organiser des moyens régionaux de formation pour l'aménagement des pêches intérieures et la pisciculture.

5. Mouvement des produits agricoles du producteur au consommateur

a) Traitement et conservation

152. La Conférence a noté le rôle important que jouent le traitement et la conservation des produits agricoles <sup>1/</sup> dans le circuit producteur-consommateur. Les délégués ont reconnu l'importance du traitement et de la conservation pour réduire le gaspillage, assurer une qualité optimum, et améliorer les possibilités d'utilisation des produits ainsi que leur aspect. La Conférence a été informée que des progrès importants avaient été réalisés dans divers pays dans le domaine du traitement des produits alimentaires, ainsi que des produits agricoles non alimentaires, notamment les cuirs et peaux. La nécessité d'intensifier la recherche et l'information en vue de permettre un traitement efficace des produits agricoles de la région a également été soulignée.

---

<sup>1/</sup> Dans ce contexte, ce terme englobe, outre les produits de l'agriculture proprement dite, les produits des pêches, des forêts et de l'élevage.

153. La Conférence a examiné les grandes possibilités qui s'offrent en ce qui concerne l'amélioration des méthodes actuelles de traitement des denrées alimentaires, ainsi que la nécessité d'en créer de nouvelles; elle a pris note des différents moyens dont dispose la FAO pour aider les pays de la région à cet égard.

154. De l'avis de la Conférence, on pourrait apporter une aide en nommant au Bureau régional un ou plusieurs spécialistes du traitement des produits agricoles et en créant un organisme régional central qui serait chargé de traiter les problèmes techniques posés par le traitement des denrées périssables ou non.

155. La Conférence a souligné la nécessité de procéder à des études et enquêtes approfondies avant de créer de nouvelles industries. Elle a également reconnu que, bien que l'exportation puisse souvent sembler un moyen facile d'écouler les excédents de fruits et de légumes provenant, pour la plupart, des pays techniquement développés, il serait nécessaire d'éviter que les marchés internationaux soient inondés.

156. La Conférence a reconnu la possibilité d'une application éventuelle de l'énergie solaire au traitement de divers produits agricoles.

157. Elle a pris note du développement considérable pris par les installations frigorifiques dans certains pays de la région, tout en soulignant qu'il reste beaucoup à faire pour que ces services atteignent partout le même niveau.

158. La délégation libanaise a attiré l'attention sur le Centro régional de perfectionnement en matière de technologie laitière qui sera organisé à Turnbol (Liban) à la fin de 1962 ou au début de 1963; ce Centro, dont il avait été question lors de la réunion d'Athènes en octobre 1961, présentera un intérêt certain pour les pays de la région.

159. Un autre point a fait l'objet des délibérations de la Conférence: il s'agit du rapport entre le traitement des produits agricoles à l'échelon du village et l'implantation ultérieure d'entreprises commerciales de plus grande envergure. On a émis l'opinion que le traitement à l'échelon du village constitue une étape importante du développement industriel. On a également mentionné qu'il pourrait être nécessaire de procéder à une enquête détaillée sur toutes les industries rurales, afin de s'assurer que toutes les activités tendent à fournir un maximum d'avantages des points de vue nutritionnel, social et économique.

160. La Conférence a souligné une fois de plus qu'il existe un rapport très étroit entre le traitement et la commercialisation et qu'il convient d'en tenir particulièrement compte dans les nouvelles zones de colonisation et de développement.

161. La Conférence a estimé que certaines questions devaient faire l'objet de recherches plus poussées et être mieux définies; il s'agit notamment des points suivants: choix du meilleur emplacement pour les installations de traitement, sélection des produits qui devraient être traités à l'échelon du village, taille optimum des installations de traitement (tant à l'échelon du village que pour les opérations de plus grande envergure) par rapport à la production actuelle et prévue; types d'investissements nécessaires; étude technique du plan des installations, et organisation des coopératives de traitement

à l'échelon régional. La Conférence a exprimé l'espoir que la FAO serait en mesure de fournir son assistance dans la plupart de ces domaines, à l'échelon régional si possible.

162. La Conférence a noté qu'il existait dans plusieurs pays des moyens de recherche et de formation; elle a examiné des propositions demandant que les établissements existants soient renforcés et utilisés dans l'avenir pour les projets régionaux de recherche et de formation en matière de traitement des produits agricoles. Afin d'assurer à cet égard un développement harmonieux dans la région, la Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation No 15

LA CONFÉRENCE

Considérant qu'il sera nécessaire à l'avenir d'agir conjointement en ce qui concerne le traitement et la conservation des produits agricoles au Proche-Orient;

Reconnaissant qu'une meilleure compréhension des problèmes de traitement tant à l'échelon du village que sur le plan commercial est indispensable pour assurer une planification satisfaisante et un développement harmonieux;

Considérant qu'un traitement adéquat des produits agricoles peut contribuer à améliorer la santé nutritionnelle et le niveau de vie des populations de la région;

Invite le Directeur général à réunir des renseignements sur les projets de recherche et de développement en matière de traitement des produits agricoles, qui sont déjà mis en œuvre ou en préparation dans la région, et à diffuser ces renseignements parmi les Etats Membres intéressés.

b) Commercialisation

163. La Conférence a reconnu que les projets de développement agricole et les changements intervenus dans les problèmes de production ont accentué la nécessité d'améliorer le groupage, le transport, l'emmagasinage et les méthodes de vente. On a souligné l'importance que présente pour la région le développement des échanges grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de moyens et méthodes de commercialisation améliorés. La discussion à ce sujet a porté sur l'opportunité de prendre des dispositions pour commercialiser la production agricole accrue qui résultera de l'exécution des projets de développement.

164. De l'avis de la Conférence, la création d'une "chaîne du froid" pour les produits agricoles périssables présente un grand intérêt, car de nombreux pays de la région produisent des fruits et légumes que l'on pourrait vendre dans des pays à revenu élevé. Il a été noté que les études techniques à effectuer ne devraient pas porter uniquement sur l'augmentation des exportations vers les marchés européens, mais qu'elles devraient également tenir compte de la nécessité de créer et de développer les moyens de transport sous réfrigération dans la région. Il conviendrait de vouer une attention toute particulière à la réduction des frais de transport des produits périssables, aux

exigences qualitatives et à la fixation de normes de qualité conformes aux propositions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. A cet égard, on a souligné qu'il était souhaitable de créer des systèmes uniformes de classement par qualités et de normalisation à l'échelon régional. La Conférence a accueilli avec faveur la proposition tendant à organiser au Liban une réunion technique sur la création et l'organisation des installations de commercialisation de la Chaîne du froid, à laquelle participeraient les représentants des milieux commerciaux et gouvernementaux des pays intéressés de la région.

165. L'accroissement de la population et des revenus a entraîné dans de nombreux pays de la région une rapide expansion de la demande, notamment de produits de l'élevage et de l'horticulture, de poisson et de sucre. Il en résulte une pression sur les dispositifs et les structures de commercialisation actuellement en vigueur, ce qui impose d'envisager sous un angle différent la commercialisation et la distribution des produits alimentaires. La commercialisation et la distribution de la viande pourraient être grandement améliorées et les prix à la consommation réduits si l'on utilisait la réfrigération et la congélation. Plusieurs pays de la région ont déjà commencé à appliquer ces nouvelles méthodes. Il s'agit maintenant d'acquérir de l'expérience en matière de traitement, d'emmagasinage et de distribution des viandes réfrigérées et congelées et de réunir des renseignements plus précis sur l'attitude du consommateur du Proche-Orient à cet égard. La Conférence a reconnu qu'il serait utile de poursuivre les enquêtes sur la possibilité, afin de permettre l'adoption de nouvelles méthodes de commercialisation, de modifier les goûts du consommateur qui préfère actuellement les produits frais aux produits réfrigérés ou conservés, notamment en ce qui concerne la viande, le lait et les produits laitiers.

166. La Conférence a souligné l'importance des moyens de commercialisation et de traitement dans les régions où les gouvernements appliquent actuellement des programmes en vue d'élargir les bases de la propriété foncière et d'installer de nouveaux exploitants. Pour que ces programmes soient couronnés de succès, il faut que l'on prenne simultanément des mesures propres à assurer la commercialisation des produits venant de ces nouvelles exploitations. Une étroite intégration des plans de production et des mesures relatives au traitement et à la vente est indispensable si l'on veut que les producteurs utilisent au mieux leurs nouvelles ressources et obtiennent une rémunération satisfaisante. La FAO rendrait service aux gouvernements de la région en assemblant et en analysant les données relatives à l'expérience acquise concernant l'organisation des services de commercialisation et des services subsidiaires de traitement intéressant les nouvelles zones de développement agricole.

167. Des programmes d'emmagasinage des céréales d'une grande envergure sont actuellement mis en oeuvre dans la région. La République arabe syrienne a approuvé un projet prévoyant la construction de 15 silos à grains, de 3 installations pour le traitement des semences et d'une usine pour le traitement des fourrages. En Afghanistan et au Liban, le Bureau des céréales a créé des installations importantes pour l'emmagasinage des céréales. La Conférence estime que la création de tels services est d'une importance primordiale si l'on veut réduire les pertes souvent très élevées qu'entraînent les infestations d'insectes et la médiocrité des méthodes et installations d'emmagasinage.

168. De nombreux pays de la région ont récemment créé des organismes destinés à améliorer la commercialisation des produits agricoles. Au Pakistan, le Département de la coopération et du marketing donne, depuis de nombreuses années, l'impulsion au développement de la commercialisation. Au Liban, on a créé des organismes de commercialisation pour les fruits et légumes, la soie et les céréales. Le Bureau de la commercialisation institué récemment en Jordanie exerce de nombreuses activités dans le domaine de la commercialisation extérieure et intérieure. En Libye, un Département du marketing entreprend actuellement des mesures d'amélioration à l'échelon fédéral. La Conférence a estimé que, compte tenu de ces faits, les besoins en matière de formation, de démonstration et de recherche dans le domaine de la commercialisation des produits alimentaires et agricoles étaient encore plus grands que par le passé. La Conférence a été informée que la création de centres permanents chargés d'effectuer des recherches pratiques et des démonstrations de méthodes améliorées, et de former du personnel en matière de commercialisation des produits agricoles, est actuellement à l'étude ou a été approuvée en principe par les Gouvernements du Pakistan, de la Jordanie et du Liban. A cet égard, l'assistance des institutions internationales, et notamment du FSNU, revêt une importance capitale. Outre les centres permanents, il reste nécessaire d'organiser des centres de perfectionnement de courte durée sur la commercialisation de produits déterminés. Le Centre sur le traitement et la commercialisation des cuirs et peaux pour les pays du Proche-Orient et de l'Afrique, qui aura lieu en Turquie en novembre 1962, présente un grand intérêt pour les pays de la région. La Conférence encourage vivement les Etats Membres de la région à participer à ce Centre.

169. La Conférence a pris note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement libanais d'accueillir un centre régional de commercialisation. Il a été proposé que ce centre, qui sera organisé sur le modèle du centre régional sur la commercialisation des fruits et légumes qui s'est tenu au Caire en 1960, s'occupe des problèmes urgents de la région en matière de commercialisation, notamment des questions de classement par qualités, de normalisation, de réduction des coûts de commercialisation, de transport et d'emmagasinage, ainsi que de méthodes de réglementation des exportations.

170. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 16

LA CONFERENCE

Reconnaissant

- i. les possibilités que présente l'expansion des exportations de produits horticoles vers des marchés rémunérateurs en Europe;
- ii. les possibilités d'établir une "chaîne du froid" et d'autres moyens de commercialisation en vue d'exporter ces produits en Europe et, conformément aux recommandations de la onzième session de la Conférence de la FAO;

Reconnaissant que la FAO a déjà accompli un travail utile en tenant les Etats Membres au courant des faits nouveaux concernant la politique agricole commune de la Communauté économique européenne;

Reconnaissant la nécessité d'organiser dans la région une réunion technique sur la "chaîne du froid" et un Centre régional de perfectionnement en matière de commercialisation;

Invite le Directeur général:

- i. à entreprendre, dans le cadre du projet de la "chaîne du froid" ou d'une autre manière, une étude spéciale sur les répercussions possibles de la politique agricole commune de la Communauté économique européenne sur l'avenir des principaux produits d'exportation de la région du Proche-Orient, en particulier des produits horticoles, et de communiquer les résultats de cette étude aux Etats Membres de la région;
  - ii. à envisager l'organisation d'une réunion technique sur la "chaîne du froid" et d'un centre régional de perfectionnement sur la commercialisation.
6. Le rôle de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, de la recherche et de la vulgarisation dans leurs rapports avec le développement agricole

171. La Conférence a pris note des progrès accomplis par les Etats Membres dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, de la recherche et de la vulgarisation, ainsi que des efforts déployés en vue de renforcer et de développer leurs institutions et services en cette matière.

172. La Conférence a conscience du rôle important que jouent l'enseignement et la formation professionnelle agricoles, la recherche et la vulgarisation à l'égard des besoins actuels et futurs du développement agricole; elle a également indiqué qu'elle comprenait les problèmes que rencontrent ces institutions et services.

173. La Conférence a souligné qu'il était urgent de poursuivre l'amélioration de l'enseignement agricole à tous les échelons, en tant que moyen indispensable pour mettre en œuvre correctement tout programme ou projet de développement agricole dans tous les pays de la région. En outre, il a été reconnu que les institutions d'enseignement agricole supérieur et moyen ne se développent pas aussi rapidement que l'exigerait la grande demande de techniciens créée dans tous les domaines relatifs à l'alimentation et à l'agriculture par le rapide développement agricole des pays de la région.

174. On a souligné que, dans plusieurs cas, malgré les efforts déployés pour augmenter le nombre des établissements de formation, des diplômés et des stagiaires, le manque de moyens appropriés et d'un corps enseignant qualifié constitue le problème principal dans le domaine de l'enseignement agricole.

175. La nécessité de former du personnel dans des domaines spécialisés afin de répondre aux besoins actuels et futurs des diverses étapes des programmes de développement agricole a également été reconnue. En ce qui concerne le travail technique, l'enseignement agricole supérieur et intermédiaire a été jugé nécessaire, selon le genre de travail à accomplir. D'autre part, on a également jugé indispensable de former des ouvriers spécialisés dans certains domaines.

176. La Conférence a reconnu que, dans les pays de la région, c'est aux Conseils de la planification et aux établissements d'enseignement qu'il incombe d'évaluer les besoins en personnel agricole qualifié. Au Pakistan, c'est le Conseil national de la planification qui s'en occupe, et les dispositions relatives à la formation professionnelle sont arrêtées en conséquence; au besoin, de nouveaux établissements ou centres de perfectionnement sont créés.

177. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 17

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant l'importance de l'enseignement agricole pour le développement de l'agriculture dans la région, et la nécessité de trouver des moyens d'améliorer les programmes agricoles et les méthodes de l'enseignement agricole;

Prenant note des problèmes que pose l'enseignement agricole dans des établissement de niveaux divers;

Invite le Directeur général de la FAO à envisager, par l'intermédiaire de l'assistance technique ou par autres moyens appropriés:

- i. de prendre des mesures en vue de convoquer en 1963 une réunion sur l'enseignement agricole au Proche-Orient;
- ii. d'organiser un centre de perfectionnement sur l'enseignement agricole pour la région.

178. Les délégués ont souligné la nécessité de coordonner tous les efforts déployés dans le domaine de la recherche agricole à l'échelon tant national que provincial. Il a été indiqué que, dans certains pays, des conseils nationaux de la recherche avaient été créés. De l'avis de la Conférence, des travaux de recherche appliquée se rapportant aux problèmes agricoles actuels et prévisibles sont particulièrement nécessaires dans tous les pays de la région; cependant, il conviendrait de coordonner très étroitement ces travaux avec l'activité des établissements d'enseignements agricoles et des services de vulgarisation, si l'on veut leur donner une efficacité maximum et bien utiliser leurs résultats.

179. La Conférence a souligné qu'il importe d'accorder un certain degré d'autonomie aux institutions de recherche agricole. La Conférence a été informée que le Liban était sur le point de créer un conseil national de la recherche scientifique qui donnerait la priorité à la recherche agricole et serait financé par des crédits représentant environ un pour cent du budget national.

180. La Conférence a estimé qu'il conviendrait d'assurer au personnel de la recherche agricole le plus haut niveau d'enseignement possible.

181. La Conférence a indiqué qu'il était indispensable que la FAO poursuive ses efforts et son aide en vue de promouvoir et de coordonner la recherche agricole entre les pays de la région. A cet effet, elle pourrait utiliser les services du Bureau du représentant régional de la FAO et organiser de nouvelles réunions.

182. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 18

LA CONFERENCE

Considérant

- i. le rôle que joue la recherche agricole dans l'utilisation des ressources agricoles et dans l'accroissement et l'amélioration de la production agricole;
- ii. que l'agriculture au Proche-Orient est aux prises avec de nombreux problèmes communs aux divers pays et qui doivent être étudiés à l'échelon régional;

Notant que la FAO a apporté son aide en vue de renforcer la structure organisationnelle et administrative de la recherche agricole dans la région, par l'intermédiaire de la première Réunion technique sur la recherche agricole tenue à Tel Amara en 1961;

Reconnaissant la nécessité d'instituer un mécanisme permanent pour coordonner les efforts en matière de recherche agricole et pour orienter la planification de la recherche;

Invite le Directeur général à créer, en vertu de l'Article VI.1 de l'Acte constitutif, une Commission de la recherche agricole pour le Proche-Orient, qui serait chargée d'étudier et de promouvoir les échanges de renseignements et d'expériences en matière de recherche agricole dans la région, de créer des groupes de travail chargés d'examiner des problèmes spéciaux, de coordonner les efforts relatifs aux problèmes agricoles communs aux pays en vue de normaliser les méthodes utilisées ainsi que d'étudier et d'évaluer les résultats obtenus, et de faire des recommandations aux Etats Membres sur les méthodes propres à améliorer et à renforcer la recherche agricole, et à la FAO quant à l'assistance qu'elle pourrait fournir à cet effet.

183. La Conférence a estimé que la vulgarisation constituait la clé du développement agricole. En effet, les efforts entrepris dans le domaine de la recherche resteront vains si leurs résultats ne sont pas mis à la portée de l'agriculteur en vue de leur application pratique.

184. La Conférence a reconnu qu'il est indispensable de donner une formation professionnelle adéquate aux vulgarisateurs spécialistes de diverses disciplines ou de l'enseignement de la vulgarisation, et de développer et améliorer les moyens de formation qui existent en matière de vulgarisation agricole. Il conviendrait de déployer des efforts particuliers en vue d'inscrire la vulgarisation agricole et la sociologie rurale au programme d'étude des écoles

supérieures et facultés d'agriculture et, le cas échéant, à celui des établissements d'un niveau différent. Il a été noté que plusieurs pays de la région ont déjà adopté cette judicieuse politique.

185. La Conférence s'est rendu compte qu'il est nécessaire d'entreprendre des recherches systématiques en matière de sociologie rurale et de méthodologie de la vulgarisation, estimant que de nombreuses questions ayant trait aux groupes ethniques, aux problèmes sociaux que posent les projets de colonisation des terres, aux normes sociales, aux coutumes et habitudes méritaient d'être étudiées et de faire l'objet de recherches bien préparées. On a reconnu généralement la nécessité d'entreprendre des études et des recherches sur les méthodes de vulgarisation qui ont été appliquées ces dix dernières années sans qu'il ait été procédé à l'évaluation systématique de leur efficacité.

186. La Conférence a souligné qu'il était nécessaire de créer de nouveaux moyens pour former les vulgarisateurs à tous les échelons. On a fait valoir en particulier la nécessité de dispenser une formation professionnelle en matière d'utilisation et de production des moyens audio-visuels, et d'améliorer l'équipement.

187. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 19

LA CONFÉRENCE

Notant avec satisfaction la déclaration par laquelle le Directeur général, dans son allocution d'ouverture, a souligné que les agriculteurs doivent avoir accès aux résultats de la recherche agricole afin d'organiser leur production;

Reconnaissant que les services de vulgarisation sont actuellement considérés comme une des clés du développement agricole par leur travail de diffusion des renseignements techniques et des pratiques recommandées parmi les agriculteurs dans un langage qui leur soit compréhensible et sous une forme facilement applicable;

Notant qu'il est urgent et indispensable de renforcer les services de vulgarisation agricole en vue d'augmenter et d'améliorer la production agricole des Etats Membres de la région;

Se rendant compte que l'efficacité du travail de vulgarisation dépend directement du nombre de vulgarisateurs bien qualifiés et informés dont on disposera;

Consciente du fait que des cours périodiques de formation professionnelle embrassant les divers aspects de la vulgarisation contribueraient beaucoup à résoudre de nombreux problèmes qui nuisent à l'efficacité des services de vulgarisation;

Recommande aux Etats Membres

- i. de prévoir dans leurs programmes d'assistance technique et leurs autres programmes un nombre adéquat de vulgarisateurs dans des domaines déterminés, tels que la planification des programmes, les moyens audio-visuels, les mouvements de jeunesse et les cadres;

ii. de prendre des mesures pour fournir davantage de moyens audio-visuels de meilleure qualité;

Invite le Directeur général:

- i. à organiser un centre régional de perfectionnement sur la vulgarisation agricole, destiné à former des cadres pour ce service;
- ii. à aider à créer des centres nationaux de vulgarisation agricole, en vue de former des vulgarisateurs à d'autres niveaux.

188. La Conférence a noté que, bien que le terme "agriculture" au sens large comprenne toutes les activités qui se rattachent à la vie rurale, on néglige souvent le rôle de la femme à l'exploitation. Outre son travail normal de ménagère, qui englobe l'utilisation de toutes les ressources disponibles, et notamment des denrées alimentaires en excédent, la femme rurale doit, au Proche-Orient, porter l'eau et le combustible, apporter au marché les produits de la ferme, soigner les petits animaux, s'occuper de la laiterie et travailler dans les champs pendant la moisson. Il a été reconnu que l'amélioration des conditions régnant au foyer et du statut de la femme est essentielle au développement agricole et économique, et que l'éducation de la femme rurale et l'enseignement ménager constituent un aspect important des programmes de développement rural. La Conférence n'ignore pas que, comme dans le cas de la vulgarisation agricole, le manque de personnel qualifié fait gravement obstacle à la mise sur pied ou au développement des programmes de vulgarisation ménagère; elle a souligné la nécessité de disposer pour cette formation de moyens à l'échelon national et à l'échelon régional. La Conférence a été mise au courant des moyens qui existent dans les pays de la région et des types d'assistance que l'on pourrait obtenir des institutions internationales.

189. La Conférence a passé en revue les projets de vulgarisation ménagère déjà entrepris dans la région et a relevé l'importance de leur rôle dans les programmes de développement communautaire. Il a été également souligné que les spécialistes de l'économie ménagère peuvent jouer un grand rôle dans les centres sanitaires qui s'occupent des mères et des enfants en donnant aux infirmières et aux sages-femmes des notions élémentaires d'enseignement de la nutrition et de l'amélioration du foyer; dans les centres des services sociaux, ces spécialistes peuvent enseigner aux assistantes sociales les aspects de l'économie ménagère qui accroîtront l'efficacité de leur travail; il en va de même dans les écoles, où les programmes d'alimentation scolaire, de jardinage et d'enseignement de la nutrition peuvent beaucoup faire pour élever le niveau de santé des enfants. L'un des buts essentiels de l'économie ménagère est d'enseigner aux gens à s'aider eux-mêmes et à tirer le meilleur parti possible des ressources dont ils disposent. La Conférence a noté que des recommandations concernant l'enseignement de l'économie ménagère avaient été émises lors de réunions techniques antérieures de la FAO sur la vulgarisation, lors du Centre de formation professionnelle et technique qui s'est tenu au Caire en décembre 1957, et lors du Séminaire de la Ligue arabe sur le bien-être social (Koweït, 1958).

190. La Conférence adopte les recommandations suivantes:

Recommandation No 20

LA CONFERENCE

Reconnaissant le rôle essentiel de la vulgarisation ménagère dans les programmes généraux de développement rural;

Notant que dans les pays de la région les services de la vulgarisation ménagère se trouvent à des stades de développement différents;

Considérant la nécessité d'un échange de renseignements et d'expériences entre pays de la région dans les domaines de la vulgarisation ménagère et de l'enseignement de la nutrition;

Invite le Directeur général de la FAO à étudier la possibilité d'organiser, avant la prochaine Conférence régionale, une réunion technique régionale sur la vulgarisation ménagère, y compris l'enseignement de la nutrition.

Recommandation No 21

LA CONFERENCE

Notant que, malgré les efforts nombreux déployés par les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et les institutions internationales pour améliorer le niveau de vie des populations rurales, certains secteurs de la population des pays du Proche-Orient, notamment les mères et les enfants, continuent de souffrir de malnutrition et de sous-alimentation;

Reconnaissant que les populations rurales subissent les effets de l'ignorance en matière de nutrition et de la mauvaise diffusion des renseignements sur les moyens d'accroître la production et sur l'utilisation d'aliments meilleurs;

Consciente de l'interdépendance qui existe fréquemment entre la production agricole et les facteurs qui contribuent au bien-être familial, lesquels sont toujours en rapport avec le progrès économique et social;

Consciente également du fait que, dans la plupart des pays de la région, le manque de personnel qualifié limite fortement le développement de l'enseignement nutritionnel et des programmes d'économie ménagère;

Recommande aux Etats Membres

- i. de créer des services de l'enseignement nutritionnel et de la vulgarisation ménagère s'ils n'en possèdent pas et de renforcer les services existants;
- ii. de tenir dûment compte, dans leurs programmes d'assistance technique, du renforcement des établissements nationaux qui assureront la formation du personnel de vulgarisation;

Invite le Directeur général à rechercher les moyens, éventuellement en collaboration avec le FISI, d'élargir les services et institutions existants par la création de séminaires et de cours dans les domaines suivants: vulgarisation agricole et ménagère comprenant la nutrition, horticulture, aviculture et élevage, dans le but d'améliorer les niveaux de nutrition de la population

191. La Conférence a écouté avec intérêt une déclaration du Directeur par intérim de l'Ecole des brigadiers forestiers pour le Proche-Orient, à Lattaquié, (République Arabe Syrienne), faisant état des activités et des progrès réalisés par l'Ecole.

192. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 22

LA CONFÉRENCE

Notant le développement satisfaisant de l'Ecole des brigadiers forestiers pour le Proche-Orient (sous les auspices de la FAO) à Lattaquié (République arabe syrienne), qui est actuellement dans sa troisième année d'existence et qui compte quarante-quatre élèves;

Félicite le pays hôte et le Directeur général pour l'assistance soutenue et généreuse qu'ils ont accordée à l'Ecole;

Appuie entièrement la recommandation de la onzième session de la Conférence de la FAO qui préconise que "l'Ecole continue d'être soutenue par la FAO et renforcée par l'intermédiaire du PEAT", en plus des services déjà fournis par la FAO, notamment en ce qui concerne le personnel de l'Ecole, le financement des postes de Directeur, de Sous-Directeur et d'un poste d'instructeur;

Félicite les Etats Membres et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) pour la façon dont ils ont, jusqu'à présent, fait usage des services de l'Ecole; et

Convaincu que l'avenir de l'Ecole sera assuré, à longue échéance, si la moitié environ des vingt places disponibles annuellement sont occupées par des boursiers au titre des programmes d'assistance technique;

Recommande aux Etats Membres intéressés de s'acquitter de leurs contributions ponctuellement, afin que les dépenses courantes annuelles puissent être couvertes, un retard dans les paiements risquant de placer l'Ecole dans une situation financière difficile.

7. Information agricole

193. La Conférence a réaffirmé la recommandation de la onzième session de la Conférence de la FAO (novembre 1961) selon laquelle la FAO devrait aider les Etats Membres à renforcer leurs services de l'information agricole dans leurs efforts en vue d'accroître la production alimentaire et d'améliorer la commercialisation et la distribution de produits alimentaires. Aux termes de cette recommandation, il a été noté que les conférences régionales seraient invitées à formuler leurs besoins en ce qui concerne le renforcement des services de l'information agricole, en mettant l'accent en premier lieu sur les programmes de radiodiffusion rurale. Les renseignements donnés par les Etats Membres à chacune des conférences régionales sur leur situation et leurs besoins dans ce domaine aideront à déterminer les mesures à prendre dans l'immédiat pour améliorer les services de l'information agricole.

194. La Conférence a étudié les difficultés matérielles que soulèvent la diffusion des informations agricoles parmi les cultivateurs ainsi que les problèmes relatifs à la conception de programmes bien adaptés à la grande variété de niveaux d'instruction et de réceptivité que l'on trouve dans la collectivité rurale. Il a été reconnu que l'on devrait, en préparant les programmes ruraux, tenir dûment compte des différences fondamentales existant dans le public sur les plans sociologique, psychologique et économique. Les méthodes de diffusion devront varier suivant la nature du matériel d'information produit et le secteur à atteindre.

195. Du fait de l'analphabétisme, l'attention s'est surtout portée sur la radiodiffusion rurale. Dans tous les pays de la région, il est nécessaire et urgent de mettre sur pied des programmes réguliers de radiodiffusion rurale. La Conférence a mentionné les expériences faites dans plusieurs pays du Proche-Orient et de l'Afrique où les gouvernements ont équipé les vulgarisateurs de récepteurs à transistors et de projecteurs pour diapositives. Les délégués ont prié la FAO d'examiner la possibilité de fournir des postes à transistors aux pays qui sont sur le point d'organiser des émissions radiophoniques rurales ou qui l'ont déjà fait, afin de permettre l'écoute en commun de ces programmes dans toutes les parties de la région.

196. Toutefois, il ne conviendrait pas de différer l'organisation de programmes de radiodiffusion rurale jusqu'au moment où l'on aura trouvé le moyen de fournir des récepteurs. Parmi les salons de thé et les cafés qui sont épargnés dans presque tous les pays de la région, nombreux sont ceux qui possèdent des récepteurs; or, c'est dans ces établissements que beaucoup de cultivateurs passent leurs après-midi ou leurs soirées. On peut donc mettre sur pied des programmes ruraux qui seront diffusés à des heures où ils ont de bonnes chances d'atteindre la majorité des cultivateurs.

197. Compte tenu de la demande de transistors faite par plusieurs pays, il a été proposé que tous les pays de la région acceptent en principe d'excepter ces récepteurs de tous droits d'importation, taxes de vente, et redondances fiscales. Il a en outre été proposé d'examiner la possibilité de choisir une région d'essai pour ces émissions rurales, d'étudier les besoins exacts en vue de produire des programmes ruraux bien conçus, et d'établir après enquête une évaluation sur les auditeurs, en vue de pouvoir fournir un nombre approprié de récepteurs à transistors, ce qui permettra une audition optimum.

198. La Conférence a reconnu la nécessité de former des spécialistes de la radiodiffusion rurale en tant que partie intégrante de tout programme entrepris dans ce domaine. Elle a également souligné la nécessité de convaincre les sociétés radiophoniques nationales et privées de consacrer l'espace et le temps nécessaires pour produire des programmes ruraux bien équilibrés. Ces programmes devraient être diffusés régulièrement et à des heures bien choisies.

199. La Conférence a également souligné qu'il importait de créer un centre régional d'échange pour la distribution de documentation, de films et de photos préparés par des pays déterminés et qui pourraient être utilisés par d'autres pays de la région.

200. Certains pays de la région disposent déjà d'une industrie cinématographique bien organisée et d'unités cinématographiques mobiles pour la projection de films à la campagne, mais ne possèdent pas encore de spécialistes qui pourraient diriger la production de films de vulgarisation agricole. L'aide de la FAO serait extrêmement précieuse dans ce domaine particulier.

201. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 23

LA CONFÉRENCE

Reconnaissant que les services de l'information agricole fournissent des moyens de communication rapide permettant de combler le fossé existant entre la recherche et la collectivité rurale;

Notant que l'utilisation de toute une série de méthodes de communication avec les agriculteurs leur permet d'accepter des idées et des conceptions nouvelles en matière de pratiques agricoles;

Tenant compte du fait que l'efficacité des méthodes d'information de masse dépend de l'existence d'un personnel capable et qualifié;

Invite le Directeur général à créer, en vertu de l'Article VI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif, une commission de la vulgarisation agricole et de l'information technique, qui devrait être composée de spécialistes des domaines suivants:

1. Vulgarisation agricole
2. Journalisme agricole
3. Radiodiffusion rurale
4. Programmes de télévision rurale

Elle devrait avoir pour fonctions:

1. de concevoir des méthodes, en vue d'aider les Etats Membres à renforcer leurs services de l'information agricole;
2. de fournir des fonctionnaires compétents pour étudier, analyser, évaluer et recommander les améliorations déterminées qu'exigerait la création d'un service d'information pleinement efficace;
3. d'étudier et de recommander des méthodes destinées à fournir l'équipement, le matériel et l'assistance technique indispensables à l'efficacité des services d'information.

202. La Conférence a étudié la nécessité et la possibilité de créer un service régional d'information en matière de commercialisation. Il a été reconnu qu'un tel service serait utile, à condition que l'on parvienne à l'organiser d'une façon économiquement viable. La Conférence a noté que les producteurs comme les commerçants avaient besoin d'informations quotidiennes sur le mouvement et les prix des fruits et légumes. Pour d'autres produits comme le bétail, les céréales ou le coton, les informations pourraient être dispensées hebdomadairement ou mensuellement suivant la saison, le produit, etc.

203. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 24

LA CONFÉRENCE

Notant

- i. la nécessité de mettre quotidiennement à la disposition des divers pays des informations concernant les marchés dans les différents pays de la région;
- ii. la difficulté, pour un pays particulier, d'obtenir et de diffuser de telles informations sur le plan multilatéral;
- iii. les avantages mutuels que les pays de la région retireront de telles informations concernant les marchés, et conformément à la recommandation de la onzième session de la Conférence de la FAO (1961),

Recommande aux Etats Membres d'examiner la possibilité de créer un service régional d'information en matière de commercialisation qui serait chargé de réunir les informations concernant les marchés auprès des divers pays de la région et de les diffuser quotidiennement;

Invite le Directeur général à entreprendre le plus tôt possible une étude pour déterminer les moyens de créer un tel service régional d'information en matière de commercialisation; cette étude devrait porter notamment sur les points suivants:

- a) possibilité de créer un tel service;
- b) organisation et personnel nécessaires;
- c) estimation des coûts afférents à la création et au fonctionnement du service;
- d) moyens d'en assurer le financement.

ACTIVITES DETERMINÉES DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT QUI NE SONT PAS TRAITÉES SOUS D'AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET QUI APPELLENT DES INSTRUCTIONS DE LA CONFÉRENCE OU UNE ACTION DES GOUVERNEMENTS

1. Rapport sur les suites données aux recommandations de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

204. La Conférence a manifesté un vif intérêt pour cette question en l'inscrivant pour la première fois à son ordre du jour, et elle s'est félicitée de l'initiative prise à cet égard par le Bureau régional pour le Proche-Orient. Cette mesure met en lumière l'importance des conférences régionales et permet de déterminer la mesure dans laquelle les Etats Membres et la FAO sont disposés à donner suite aux débats et recommandations de ces conférences. Elle a permis aux délégations des Etats Membres dans leurs pays respectifs et au cours de conférences subséquentes, ainsi qu'à la FAO, de se faire une idée plus exacte de ce qui a été accompli et, de ce fait, de fixer leurs objectifs pour l'avenir avec plus de continuité.

205. Ces recommandations font ressortir la difficulté et la complexité des problèmes agricoles régionaux et montrent que l'on cherche à les résoudre par les moyens judicieux. Elles prouvent également que les pays de la région continuent à faire confiance à la FAO et à ses efforts sincères pour les aider à résoudre leurs problèmes agricoles et à accélérer leur développement économique.

206. L'étude des suites données à la dernière Conférence régionale fait apparaître que, sur les 50 recommandations adressées à la FAO, 33 ont été incluses dans le Programme de travail pour 1962/63 et ont été ou seront intégralement mises en oeuvre. Dix d'entre elles sont mises en oeuvre partiellement et sept seulement n'ont pas pu être prises en considération, surtout pour des raisons budgétaires. Il est cependant satisfaisant de noter que l'on continuera à s'efforcer de trouver des moyens pour mettre en œuvre ces dernières, dans le cadre de la CMCF, du PAM ou d'autres programmes. La Conférence a exprimé sa satisfaction à la FAO pour ces résultats positifs, pour le fait qu'elle reconnaît explicitement l'importance des conférences régionales, et pour son appui énergique en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations émanant de ces dernières. La Conférence a également proposé à la FAO d'examiner la possibilité de présenter un rapport à la Conférence régionale sur les mesures prises par les conférences générales à l'égard de ces recommandations.

207. Du côté des gouvernements, la Conférence a noté que 53 recommandations avaient été adressées aux gouvernements. Par la suite, elles ont été réunies en un questionnaire par le Bureau régional pour le Proche-Orient et communiquées aux Etats Membres en vue d'établir un résumé des mesures prises par eux. Dans quelques cas, certaines délégations ont présenté une liste séparée des mesures prises ou envisagées par leurs pays à cet égard. D'autres délégations ont déclaré que leurs pays avaient donné suite à bon nombre de ces recommandations, et au cours des délibérations sur les divers points de l'ordre du jour, elles ont signalé à la Conférence les mesures prises à cet effet. La Conférence a proposé que ces mesures soient exposées en détail et a demandé à la FAO d'établir une liste des mesures prises par les divers gouvernements du Proche-Orient, comme on l'a fait dans le document NERC 62/19, et de distribuer cette liste aux Etats Membres pour information.

## 2. Accroissement de l'utilisation des engrains

### a) Besoins et problèmes quo pose l'approvisionnement

208. La Conférence a été mise au courant des mesures prises par l'Organisation à la suite d'une recommandation de la quatrième Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient tendant à ce que la FAO étudie les possibilités de fournir aux pays en voie de développement des éléments fertilisants à des conditions de faveur. La question a été examinée à la onzième session de la Conférence de la FAO, qui a invité le Directeur général à étudier, dans le cadre général du développement économique, tous les moyens par lesquels les pays exportateurs d'engrais pourraient faciliter l'acheminement des engrains vers les pays qui en ont besoin. A titre de première mesure pour donner suite à cette résolution de la Conférence, le Directeur général a envoyé, au mois de mai dernier, une communication à tous les Etats Membres qui exportent régulièrement des engrains, pour les inviter à présenter des observations sur les points suivants:

a) type de coopération que les gouvernements des pays exportateurs d'engrais seraient disposés à apporter pour accroître les envois d'engrais à des conditions de faveur vers les pays d'Extrême-Orient;

b) question de savoir si le même type de coopération pourrait être étendu aux pays en voie de développement appartenant à d'autres régions.

209. La Conférence, notant avec approbation les mesures prises, a souligné l'importance, pour les pays du Proche-Orient, d'un approvisionnement accru d'engrais à des conditions de faveur, qui constituerait une part importante de l'aide économique aux pays en voie de développement. C'est là, certes, une question complexe qui exigera une étude approfondie, compte tenu des nombreux facteurs en jeu. La Conférence a noté que certains des dispositifs possibles qui sont actuellement à l'étude prévoyaient l'octroi de facilités de crédit à long terme, l'acceptation de monnaies faibles ou paiement des matériaux fournis, la vente d'engrais à des prix de faveur ou le don pur et simple d'engrais au titre de programmes bilatéraux ou multilatéraux, et notamment de la CMCF. En élaborant ces dispositifs, il faudra veiller particulièrement à prévoir des garanties pour que la fourniture d'engrais à des conditions de faveur ne perturbe pas les échanges commerciaux normaux. Du côté des pays bénéficiaires, cette opération ne devrait pas être considérée comme un cadeau indéfiniment renouvelable. À longue échéance, la mesure la plus efficace consisterait, si elle est réalisable du point de vue économique, à assurer localement une production suffisante d'éléments fertilisants. Plusieurs pays de la région possèdent d'importants gisements de phosphates et de potasse dont l'exploitation se développe rapidement. On a également dressé des plans en vue de l'utilisation du gaz naturel pour la production d'engrais azotés. Les études et enquêtes de pré-investissement pourraient apporter une importante contribution à l'établissement d'industries efficaces des engrais dans la région.

210. La Conférence a reconnu que, pour poursuivre l'action entreprise par la FAO, les pays devraient étudier soigneusement leurs politiques et leurs plans en ce qui concerne l'utilisation des engrais pendant les cinq ou dix prochaines années, dans les cas où cela n'a pas encore été fait. Dans toute la mesure du possible, ces études devraient avoir un caractère quantitatif et se fonder sur une évaluation précise des quantités qui pourraient effectivement être utilisées pour accroître la production agricole, compte tenu de la nécessité de développer concurremment les services de la recherche et de la vulgarisation et de mettre au point des circuits efficaces pour approvisionner les cultivateurs qui n'utilisent pas d'engrais actuellement. Dans les pays où travaillent des conseillers FAO en matière de fertilité des sols, ces fonctionnaires pourraient aider à préparer et à grouper les renseignements nécessaires. Pour les autres pays, la FAO pourrait réunir les données au moyen d'un questionnaire.

211. La Conférence a noté qu'il était constamment nécessaire de disposer de renseignements à jour sur les tendances de la production, de la consommation et des prix des engrais; elle invite instamment la FAO à poursuivre et à développer ses publications dans ce domaine.

b) Rapport d'activité sur le programme relatif aux engrais

212. Lors de ses débats sur un certain nombre de points de l'ordre du jour, la Conférence avait reconnu l'importance des engrais pour la production végétale, et noté avec satisfaction les mesures prises pour en encourager l'emploi dans la région. Elle a été informée que le Programme relatif aux engrais est organisé par la FAO au titre de la CMCF, financé par l'industrie mondiale des engrais et exécuté en partie sur le terrain dans les pays participants et en partie au Siège de la FAO. Le programme sur le terrain reçoit la majeure partie du budget et du personnel. Les activités du Siège comportent la planification d'ensemble du programme, en coordination avec un groupe consultatif constitué par la FAO et l'industrie des engrais, ainsi que des études sur la commercialisation et le développement de l'emploi des engrais, fondées sur les résultats du programme sur le terrain et sur d'autres renseignements.

213. Pour tirer le meilleur parti possible des fonds disponibles, on a délimité trois régions où se déroulera cette campagne, en se fondant sur des analogies générales portant sur le climat, l'agriculture et les méthodes culturelles. Ce sont: la partie septentrionale de l'Amérique latine, l'Ouest africain et la région Proche-Orient/Afrique du Nord. Dans la dernière de ces régions, les pays qui ont accepté de coopérer à ce programme sont le Liban, le Maroc, la République arabe Syrienne et la Turquie.

214. Le Directeur du projet est affecté au Siège de la FAO, et chacune des régions a un directeur régional. Dans la région Proche-Orient/Afrique du Nord, ce directeur régional, qui se trouve à Damas, est aidé par des spécialistes de la fertilité des sols travaillant en Turquie et au Maroc.

215. Ce programme a pour objectifs de démontrer aux agriculteurs l'utilité de l'emploi des engrais, de façon à les persuader d'en utiliser, et d'estimer la valeur des réactions obtenues avec un certain nombre de cultures; ces objectifs sont pleinement conformes à l'attitude de la Conférence vis-à-vis de cette forme de développement.

216. Dans les études sur le développement et la commercialisation, la FAO, se fondant sur les résultats du programme sur le terrain ainsi que sur des renseignements économiques provenant des pays intéressés, examine des questions générales telles que les rapports entre la consommation d'engrais et la production végétale à l'échelon national, et l'étude et l'élimination des obstacles économiques et sociaux qui s'opposent à l'expansion rapide de l'emploi des engrais. Les aspects économiques de l'utilisation des engrais seront examinés par rapport aux prix locaux des produits agricoles et des engrais. Ces études sur le développement et la commercialisation aideront à montrer aux gouvernements quelle peut être l'efficacité des engrais pour l'accroissement de la production des cultures alimentaires et autres qui sera nécessaire afin de nourrir une population toujours plus nombreuse. Elles formeront également la base des prévisions à long terme concernant les quantités d'engrais dont les divers pays auront besoin.

217. La Conférence a appris avec satisfaction les progrès rapides accomplis dans le programme sur le terrain et dont témoigne l'accroissement du nombre des essais et démonstrations:

Campagne

Pays	Campagne		
	1961/1962 Cultures d'hiver 1/	1962 Cultures d'été 2/	1962/1963 Cultures d'hiver 3/
Liban	15	10	95
Maroc	130	100	350
République arabe Syrienne	160	80	390
Turquie	470	840	790

218. La Conférence a noté avec satisfaction la bonne entente qui règne entre les trois parties intéressées et le fait que l'industrie mondiale des engrains est disposée à parrainer le programme pendant une nouvelle année.

3. Production et santé animales

a) Situation actuelle de la santé animale dans la région

219. La Conférence a été informée des mesures prises par la FAO à l'égard de la situation d'urgence entraînée par l'introduction du type Sat.I de fièvre aphteuse au Proche-Orient, et des plans établis pour contenir l'épidémie en créant a) des barrières périphériques d'animaux immunisés avec le vaccin au Sat.I vivant mis au point à l'Institut de recherche virologique de Purbright, et b) des barrières établies dans les territoires non infectés grâce à l'immunisation au moyen du vaccin inactivé. Le coût de la production et du transport des énormes quantités de vaccin qui seraient nécessaires a été évalué entre 6 et 8 millions de dollars, et il a été proposé que les pays européens contribuent largement à ce coût afin de protéger l'agriculture européenne contre les pertes beaucoup plus graves qu'elle subirait si ce type de virus gagnait l'Europe. Jusqu'à présent, les moyens financiers nécessaires n'ont pu être obtenus. Il existe certaines disponibilités de ces deux vaccins que l'on peut obtenir exclusivement par l'intermédiaire de la FAO, mais il faut que les divers pays financent ces achats eux-mêmes.

220. La Conférence a également été mise au courant de la situation actuelle de l'Institut de la santé animale pour le Proche-Orient. Sur les cinq unités, deux n'ont pas encore atteint le stade opérationnel - République arabe unie et Iran - mais il est possible que ces deux pays remplissent les formalités nécessaires à tout moment. De grands progrès ont été réalisés dans le recrutement du personnel de l'Institut; lorsque la chose était possible, on a recruté un groupe ou une équipe dans un pays; cette équipe, dirigée par un ou deux spécialistes de niveau très élevé, dressera le plan des recherches et commencera les travaux, qu'elle confiera ensuite à d'autres chercheurs appartenant par exemple aux instituts nationaux, l'expert principal revenant de temps à autre pour contrôler le travail et donner des directives. Ainsi, on prévoit qu'une liaison étroite sera établie avec des instituts et universités d'outre-mer,

1/ Blé, orge, lentilles, vesces, olives.

2/ Maïs, sorgho, coton, pomme de terre, betterave sucrière, arachides, tournesol

3/ Projections.

que des moyens de formation plus importants seront disponibles, que des chercheurs étrangers seront attirés par l'Institut, et qu'il en résultera des avantages pour tous.

221. Les gouvernements ont rendu compte de la situation actuelle en matière de maladies animales dans leurs pays respectifs, et ont pris note avec satisfaction des améliorations réalisées dans la lutte contre les épizooties. En même temps, l'expérience acquise récemment montre l'évidence les risques d'infection par des maladies nouvelles, en raison du développement des moyens de transport et de la demande accrue de produits animaux.

222. La Conférence a estimé que, pour faire face à cette situation, il serait souhaitable de développer les échanges directs de renseignements entre les services vétérinaires des pays voisins, et d'accorder plus d'attention à l'amélioration des services de quarantaine. Dans l'établissement des règlements applicables aux importations d'animaux, il y a lieu de tenir dûment compte des intérêts des pays voisins, dont l'économie risquerait fort d'être compromise par des politiques purement nationalistes. Certains pays ont exposé leur système de quarantaine et de réglementation des exportations d'animaux.

223. On a exprimé le désir que l'Institut de la santé animale pour le Proche-Orient fasse paraître une publication ou une série de bulletins, en conformité du principe reconnu suivant lequel l'Institut devrait servir les intérêts de tous les pays de la région.

224. L'accent a été mis sur la nécessité de poursuivre la lutte médicale et vétérinaire contre les zoonoses, et un Comité national a déjà été constitué à cet effet.

225. Tous les pays ont reconnu la nécessité d'organiser fréquemment des réunions du Comité régional de la santé animale, en vue notamment de remettre en activité l'accord de 1946, signé à Bagdad par la plupart des pays arabes.

226. La Conférence adopte les recommandations suivantes:

Recommandation No 25

LA CONFERENCE

Ayant pris note des comptes rendus des débats et des recommandations générales des deux dernières Conférences régionales et de la onzième session de la Conférence de la FAO, ainsi que du premier Séminaire sur la production et la santé animales au Proche-Orient;

Reconnaissant l'importance du commerce des animaux et des produits de l'élevage entre les différents pays en vue d'améliorer le niveau de vie et la nutrition générale dans la région;

Notant la nécessité d'établir une coopération entre les différents pays de la région et les organisations internationales pour lutter avec succès contre les épizooties;

Recommande aux Etats Membres :

- i. de renforcer les services vétérinaires nationaux pour les rendre plus efficaces dans la campagne contre ces maladies, tant à l'intérieur des pays qu'aux frontières;
- ii. de signaler aussi rapidement que possible à tous les pays voisins, à la FAO et à l'OIE l'apparition de tout nouveau foyer de maladie;
- iii. de collaborer en vue d'unifier et de coordonner la législation relative à la santé animale, ainsi que la réglementation régissant les importations et exportations d'animaux et de produits animaux;

Invite le Directeur général:

- i. à continuer de donner tout son soutien à l'Institut de la santé animale au Proche-Orient en lui fournissant les services de spécialistes éminents en la matière, notamment pour la production de vaccins dans les cas d'extrême urgence;
- ii. à organiser une ou plusieurs réunions du Comité FAO/OIE du Groupe de travail sur la santé et la production animales au Proche-Orient;
- iii. à examiner la possibilité de publier un bulletin périodique de l'Institut de la santé animale au Proche-Orient, afin de tenir les pays de la région au courant des recherches des diverses sections de l'Institut, ainsi que des services qu'il pourrait leur fournir dans les domaines du diagnostic, des produits biologiques et des vaccins, ainsi que d'autres renseignements appropriés concernant les activités de l'Institut et qui pourraient intéresser les pays de la région;
- iv. à prendre des mesures immédiates pour avoir à sa disposition les fonds nécessaires afin d'aider les pays de la région à arrêter les épizooties actuelles le plus rapidement possible;
- v. à soumettre à la douzième session de la Conférence de la FAO une proposition en vue de créer un fonds ou une source de fonds qui serait à sa disposition en permanence et pourrait être utilisé immédiatement pour aider les pays à lutter contre des épizooties nouvelles telles que la peste équine africaine, les nouveaux types de fièvre aphteuse et autres maladies susceptibles de causer de graves pertes sur le plan économique.

b) Production animale, y compris la recherche et la possibilité de créer un institut régional

227. Les délégations ont fait état des divers problèmes auxquels leurs pays se heurtent en s'efforçant d'améliorer la production animale, notamment en ce qui concerne la création de types et de races productifs et bien adaptés au milieu. L'un des principaux problèmes rencontrés a été causé par les pertes énormes subies à la suite de la famine en période de sécheresse. On a généralement reconnu la nécessité d'améliorer l'alimentation en eau afin de permettre une utilisation plus rationnelle des terrains de parcours, ainsi que l'irrigation des terres consacrées à la production fourragère. On a

estimé qu'il convient de déployer tous les efforts possibles pour donner aux agriculteurs des conseils sur l'intégration de l'élevage et des spéculations végétales qui est considérée comme essentielle pour maintenir la fertilité du sol et accroître la stabilité économique des systèmes agricoles.

228. On a reconnu sans réserve la nécessité de créer un institut de la production animale pour le Proche-Orient. De l'avis général, il conviendrait de créer des services nationaux de recherche pour résoudre les problèmes à l'échelon national, étant donné notamment les différences de milieu; néanmoins, certains problèmes fondamentaux pourraient probablement être traités à l'échelon régional. Les résultats des recherches entreprises par tous ces services devraient être diffusés dans toute la région. A cet effet, on a estimé indispensable la nomination, au Bureau régional pour le Proche-Orient, d'un expert régional de l'élevage qui serait chargé de coordonner les travaux et d'aider à la création, au moment opportun, d'un institut de la production animale au Proche-Orient.

229. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 26

LA CONFERENCE

Reconnaissant

- i. la nécessité d'augmenter la production animale dans la région en vue de faire face à la demande croissante pour la consommation humaine, ainsi que la difficulté d'obtenir l'augmentation qui s'impose;
- ii. les avantages que présente l'intégration de la production animale et des spéculations végétales en ce qui concerne le maintien de la fertilité du sol, l'augmentation de la production et le relèvement du revenu des agriculteurs;
- iii. la nécessité d'améliorer les méthodes d'exploitation et d'arriver à produire des animaux possédant un potentiel génétique accru;

Recommande aux gouvernements

- i. de créer, partout où c'est nécessaire, des stations de recherche sur la production animale ou de renforcer les stations déjà existantes, de renseigner les agriculteurs sur les méthodes les plus rationnelles d'exploitation et sur les races animales qui ont un potentiel de production élevé et qui sont bien adaptés au milieu;
- ii. de fournir, sur le plan national et régional, des moyens pour la formation du personnel en matière de production animale;
- iii. de coopérer à la création d'un institut régional de la production animale et aux échanges de renseignements;

Invite le Directeur général:

- i. à nommer dès que possible un Conseiller régional en matière de production animale pour aider les pays à créer des services de recherche sur le bétail ainsi que pour coordonner les travaux de recherche et faciliter les échanges de renseignements dans la région. Ce conseiller devra également aider les pays de la région en vue de la création de l'institut de la production animale pour le Proche-Orient;
- ii. à organiser dès que possible une réunion du Comité de la production animale du Groupe de travail de la production et de la santé animales pour le Proche-Orient, afin de discuter les problèmes d'intérêt commun, et notamment la création de l'institut de la production animale pour le Proche-Orient.

4. Problèmes de politique découlant des rapports de diverses réunions

a) Commission des forêts pour le Proche-Orient

230. La Conférence a été mise au courant par le Secrétariat des débats et des recommandations de la troisième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, qui s'est tenue à Adana (Turquie) en mai 1962. Sur cette base, la Conférence a examiné les principaux problèmes forestiers qui se posent dans la région; elle a reconnu que l'aménagement rationnel des forêts naturelles qui existent encore dans la région ne suffirait pas à assurer un niveau de production forestière correspondant aux objectifs du développement économique et social de la région. Il est donc apparu que l'expansion des superficies forestières grâce à la plantation d'essences à croissance rapide devrait constituer l'une des principales tâches du développement forestier dans la région. De telles plantations, dont le rendement est triple ou quadruple de celui des peuplements naturels, aideraient à combler le déficit actuel de bois pour la consommation rurale et contribueraient puissamment au développement industriel de la région. Toutefois, il a été noté que, dans l'application d'une politique d'expansion forestière, il conviendrait de tenir compte de quatre points importants

- a) La concurrence dont les terres font actuellement l'objet entre production forestière et élevage. Il a été reconnu que les programmes forestiers de la région subissent fortement l'influence de la pression du bétail - surtout ovin et caprin - sur les terres abandonnées. La fourniture d'autres sources de fourrage pour le bétail et d'autres possibilités d'emploi pour la population pastorale constitue donc une condition préalable au succès d'une politique forestière dynamique dans la région. La Conférence a reconnu qu'il existait certaines divergences de vues et de politiques concernant le pâturage des ovins et des caprins, et que l'absence de données sûres concernant les incidences économiques et sociales du pâturage des ovins et des caprins faisait gravement obstacle à tout nouveau progrès dans ce domaine.
- b) L'expansion de la recherche forestière. La Conférence est convenu que les programmes extensifs de plantation d'arbres devraient nécessairement faire largement appel à des essences forestières exotiques à croissance rapide, ce qui exigera un gros travail de recherche

préliminaire sur les problèmes relatifs aux semences et sur l'utilisation des méthodes culturales modernes, mécanisées ou non. En outre, de tels programmes exigeraient une action éducative préalable auprès des populations locales; on pourrait y parvenir en établissant des réseaux de plantations d'arbres dans les villages aux fins d'expérimentation et de démonstration.

- c) La nécessité d'établir des politiques forestières rationnelles, d'évaluer le niveau et la structure actuels de la consommation de bois et de faire une estimation de la demande future, de manière à ajuster le volume des investissements forestiers en fonction des besoins de la région. A cet égard, la Conférence a noté que la Commission des forêts pour le Proche-Orient avait demandé à plusieurs reprises que le programme de travail de la Division des forêts et des produits forestiers prévoie une étude sur les tendances du bois au Proche-Orient; elle a reconnu la nécessité de fonder une telle étude sur des analyses appropriées des niveaux et structures actuels de la consommation, entrepris à l'échelon national.
- d) Le développement des industries de la pâte et du papier. Les pays du Proche-Orient importent actuellement des quantités relativement grandes de papier et de carton, et leur demande de ces produits à de bas niveaux de revenu dépasse beaucoup le taux d'accroissement de leurs économies nationales, déterminé sur la base du produit national brut ou d'autres indicateurs. Vu la pénurie de devises étrangères, ces pays sont désireux de remplacer leurs importations de pâte et de papier par la production intérieure partout où cela est économiquement et techniquement possible, en particulier du fait que la plupart des pays de ces régions disposent de matières premières indigènes pour la production de pâte et de papier: bois provenant de forêts naturelles et de plantations, bambous, roseaux et graminées, déchets agricoles et vieux papiers. Cependant, les principaux obstacles économiques à la production locale de pâte et de papier dans ces régions sont constitués par l'exiguité relative des débouchés intérieurs actuels et par l'absence d'une infrastructure industrielle développée (insuffisance des moyens de transports, de l'énergie, des produits chimiques, ou de l'adduction d'eau pour l'industrie). En conséquence, la Conférence estime que la convocation d'une Conférence sur la pâte et le papier pour le Proche-Orient, en vue d'évaluer les perspectives de développement des industries de la pâte et du papier dans ces régions, pourrait grandement contribuer à promouvoir le développement industriel général des pays en question.

231. La Conférence a pris note des travaux préparatoires en cours pour l'organisation d'un Centre régional de perfectionnement sur l'aménagement des bassins versants qui aura lieu en septembre 1962. Elle a exprimé ses remerciements au Gouvernement libanais qui accueillera ce Centre.

232. La Conférence a noté avec intérêt que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite projetait de créer un département des forêts au Ministère de l'agriculture.

233. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 27

LA CONFÉRENCE

Ayant pris note des recommandations émises par la Commission des forêts pour le Proche-Orient à sa troisième session;

Approuve ces recommandations en totalité;

Accueille avec satisfaction une déclaration de la délégation de la République arabe unie suivant laquelle le Gouvernement de ce pays étudiera la possibilité d'accueillir une Conférence sur le développement des industries de la pâte et du papier au Proche-Orient;

Recommande aux Etats Membres :

- i. de mettre, avec l'aide le cas échéant des organismes bilatéraux et multilatéraux, des moyens plus importants à la disposition des instituts de recherche forestière de la région en vue d'exécuter des programmes d'essais et de démonstration sur l'utilisation des essences forestières à croissance rapide, en coordination avec le programme mis en œuvre par la Sous-commission mixte des problèmes forestiers méditerranéens;
- ii. d'entreprendre des enquêtes nationales sur les besoins et les ressources en bois, en demandant le cas échéant l'assistance des institutions internationales et des programmes d'aide bilatérale;
- iii. d'entreprendre des expériences pour déterminer les conditions (âge des plants ou des brins de taillis, saison de pâturage, durée et densité du pâturage) dans lesquelles le pâturage, notamment des caprins et ovins, serait le moins nocif pour les divers types de végétation naturelle;

Invite le Directeur général:

- i. à organiser un séminaire sur les problèmes techniques, économiques et sociaux que pose l'élevage des caprins sur les terres arides et semi-arides;
- ii. à organiser un centre de perfectionnement destiné au personnel forestier et portant sur l'application dans un pays du Proche-Orient des méthodes mécanisées à la culture des essences à croissance rapide, et notamment des eucalyptus, et sur l'exploitation des arbres sylvestres;
- iii. à organiser un centre de perfectionnement destiné au personnel forestier et qui aurait pour objet d'harmoniser les méthodes à suivre par les instituts de recherche forestière pour les travaux expérimentaux présentant un intérêt commun pour tous les pays de la région;
- iv. à prendre des mesures pour assurer l'achèvement rapide d'une étude de la FAO sur les tendances du bois dans la région du Proche-Orient;
- v. à organiser une Conférence sur le développement des industries de la pâte et du papier au Proche-Orient.

b) Réunion sur les enquêtes de consommation alimentaire

234. La Conférence a noté que la planification des politiques nationales en matière d'alimentation et de nutrition doit être fondée sur une connaissance précise des niveaux et structures réels de la consommation alimentaire ainsi que des dépenses alimentaires par groupes sociaux, économiques et géographiques, ces données étant obtenues grâce à des enquêtes de consommation alimentaire.

235. La Conférence a pris note avec satisfaction des mesures prises par le Directeur général pour donner suite aux recommandations de la dixième session de la Conférence de la FAO et de la cinquième Conférence régionale en organisant la réunion technique pour le Proche-Orient sur l'étude et l'adaptation du Programme mondial FAO des enquêtes de consommation alimentaire suivant les conditions et les besoins locaux, et en organisant un Centre de perfectionnement sur la méthodologie des enquêtes alimentaires qui doit se tenir en Yougoslavie en août et septembre 1962 et auquel ont été invités des participants des pays du Proche-Orient, choisis parmi les responsables de la planification et de l'administration des programmes nationaux de consommation alimentaire. La Conférence a noté avec satisfaction qu'un manuel sur la méthodologie des enquêtes de consommation alimentaire est en préparation.

236. La Conférence a été informée des questions discutées à la réunion technique, qui comprenaient: l'examen du projet de programme des enquêtes de consommation alimentaire en ce qui concerne les types généraux d'enquêtes à entreprendre; les objectifs de ces enquêtes, leur portée et leur champ d'application; le plan des enquêtes et l'organisation du travail sur le terrain; les méthodes à employer pour recueillir les renseignements, les exploiter et présenter les résultats; l'évaluation de la précision des résultats de l'enquête.

237. La situation actuelle et les plans d'avoir en ce qui concerne les enquêtes de consommation alimentaire dans les pays de la région ont été examinés par la réunion et par la Conférence. Des enquêtes ont été entreprises dans plusieurs pays, mais la Conférence a noté que, à quelques exceptions près, elles n'avaient qu'une portée et un champ d'application limités, et qu'elles nécessitaient une assistance internationale. On a fait état en particulier de l'aide précieuse apportée à cet égard par le Bureau régional de la FAO.

238. L'attention a été appelée sur l'intérêt qui s'attache à organiser des enquêtes concernant l'état nutritionnel en même temps que les enquêtes de consommation alimentaire et en étudiant les mêmes groupes de population. La collaboration FAO/OMS dans ce domaine a été notée et approuvée.

239. La Conférence a été mise au courant de l'enquête nutritionnelle récemment entreprise au Liban avec une aide bilatérale et qui porte sur les aspects diététiques, cliniques et biochimiques. Bien que l'enquête ait porté sur un grand nombre d'individus d'âge et de situation économique différents et que l'on ait recueilli des renseignements précieux sur leur état sanitaire, il semble qu'à l'avoir il conviendrait d'améliorer le cadre statistique des enquêtes.

240. La Conférence a reconnu, comme la réunion, qu'il convenait d'insister sur l'importance et la nécessité urgente de réunir des données précises sur la consommation alimentaire pour servir de base aux programmes nutritionnels, économiques et sociaux. Dans la plupart des pays de la région ces données sont actuellement rares et dans bien des cas peu sûres, et il faut manifestement

intensifier les travaux dans ce domaine. L'importance qui s'attache à l'établissement régulier de bilans alimentaires à jour pour compléter les renseignements fournis par les enquêtes a été réitérée.

241. La Conférence a également reconnu que les tables internationales de composition des aliments présentaient un intérêt certain, mais que les pays devraient préparer dès que possible une série de tables nationales basées sur les aliments locaux et les plats populaires.

242. La Conférence a reconnu que l'un des principaux obstacles qui s'opposent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes envisagés concernant les enquêtes de consommation alimentaire est constitué par le manque de personnel qualifié. Divers pays ont fait des efforts pour accroître le nombre des experts qualifiés pour préparer et mener de telles enquêtes, mais il semble que ce soit là un domaine où la coopération internationale pourrait être extrêmement utile; en conséquence, la Conférence a recommandé que, dans les plans relatifs à l'assistance technique à fournir par la FAO et d'autres organismes en matière d'enquêtes de consommation alimentaire, ce problème soit étudié par priorité.

243. La Conférence a noté également que, parmi les projets d'action de la CMCF, figurent la préparation de bilans alimentaires, l'exécution d'enquêtes de consommation alimentaire et la formation de personnel en vue de ces deux activités.

244. La Conférence a reconnu que la réunion avait fourni une excellente occasion de procéder à des échanges de vues entre économistes agricoles, nutritionnistes et statisticiens intéressés, et de faire le point des travaux en cours dans les divers pays. Il a en conséquence été recommandé d'organiser des réunions techniques de ce genre à intervalles réguliers, tous les cinq ans au maximum.

245. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation No 28

LA CONFÉRENCE

Soulignant l'importance et la nécessité urgente de disposer de données sur la consommation alimentaire dans les différents secteurs de la population pour servir de base aux programmes nutritionnels, économiques et sociaux;

Se rendant compte que dans la plupart des pays de la région ces données sont actuellement rares et dans bien des cas peu sûres;

Réaffirmant les recommandations adressées aux Etats Membres par la cinquième Conférence régionale;

Notant avec satisfaction les mesures prises par le Directeur général qui a organisé une réunion technique pour l'adaptation régionale du Programme mondial sur les enquêtes de consommation alimentaire et qui a pris des dispositions en vue d'un centre de perfectionnement qui doit se tenir à ce sujet plus tard dans l'année, ainsi qu'en vue de la préparation d'un manuel sur les enquêtes de consommation alimentaire;

Prenant note des recommandations émises par la réunion technique sur les enquêtes de consommation alimentaire;

Consciente du fait que le développement des enquêtes de consommation alimentaire et des bilans alimentaires ainsi que la formation de personnel forment une partie importante des projets d'action de la CMCF;

Recommande aux Etats Membres:

- i. de réunir des renseignements plus nombreux sur la consommation alimentaire et l'état nutritionnel pour servir de base aux programmes nutritionnels, économiques et sociaux;
- ii. de préparer dès que possible une liste nationale des aliments et des plats populaires, en indiquant si possible leur composition suivant les mêmes classifications que celles qui ont été adoptées pour les tables internationales;
- iii. d'établir régulièrement des bilans alimentaires à jour;
- iv. de tirer le meilleur parti des possibilités qu'offre l'aide technique ou autre fournie par la FAO dans le domaine des statistiques de la consommation alimentaire, y compris les bilans alimentaires et autres enquêtes nutritionnelles;
- v. de demander une aide, par l'intermédiaire de leurs programmes d'assistance technique, notamment au titre du FISE, pour l'organisation des enquêtes de consommation alimentaire et la formation de techniciens nationaux à tous les niveaux;

Invite le Directeur général à considérer:

- i. l'octroi d'une priorité élevée à la mise sur pied de projets d'action CMCF concernant l'organisation d'enquêtes de consommation alimentaire, la préparation de bilans alimentaires et la formation en vue de ces deux activités;
- ii. l'organisation périodique, tous les cinq ans au maximum, de réunions techniques ou de séminaires où les économistes, les nutritionnistes et les statisticiens pourraient faire le point des progrès accomplis dans la région en cette matière et dresser le plan des travaux futurs.

246. La Conférence a été informée que l'on préparait une enquête sur l'alimentation des travailleurs de l'industrie, et qu'à la suite de la recommandation de la cinquième Conférence régionale tendant à ce que la FAO entreprenne une enquête à ce sujet dans la région, un consultant doit être engagé pour exécuter cette enquête; et une réunion technique sera organisée ultérieurement pour examiner les conclusions de l'enquête et recommander les mesures à prendre. Des questionnaires ont été adressés aux gouvernements pour les inviter à envoyer les renseignements dont ils disposent et leur demander s'ils souhaitent que le consultant se rende dans leur pays.

c) Réunion sur la protection des plantes au Proche-Orient

247. La Conférence a souligné l'extrême importance de la protection des plantes au Proche-Orient et la nécessité urgente d'entreprendre dans ce domaine une action plus vaste et plus intensive. Certes, l'accroissement de la production agricole et l'amélioration de la situation économique du cultivateur exigent de grands efforts, mais une simple infestation de parasites peut anéantir une grande partie de ce travail et répandre la misère et la faim sur des territoires immenses. Parfois, les dégâts ainsi causés compromettent gravement le volume et la qualité des échanges agricoles.

248. La Conférence a également exprimé sa satisfaction de constater que le Directeur général avait étudié de manière positive la mise en œuvre de nombreuses recommandations de la première Réunion FAO sur la protection des plantes, qui s'est tenue à Damas en septembre 1961. Ces recommandations prévoyaient notamment la création d'un comité de la protection des végétaux, la préparation d'un accord sur la protection des plantes au Proche-Orient et la création d'un institut régional de recherche sur la protection des plantes. La Conférence a été informée qu'une deuxième Réunion sur la protection des plantes pour le Proche-Orient devait se tenir à Amman du 5 au 9 novembre 1962.

CONCLUSIONS

1. Orientation future du travail de la FAO dans la région

Les recommandations formulées par la Conférence en ce qui concerne l'orientation future du travail de la FAO dans la région du Proche-Orient ont été développées dans les chapitres précédents de ce rapport. Dans une déclaration finale, le représentant régional du Directeur général, M. A.R. Sidky, a attiré l'attention sur la nécessité extrême, reconnue par la Conférence, de procéder dans la région au développement méthodique et équilibré de l'agriculture, des forêts et des pêches afin d'utiliser au maximum les ressources de terres et d'eau et d'améliorer le niveau nutritionnel de la population.

M. Sidky a noté que de nombreuses mesures avaient été recommandées par l'organisation et par les gouvernements des Etats Membres. Il a déclaré que l'organisation ferait quant à elle tout son possible pour mettre en œuvre dans les limites de ses ressources les recommandations adressées au Directeur général. Il a rappelé que les principaux moyens dont peut disposer la FAO pour prêter son assistance aux Etats Membres sont, en dehors de son propre programme ordinaire : le Fonds spécial des Nations Unies, le Programme élargi d'assistance technique, la Campagne contre la faim, le Programme mondial d'alimentation, le Programme conjoint FAO/FISE, l'OPEX et les Fonds de dépôt. Ces divers moyens ont permis à la FAO d'étendre considérablement l'ampleur de son assistance et M. Sidky a souligné l'importance d'une bonne coordination à l'intérieur même des pays pour que ces moyens d'assistance technique, aussi bien que d'autres, soient effectivement utilisés pour le progrès des pays.

M. Sidky estime que les grandes directives données par la Conférence en ce qui concerne le travail futur de la FAO, qu'il serve à appuyer l'action des gouvernements ou selon le cas qu'il doive être complété par elle, se

ramènent à ceci :

- 1) Intensifier et améliorer la coopération sur le plan régional pour la solution des problèmes de développement agricole.
- 2) Insister davantage sur la planification générale du développement.
- 3) Améliorer les statistiques agricoles en ce qui concerne leur portée, leur précision, leur actualité et leur comparabilité et participer plus activement au recensement mondial de l'agriculture.
- 4) Insister davantage sur les réunions techniques, les séminaires, les centres de formation pour augmenter le nombre du personnel expérimenté dans tous les domaines.
- 5) Renforcer la coopération entre la recherche, l'enseignement et la vulgarisation, en accordant toute l'attention voulue à la vulgarisation de l'économie ménagère et à l'enseignement de la nutrition.
- 6) Renforcer ou organiser les services d'information agricole et utiliser davantage les moyens d'information de masse, en particulier la radio agricole afin d'apporter directement à l'agriculture les connaissances nouvelles et compléter le travail des services de vulgarisation.
- 7) Augmenter la production agricole surtout en généralisant l'emploi des engrains.
- 8) Moderniser les systèmes et les moyens de commercialisation, de transformation, de conservation et de magasinage des produits.
- 9) Développer et améliorer l'enseignement forestier, la recherche forestière, les plantations et les industries forestières.
- 10) Développer les installations et les services vétérinaires et augmenter la production zootechnique.

M. Sidky a noté qu'un des aspects les plus encourageants de la Conférence consistait en ce que les Etats Membres ont témoigné qu'ils comprenaient de plus en plus la nécessité d'une approche totale et intégrée du progrès de l'agriculture.

III. RESUME DES RECOMMANDATIONS APPROUVÉES PAR LA CONFÉRENCE

	<u>No. de la recommandation</u>	<u>Page</u>
a) <u>Recommandations adressées aux gouvernements des Etats Membres</u>		
<u>Plans agricoles et planification:</u> constituer des organismes chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets; assurer la bonne exécution des projets et la réalisation des objectifs dans les termes prescrits; ménager la possibilité de modifier rapidement et à peu de frais les projets en cas de besoin.	1	17
<u>Recensement mondial de l'agriculture:</u> les pays qui n'ont pas encore pris part au recensement mondial de l'agriculture de 1960 doivent le faire à l'avenir; profiter de l'expérience et des informations acquises grâce au recensement pour développer ou améliorer les méthodes de rassemblement des statistiques agricoles courantes.	4	23
<u>Statistiques agricoles:</u> allouer les crédits et les ressources nécessaires pour améliorer les systèmes de statistiques agricoles et alimentaires; prendre part aux travaux de la Commission de statistiques et de ses Groupes de travail et utiliser ces organismes pour instituer des statistiques alimentaires et agricoles dans un cadre normalisé et coordonné; soumettre au Fonds spécial des Nations Unies le projet d'institut de recherche et de formation en matière de statistique agricole pour le Proche-Orient.	5	26
<u>Programmes de coopération technique:</u> constituer et renforcer des organismes chargés de coordonner et d'utiliser l'aide étrangère; associer le représentant de la FAO dans chaque Etat Membre aux délibérations de l'organisme national (pour la coordination) à titre consultatif; inclure dans les programmes nationaux du PEAT des postes de représentant local de la FAO.	7	32
<u>Mise en valeur et utilisation des ressources de terres et d'eau:</u> instituer des comités de l'utilisation des terres chargés d'analyser les problèmes relatifs à l'utilisation des terres, de stimuler la recherche dans ce domaine et de déterminer les formes possibles d'utilisation des terres en vue d'une production optimale.	9	39
<u>Politiques relatives aux pêches et au développement des pêches:</u> tenir dûment compte de la nécessité de procéder à des enquêtes de pré-investissement avant toute mise en exploitation de lieux éventuels de pêche; tenir compte des besoins en équipement, fournitures et personnel qualifié pour la réalisation de ces enquêtes; coopérer à l'organisation d'enquêtes sur les lieux de pêche en mer et dans les eaux intérieures	13-14	44-46

No. de la recommandation	Page
--------------------------	------

d'intérêt commun; faire un inventaire des industries des pêches et analyser les données disponibles sur la production et le commerce du poisson, et préparer les politiques et la législation nécessaires; créer ou renforcer les services des pêches nécessaires, faire le point des besoins en personnel qualifié, organiser ou rechercher des moyens de formation de personnel qualifié dans ce domaine et assurer l'occupation effective du personnel ainsi formé.

Enseignement agricole, formation professionnelle, recherche et vulgarisation: prévoir dans les programmes d'assistance technique et autres des bourses destinées à des vulgarisateurs; fournir un équipement plus abondant et meilleur pour la production de moyens audio-visuels; créer ou renforcer des services de vulgarisation à l'intention des femmes rurales; renforcer les institutions nationales chargées de former du personnel de vulgarisation.

Ecole de brigadiers forestiers: s'acquitter ponctuellement de leurs contributions afin que les dépenses courantes annuelles puissent être couvertes. 22 57

Services d'information agricoles: examiner la possibilité de créer un service régional d'information en matière de commercialisation. 24 60

Santé animale: renforcer les services vétérinaires nationaux, signaler à tous les pays voisins, à la FAO et à l'OIE, l'apparition de tout nouveau foyer de maladie; collaborer en vue d'unifier et de coordonner la législation relative à la santé animale ainsi que la réglementation régissant les importations et les exportations d'animaux et de produits animaux. 25 65-  
66

Production animale: créer des stations de recherches zootechniques ou développer les stations existantes, renseigner les agriculteurs sur les méthodes rationnelles d'exploitation zootechnique et les races à fort rendement; fournir sur le plan national et régional les instruments nécessaires pour la formation de personnel; coopérer à la création d'un institut régional de la production animale. 26 67

Forsterie: donner un encouragement plus marqué aux instituts de recherche forestière; entreprendre des enquêtes nationales sur les besoins et les ressources en bois; effectuer des expériences pour déterminer les conditions dans lesquelles le pâturage endommagerait le moins les divers types de végétation naturelle. 27 70

Enquêtes sur la consommation alimentaire: recueillir une plus grande quantité de renseignements sur la consommation alimentaire et la situation nutritionnelle en multipliant les enquêtes sur 28 72-73

	<u>No. de la recom- mandation</u>	<u>Page</u>
la consommation alimentaire; préparer des tables nationales de composition des aliments; établir régulièrement des bilans alimentaires reflétant la situation actuelle; utiliser l'assistance de la FAO pour établir des statistiques sur la consommation alimentaire; demander assistance pour l'organisation des enquêtes sur la consommation alimentaire et la formation des techniciens.	28	71-73
b) <u>Recommandations adressées au Directeur général:</u>		
<u>Plans agricoles et planification:</u> aider les Etats Membres à développer leurs organismes de planification ou à en créer le cas échéant; créer un cadre d'économistes qualifiés en matière de planification agricole pour aider les pays de la région dans leurs difficultés de planification; allouer les sommes nécessaires à l'organisation de nouveaux centres de perfectionnement en matière de planification agricole et à l'octroi de bourses pour l'étude de la planification agricole; créer une commission de la planification agricole pour le Proche-Orient; créer un institut de la planification pour le Proche-Orient, qui devra former des techniciens de la planification et coopérer avec la Commission de la planification - cet institut devrait être installé à Damas; étudier la possibilité de financer cet institut en faisant appel au Fonds spécial des Nations Unies.	1-2... 17 -19	
<u>Projet méditerranéen:</u> fournir les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Rapport FAO sur le développement méditerranéen.	3	21
<u>Recensement mondial de l'agriculture:</u> nommer un conseiller régional pour le recensement; organiser un séminaire régional sur l'évaluation, l'analyse et l'utilisation des résultats des recensements et enquêtes; faciliter l'utilisation du Centre de calcul électronique du Caire par les pays de la région; terminer les travaux préparatoires en vue du Recensement de l'agriculture de 1970.	4	23
<u>Normalisation et coordination des statistiques agricoles:</u> organiser un séminaire sur l'analyse et l'utilisation des données fournies par les enquêtes sur la consommation alimentaire; faire figurer dans le Programme de travail et Budget ordinaire de 1964/65 au moins un poste supplémentaire de statisticien régional; nommer un conseiller statisticien régional pour s'occuper des enquêtes sur la consommation alimentaire et des enquêtes effectuées pour recueillir régulièrement des informations; prévoir la répétition des centres de perfectionnement et des séminaires sur les statistiques alimentaires et agricoles; poursuivre les efforts pour établir un institut de recherche et de formation en matière de statistique en faisant appel au Fonds spécial des Nations Unies; faire figurer dans le Programme de travail le développement des études et la	5	26

<u>No. de la recom- mandation</u>	<u>Page</u>
---	-------------

compilation des données relatifs à la mesure de la productivité agricole.

Rapports et analyses sur les produits: continuer à aider 6 28 les pays qui désirent instituer des services nationaux d'analyses sur les produits.

Programmes de coopération technique: renforcer la structure 7 32 du Bureau régional pour le Proche-Orient; organiser au Proche-Orient un séminaire destiné aux administrateurs nationaux qui s'occupent de l'élaboration des programmes d'assistance technique.

Mise en valeur et utilisation intégrée des ressources en terres et en eau: étudier la possibilité de créer un institut régional pour la mise au point et l'introduction d'un petit outillage agricole amélioré au Proche-Orient; envisager la création de cet institut au Pakistan; former des équipes régionales d'experts pour aider les pays à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'utilisation des eaux, des sols, et des parcours, de production pacagère et fourragère, d'élevage, de mécanisation agricole; envisager la possibilité de créer un institut régional de recherche sur l'utilisation des terres; prendre des dispositions pour organiser au Pakistan un séminaire sur les méthodes d'utilisation des eaux et d'aménagement de l'irrigation. 8-9-10 38-40

Rôle particulier de la production horticole: rechercher les moyens d'aider les pays à enquêter sur les possibilités de la région en ce qui concerne la culture, la préparation et le commerce des produits fruitiers frais et confectionnés; étudier la possibilité d'organiser un programme régional visant à améliorer la production horticole sur le modèle du Programme relatif au blé et à l'orge. 11-12 41-42

Elaboration et mise en oeuvre des politiques en matière de pêche: conseiller les Etats Membres sur la nécessité et l'organisation d'enquêtes sur les zones de pêche en mer et dans les eaux intérieures; conseiller les Etats Membres en ce qui concerne les renseignements à obtenir (pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de pêche) et l'analyse des renseignements recueillis aux fins de la planification; conseiller et assister les Etats Membres dans la détermination de leurs besoins en personnel qualifié, et leur fournir tous les moyens nécessaires pour la formation de ce personnel. 13-14 44-46

Traitement et conservation des produits agricoles: recueillir 15 48 des renseignements sur les projets spécifiques de recherche et de développement en matière de traitement des produits agricoles; diffuser ces renseignements parmi les Etats Membres intéressés.

	No. de la recom- mandation	Page
<u>Commercialisation:</u> entreprendre une étude spéciale sur les répercussions possibles de la politique agricole commune de la Communauté économique européenne sur l'avenir des principaux produits d'exportation du Proche-Orient; communiquer les résultats de cette étude aux Etats Membres de la région; envisager l'organisation d'une réunion technique sur la chaîne du froid et d'un centre régional de perfectionnement sur la commercialisation.	16	51
<u>Enseignement et formation professionnelle agricoles, recherche et vulgarisation:</u> envisager la convocation en 1963 d'une réunion sur l'enseignement agricole au Proche-Orient; envisager l'organisation d'un centre de perfectionnement en matière d'enseignement agricole dans la région; instituer une commission de la recherche agricole au Proche-Orient; organiser un centre régional de perfectionnement sur la vulgarisation agricole destiné à former des cadres pour ce service; aider à constituer des centres nationaux de vulgarisation agricole en vue de former des vulgarisateurs à d'autres niveaux.	17-18- 52-55	19
<u>Economie ménagère:</u> étudier la possibilité d'organiser une réunion technique régionale sur la vulgarisation ménagère et l'enseignement de la nutrition; instituer des programmes régionaux et nationaux ainsi que des séminaires et des cours de vulgarisation en matière de nutrition, d'agriculture et d'économie ménagère, d'horticulture, de zootechnie et d'élevage de la volaille.	20-21	56
<u>Informations agricoles:</u> instituer une commission de la vulgarisation agricole et de l'information technique chargée d'étudier la manière et les moyens de créer un service régional de renseignements sur la commercialisation.	23-24	59-60
<u>Santé animale:</u> continuer à donner son appui à l'Institut de la santé animale au Proche-Orient; organiser une ou plusieurs réunions du Comité FAO/OIE du Groupe de travail de la santé et de la production animale au Proche-Orient; examiner la possibilité de publier un bulletin périodique de l'Institut de la santé animale au Proche-Orient; faire immédiatement le nécessaire pour recueillir des crédits en vue d'aider les pays de la région à lutter contre les maladies actuelles du bétail; présenter à la douzième Conférence une proposition tendant à constituer une caisse permanente pour aider les pays à lutter contre les épizooties nouvelles.	25	65-66
<u>Production animale:</u> nommer un expert régional de la production zootechnique; convoquer une réunion du Comité de la production animale du Groupe de travail de la production et de la santé	26	67-68

<u>No. de</u>	<u>la recom-</u>	<u>Pago</u>
<u>mandation</u>		

animales au Proche-Orient pour y discuter entre autres la création d'un institut de la production animale au Proche-Orient.

Forsterie: organiser un séminaire sur les problèmes techniques, économiques et sociaux que pose l'élevage de la chèvre en pays aride et semi-aride; organiser un centre de perfectionnement destiné au personnel forestier et portant sur l'application des méthodes mécanisées à la culture des essences à croissance rapide; organiser un centre de perfectionnement destiné au personnel forestier et ayant pour objet d'harmoniser les méthodes de recherche; faire le nécessaire pour assurer l'achèvement rapide d'une étude de la FAO sur les tendances du bois dans la région; organiser une conférence sur le développement des industries de la pâte et du papier dans la région.

Enquêtes sur la consommation alimentaire: accorder la priorité aux projets intéressant la Campagne mondiale contre la faim dans l'organisation des enquêtes sur la consommation alimentaire, la préparation de bilans alimentaires, la formation du personnel chargé de ces deux dernières réalisations; organiser des réunions ou des séminaires techniques périodiques au moins tous les 5 ans.

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégations des Etats Membres

AFGHANISTAN

Nour Ali

Directeur général de la Banque pour l'agriculture,  
chef de la délégation

Gholam Nakschband

Director General - Foreign Relations Department  
Ministry of Agriculture

FRANCE

Michel Cépède

Professeur - Président du Comité national français de  
la FAO, chef de la délégation

Henry E. Deshayes

Ingénieur Agronome - Attaché de Coopération technique  
Ambassade de France, Beyrouth

IRAN

Mohdi Khazeni Moghadam

Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Iran à Beyrouth

JORDANIE

H.E. Qasim Rimawi

Minister of Agriculture, chef de la délégation

Khalil Lubani

Technical Deputy, Under Secretary of Agriculture  
Mazem Awni Abdel-Hadi

Director, Jordan Agricultural Marketing Bureau  
Jawad Daoudi

Director of Horticulture, Ministry of Agriculture  
Kamal El-Tahor

Director of Veterinary and Fisheries

Mahmud J. Juncidi

Forest and Range Inspector

KOWEIT

Khalid Eid

Agriculture Department, Ministry of Public Works

LIBAN

H.E. Joseph Scaff

Minister of Agriculture, chef de la délégation

LIBAN (suite)

Georges Hraoui  
Ancien Ministre, Député de Zahlé  
Halim Najjar  
Director General, Ministry of Agriculture  
Moustafa Nsouli  
Director General of the Ministry of Planning  
Joseph Donato  
Directeur général de l'Office du développement social  
Edouard Saouma  
Directeur général de l'Institut de recherche agronomique  
Edouard Nehmo  
Chef des Services des ressources animales, Ministère  
de l'Agriculture  
Malek Basbous  
Directeur des forêts et ressources naturelles,  
Ministère de l'Agriculture  
Antoine Mouawad  
Ingénieur Agricole, Service des ressources agricoles,  
Ministère de l'Agriculture  
Sultan Haidar  
Chef de la Production animale, Ministère de l'Agriculture  
Adol Cortas  
Chef du Département de l'économie agricole,  
Ministère de l'Agriculture  
Hisham El-Hage  
Ingénieur Agricole, Ministère du Plan  
Hassan H. Jalloul  
Director of Preventive Health Services,  
Ministry of Public Health

LIBYE

Munir A. Baaba  
Under-Secretary, Ministry of Agriculture,  
chef de la délégation  
  
Mohamed Hamoda Abdol Kader  
Directeur de l'Agriculture, Fozzan  
Salom Khorbish  
Director-General of Agriculture, Tripoli  
Bashir Wifati  
Director of Research and Extension Department,  
Ministry of Agriculture

PAKISTAN

Mohammad Khurshid  
Secretary, Government of Pakistan  
Agriculture and Works Ministry, chef de la délégation  
  
Barkat Ahmed  
Agricultural Attaché, Pakistan Embassy, Rome

ARABIE SAOUDITE

H.E. Sheikh Abdulrahman Ben Al-Shoikh  
Minister of Agriculture, chef de la délégation

ARABIE SAoudite (suite)

Ezzat Al-Ali  
Director-General, Technical Office,  
Ministry of Agriculture  
Mohammad Ali Makky  
Director of Agricultural Engineering  
Abdul Maman Turjoman  
Director of Plant Production Department,  
Ministry of Agriculture

SOUDAN

Hussein Sharfi  
Assistant Permanent Under-Secretary,  
Ministry of Interior, chef de la délégation

Khalil Abdel Rahman  
Ministry of Health  
Abdel Rahman Hassan  
Land Use Officer, Department of Land  
Kamil Mansour  
Assistant Director of Agriculture  
Osman Abdalla Medani  
Commercial Attaché, Embassy of Sudan, Cairo  
Mohamed Ali Miheimid  
Deputy Director, Ministry of Animal Resources  
Khalid El Kheir Omer  
Assistant Director, Forests Department, Khartoum

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

H.E. Abdel-Wahab Akkad  
Minister of Agriculture, chef de la délégation

Bashir Houssni  
Directeur de l'horticulture, Ministère de l'Agriculture  
Fahim Ladkany  
Directeur de la santé animale  
Soubhi Mazloum  
Secrétaire général, Ministère du Plan  
Mounzer Midani  
Director of Technical Assistance, Ministry of Planning  
Jamil Mualla  
Secrétaire général, Ministère de l'Agriculture  
S. Adnan Shuman  
Director, Agricultural Economics and Statistics Department,  
Ministry of Agriculture  
Khalife Tahir  
Directeur des Affaires agricoles et animales  
Ministère de la réforme agraire  
Mouhcen Zagot  
Director, Forestry Department, Ministry of Agriculture  
Peter B. Diebold  
FAO Country Representative

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Abdel-Aziz Hussain  
Under-Secretary, Ministry of Agriculture,  
chef de la délégation

Mohamed Kamal Hindy  
Director of Economics Section, Ministry of Agriculture

Rassam Ahmed Mahmoud  
Chief, International Organizations Branch,  
Foreign Relations Div., Ministry of Agriculture

Fouad Ragheb  
Director, Agr. Information Service,  
Ministry of Agriculture

Ahmed Rifaat  
Director-General, Hydrobiological Department, Alexandria

ROYAUME-UNI

John C. Eyre  
Agricultural Advisor, Middle East Development Division  
British Embassy, Beirut, chef de la délégation

Donald F. Davidson  
Forestry and Soil Conservation Advisor,  
Department of Technical Cooperation, British Embassy, Beirut

YEMEN

Farouk Mikaty  
Attaché, Légation du Yémen, Beyrouth

OBSERVATEURS

Observateurs d'autres Etats Membres

DANEMARK

Hans Larsen  
Agricultural Attaché, Royal Danish Embassy, Beirut

PAYS-BAS

Marinus H. Brodhaag  
Agricultural Attaché, Netherlands Embassy, Beirut

ETATS UNIS D'AMERIQUE

Donald L. MacDonald  
Agricultural Attaché, U.S. Embassy, Beirut

Herman E. Hendricks  
Chief Agr. Division, U.S. Embassy, Tehran

Observateur Permanent

SAINT-SIEGE

Mgr. Jean Maroun  
Director de l'IFD, Beyrouth

Organisations des Nations Unies

NATIONS UNIES

Zahir Ahmad  
Regional Director of Social Affairs for the Middle East

UNESCO

H. Vandiffelin  
Representative of the Director-General, UNESCO

FISE

Werner G. Middelmann  
Director, Eastern Mediterranean Region

UNRWA

John H. Davis  
Commissioner General  
Stanislas Flacho  
Director of Health

UNTAB ET SF

T.O.P. Lilliefolt  
Resident Representative, UNTAB and Director,  
Special Fund Programs in Lebanon

OMS

Salah Attia  
WHO Public Health Advisor, Rural Health Project

Organisations non gouvernementales

LIGUE DES ETATS ARABES

Aref Zaher  
Director of the Economic Department

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

B.R. Son  
Director-General

A.R. Sidky  
Regional Representative of the Director-General in the Near East

K.V.L. Kosteven  
Director, Animal Production and Health Division, Rome

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (suite)

H. Monjaud  
Director, Information Division, Rome  
K.C. Abercrombie  
Chief, Near East and Africa Section  
Economic Analysis Division, Rome  
R. Ambroggi  
Senior Hydrologist, Land and Water Division, Rome  
A. Aten  
Rural Industries Specialist,  
Land and Water Division, Rome  
C. Boever  
Chief, Fisheries Economic Section, Fisheries Division, Rome  
Miss J. Campbell  
Personal Assistant to the Director-General  
J. Clark  
Chief, Current Reports Section, Commodities Division, Rome  
A. Debover  
Information Officer, Information Division, Rome  
Miss M. Doss  
Regional Home Economics and Nutrition Advisor, NERO  
J. Douglass  
Consultant, Farm Broadcasting, Rome  
S. Farouky  
Regional Agricultural Advisor, NERO  
L. Gimoncz-Quintana  
Chief, Forest Conservation and Land-Use Section  
Forestry Division, Rome  
J.H. Hammad  
Regional Information Advisor, NERO  
A.C. Jansson  
Assistant to Director  
Economic Analysis Division, Rome  
T.J. Job  
Regional Fisheries Advisor, NERO  
K. Jones  
Assistant to the Director,  
Land and Water Development Division, Rome  
Z.I. Kortesz  
Branch Chief, Nutrition Division, Rome  
K.B. Lal  
Regional Plant Protection Advisor, NERO  
H.J. Louwes  
Regional Marketing Specialist, NERO  
K.H. Oedekoven  
Regional Forestry Advisor, NERO  
J.G. Piquer  
Regional Horticulturist, NERO  
E. Said  
Regional Statistician, NERO  
E. Summers  
Chief, Agricultural Education and Extension Branch  
Rural Institutions and Services Division, Rome  
J.L. Tessi  
Plant Protection and Production Division, Rome

BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Président

H.E. Joseph Scaff

Liban

Vice-Présidents

Nour Ali  
Michel Cépède  
Mehdi Khazani Moghadam  
H.E. Qasim Rimawi  
Khalid Eid  
Munir A. Baaba  
Mohammed Khurshid  
H.E. Sheikh Abdulrahman Ben Al-Sheikh  
Hussein Sherfi  
H.E. Abdol-Wahab Akkad  
Abdol-Aziz Hussein  
John C. Eyré  
Farouk Mikaty

Afghanistan  
Franco  
Iran  
Jordanie  
Koweït  
Libye  
Pakistan  
Arabie Saoudite  
Soudan  
République arabe syrienne  
République arabe unie  
Royaume-Uni  
Yémen

Secrétaire général

Burnell G. West

Charge de liaison pour  
le Proche-Orient

Fonctionnaire chargé de  
l'organisation de la Conférence

Khalid Abd

Economiste agricole adjoint,  
BRPO

Rapporteur

R.A. Bishop

Division de la liaison  
du Programme, FAO, Rome

Fonctionnaire de liaison  
pour la Conférence

Tannous Khalil

Ministère de l'Agriculture,  
Beyrouth

Fonctionnaire chargé  
des documents

Miss M-A Dingley

Division de la liaison  
entre Services, Rome



